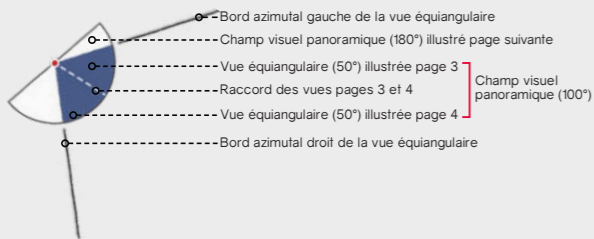


Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 99m | 126m | 162m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E05 (2,6km)
 Éolienne la plus éloignée : E03 (3,6km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien du Bois de Chaumont

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

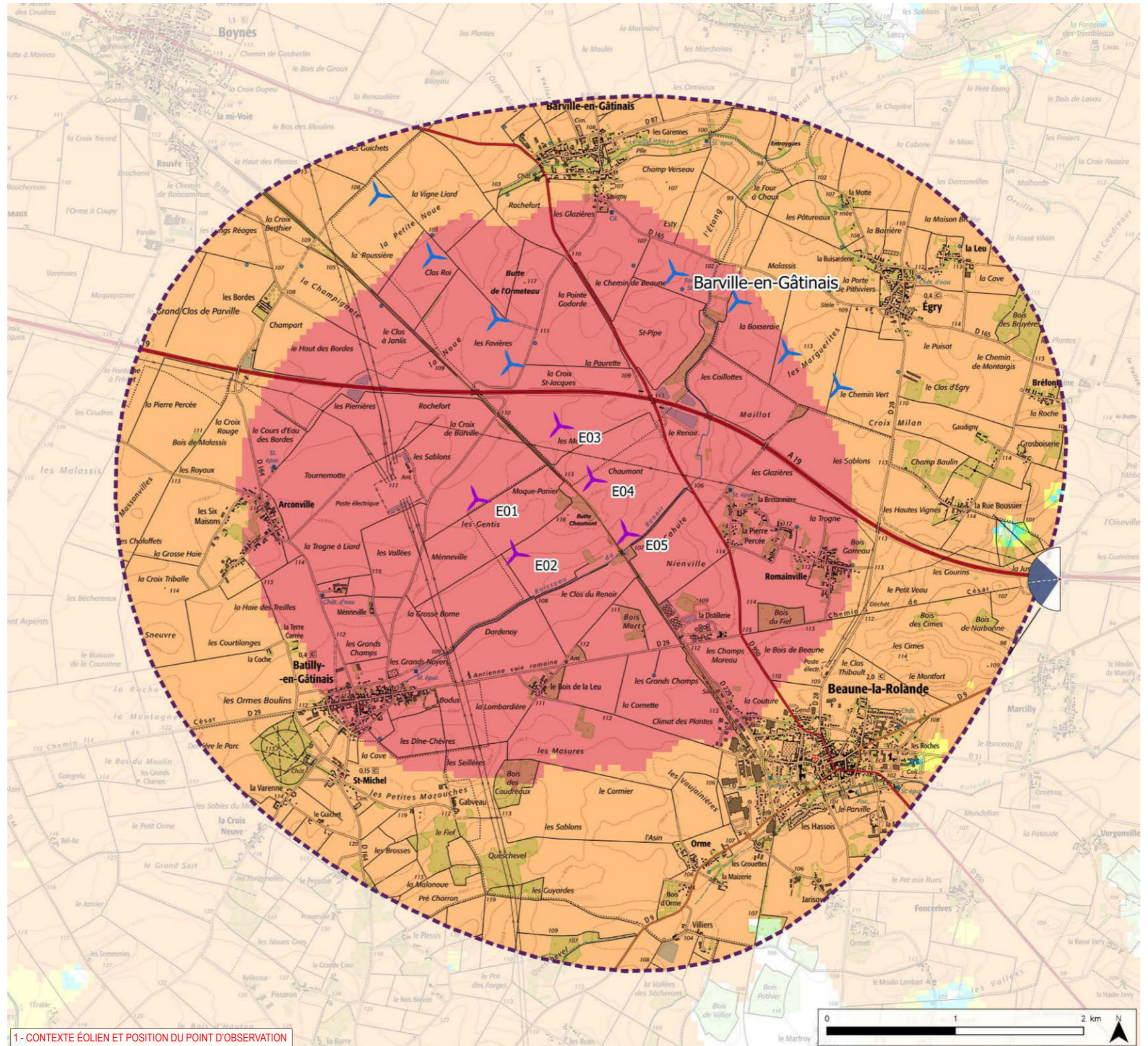
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

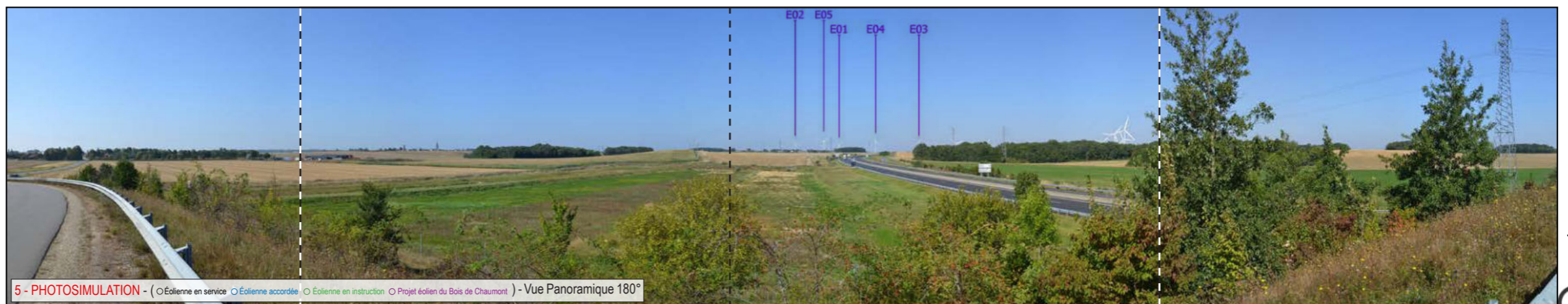
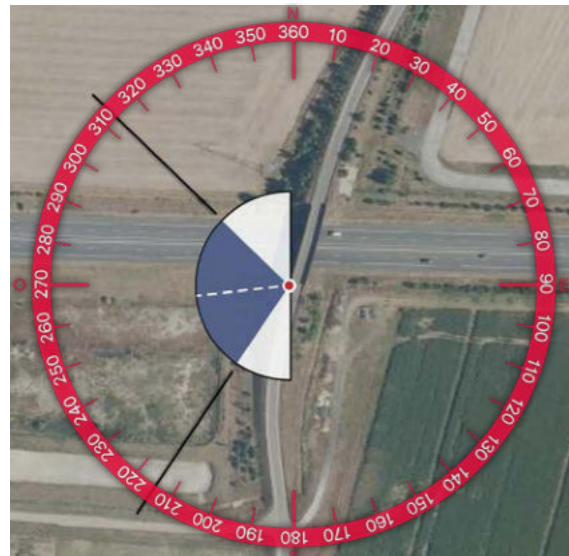
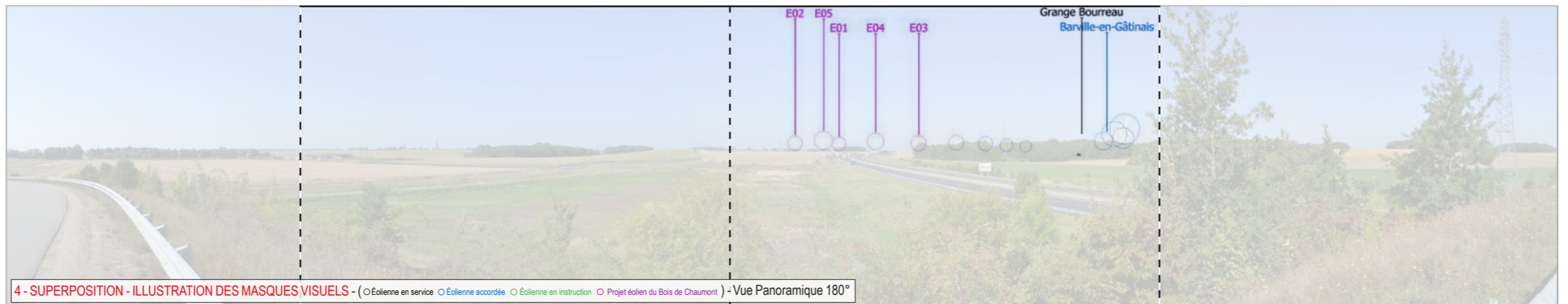
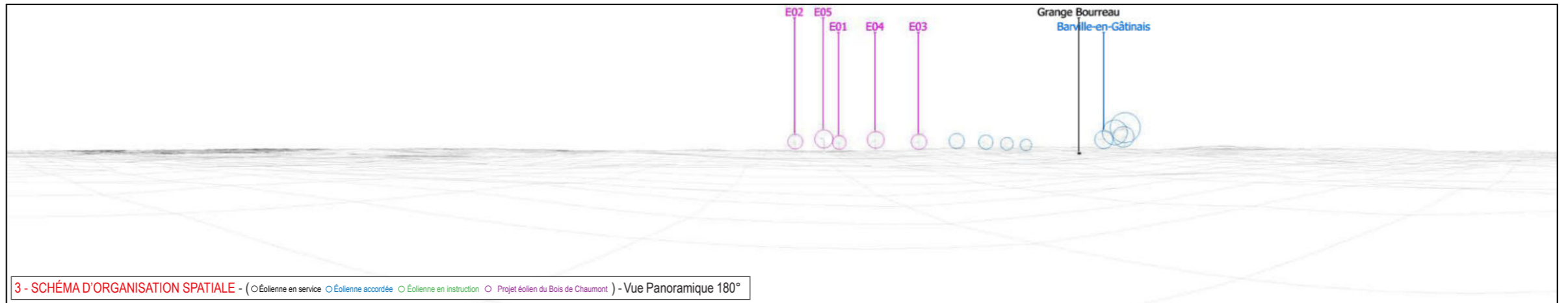
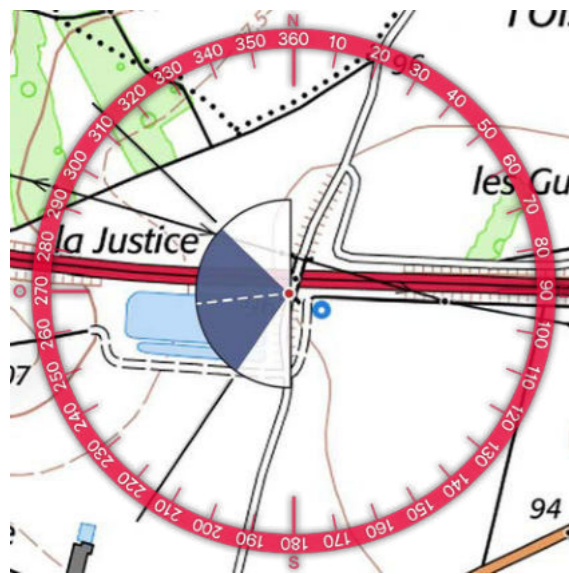
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Informations photographie

Identifiant : 44 bis
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 659350, 6775972, 100.4
 Date et heure de prise de vue : 02/09/2021 11:14
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m





354



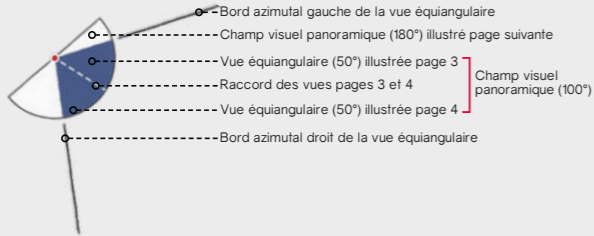
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Effet cumulé avec le parc éolien de Barville en Gâtinais	Depuis ce point, les vues sont ouvertes sur la plaine agricole ondulée. On peut voir sur la droite le parc de Barville en Gâtinais avec une prégnance forte mais qui est partiellement tronqué par la trame boisée. Dans ce paysage, le projet du Bois de Chaumont prend place dans la continuité du parc de Barville en Gâtinais sur la gauche. Il y a un renforcement du motif éolien avec un effet d'étalement sur l'horizon.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Vue depuis l'autoroute A19	Depuis cette séquence de l'A19, les perceptions latérales sont majoritairement ouvertes sur le milieu agricole lorsque la végétation le permet. Le projet du Bois de Chaumont prend place dans l'axe de l'autoroute avec une prégnance visuelle modérée. Toutefois, l'implantation est lisible et prolonge le parc de Barville en Gâtinais.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette de bourg de Beaune-la-Rolande	Depuis cette portion de l'autoroute A19, on peut apercevoir sur la gauche à l'horizon, la silhouette de bourg de Beaune-la-Rolande marquée par la présence du clocher de l'église Saint-Martin qui pointe à l'horizon. Il y a donc une covisibilité indirecte entre le projet du Bois de Chaumont et la silhouette de bourg de Beaune-la-Rolande ainsi que le clocher de l'église Saint-Martin dont l'impact est qualifié de faible. En effet, la perception de la silhouette de bourg de Beaune-la-Rolande demeure furtive pour les utilisateurs de l'autoroute A19 du fait de la vitesse de déplacement et des nombreux masques visuels qui filtrent les vues latérales.	> Concurrence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité et/ou covisibilité avec le patrimoine bâti et paysager protégé	Analyse de la covisibilité avec l'église Saint-Martin de Beaune-la-Rolande		>Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 99m | 126m | 162m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E05 (1,3km)
 Éolienne la plus éloignée : E01 (2,5km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien du Bois de Chaumont

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

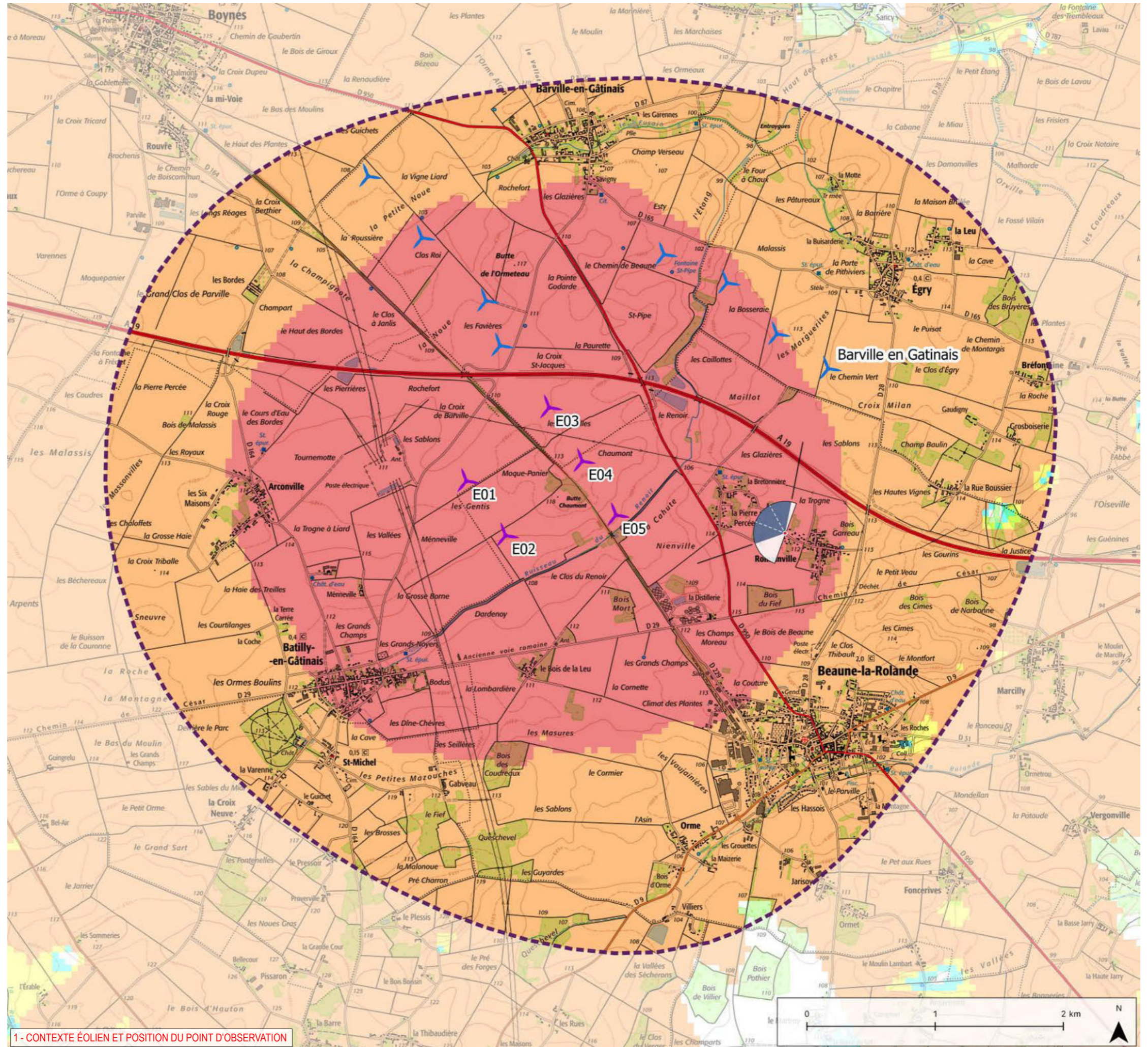
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1- CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

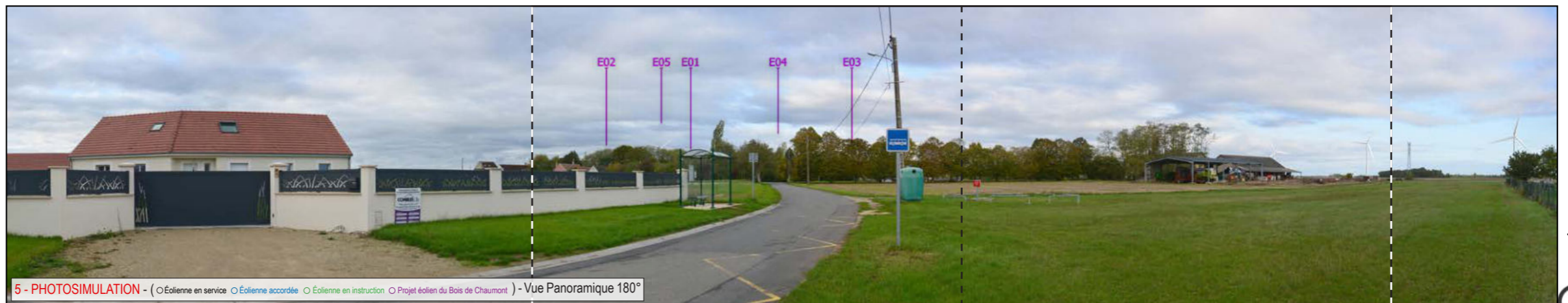
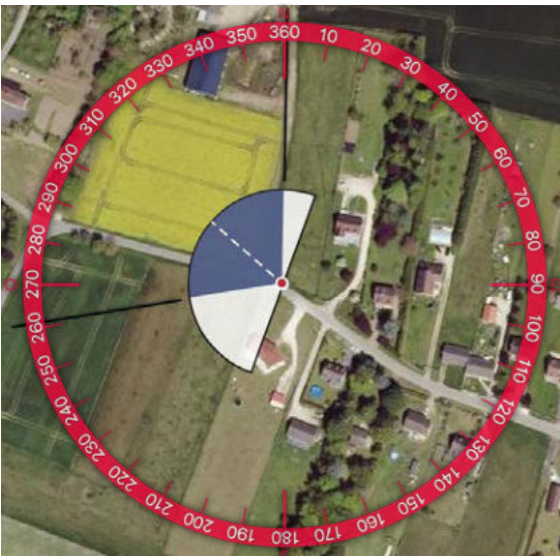
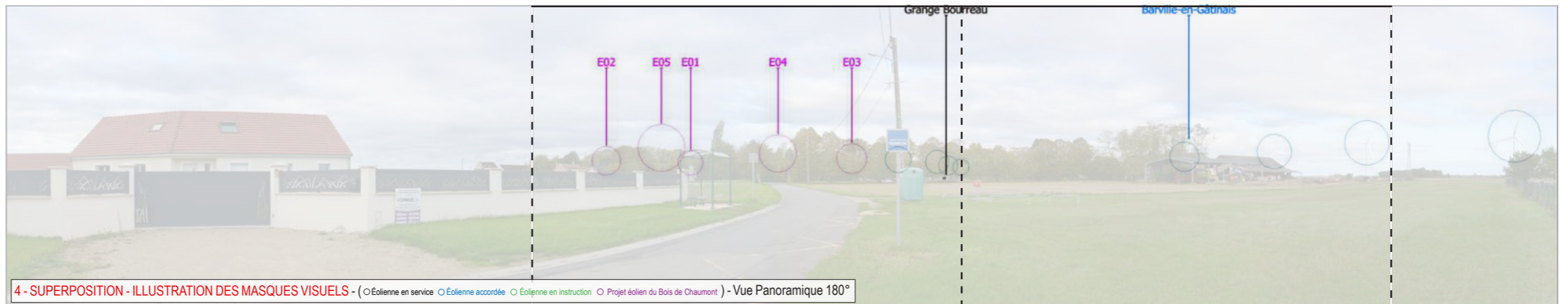
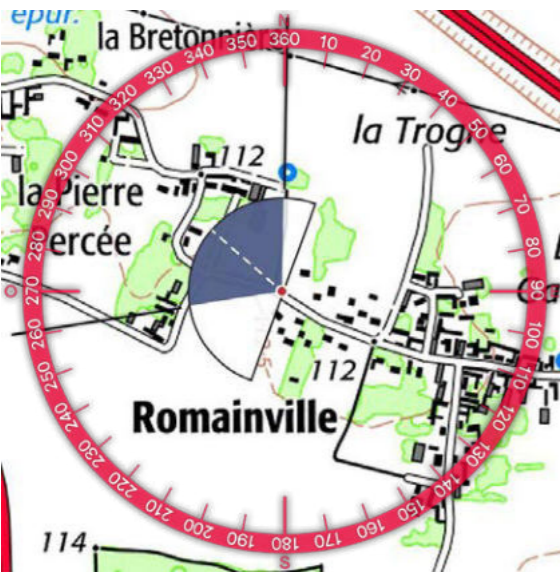
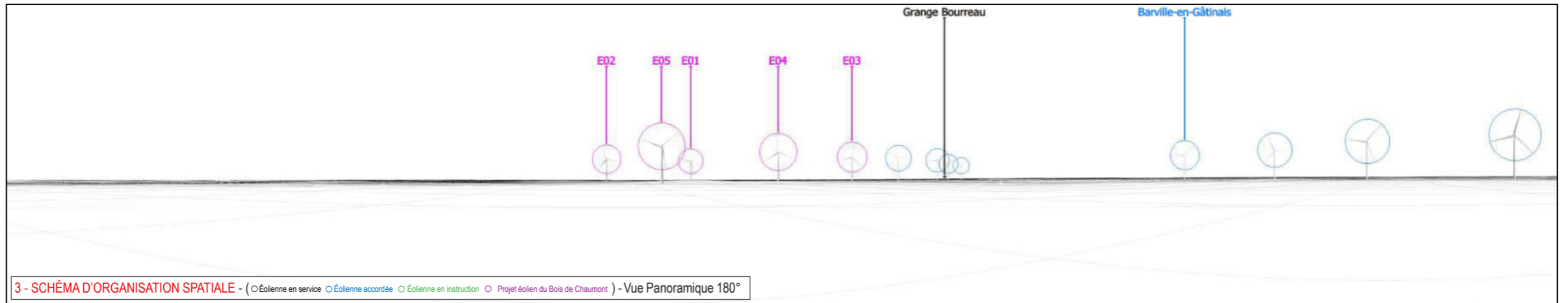
IMPACTS PAYSAGERS

356

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DU BOIS DE CHAUMONT - VOILET PAYSAGER

Informations photographie

Identifiant : 45
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 657290, 6776191, 116,9
 Date et heure de prise de vue : 24/10/2019 10:48
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m







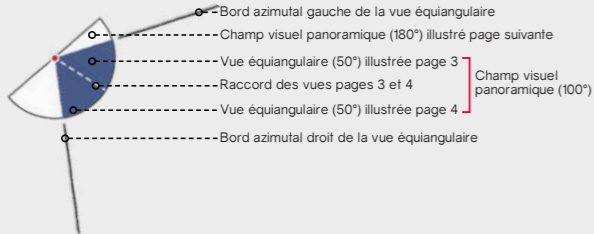
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Effet cumulé avec le parc éolien de Barville en Gâtinais	Depuis la frange ouest du hameau de Romainville en direction du hameau de la Pierre Percée, les vues sont majoritairement cloisonnées par la végétation qui entoure le hameau de la Pierre Percée et l'on peut voir sur la droite une partie des éoliennes du parc de Barville en Gâtinais. Cependant, le parc en projet du Bois de Chaumont est majoritairement masqué par la trame végétale. Seuls des fragments de pale des éoliennes E4 et E5 sont visibles par intermittence au-dessus de la trame boisée ce qui crée un point d'appel perturbateur pour les riverains et vient renforcer le motif éolien.	> Renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Vue depuis la frange est de Romainville		> Modification du paysage quotidien > Point d'appel perturbateur	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 99m | 126m | 162m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E05 (0,8km)
 Éolienne la plus éloignée : E01 (2km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien du Bois de Chaumont

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

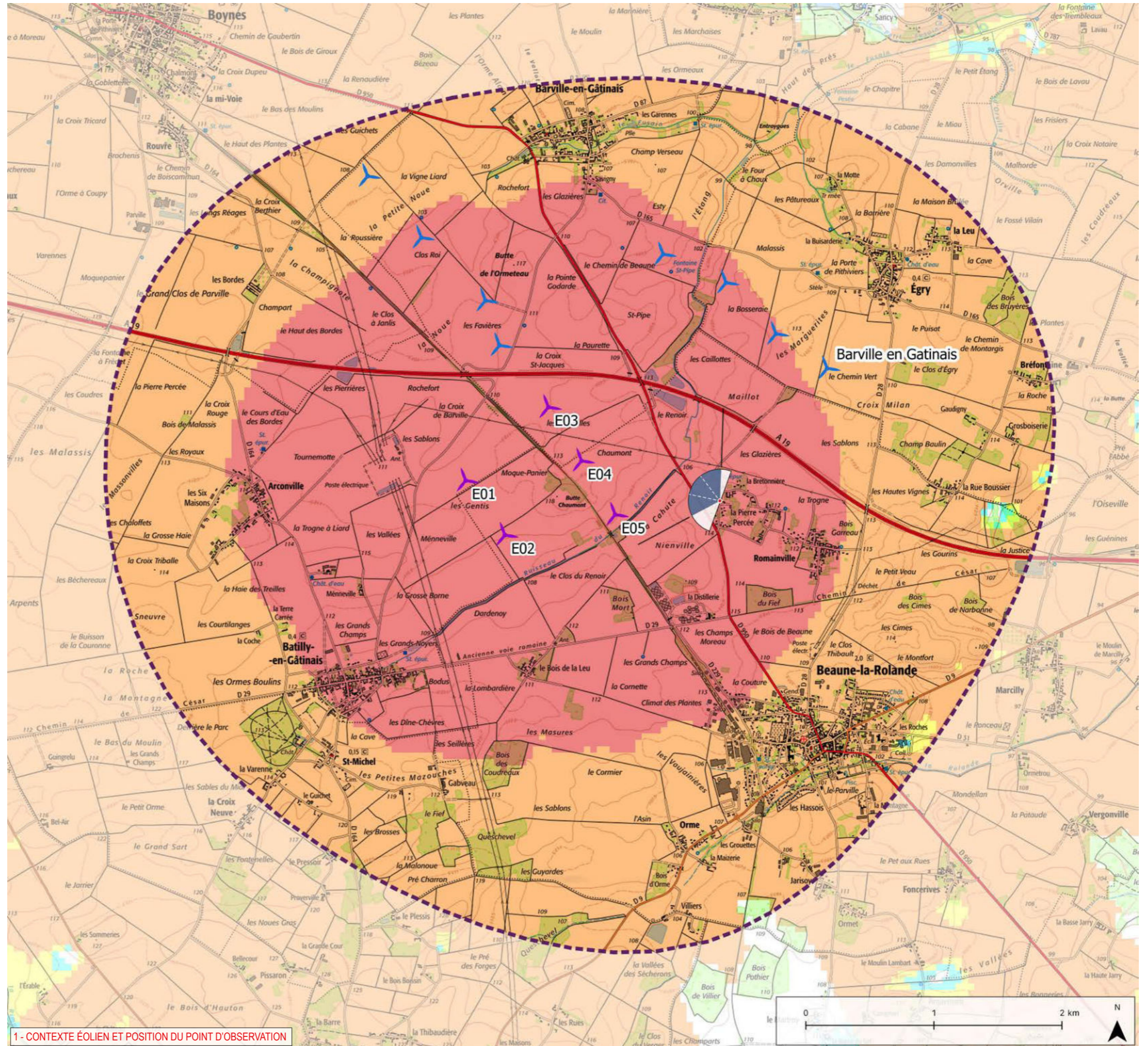
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

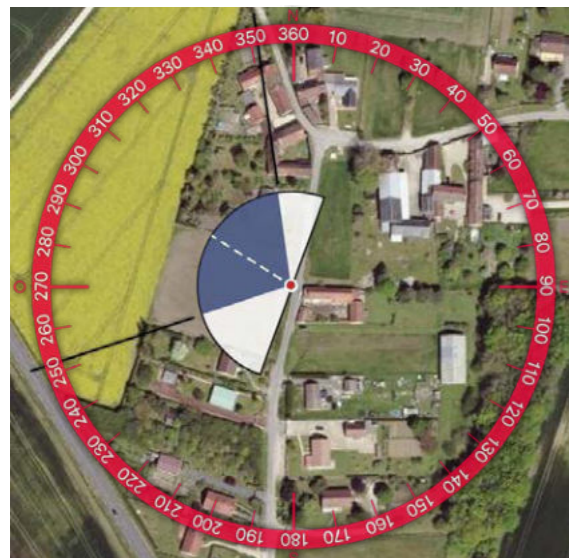
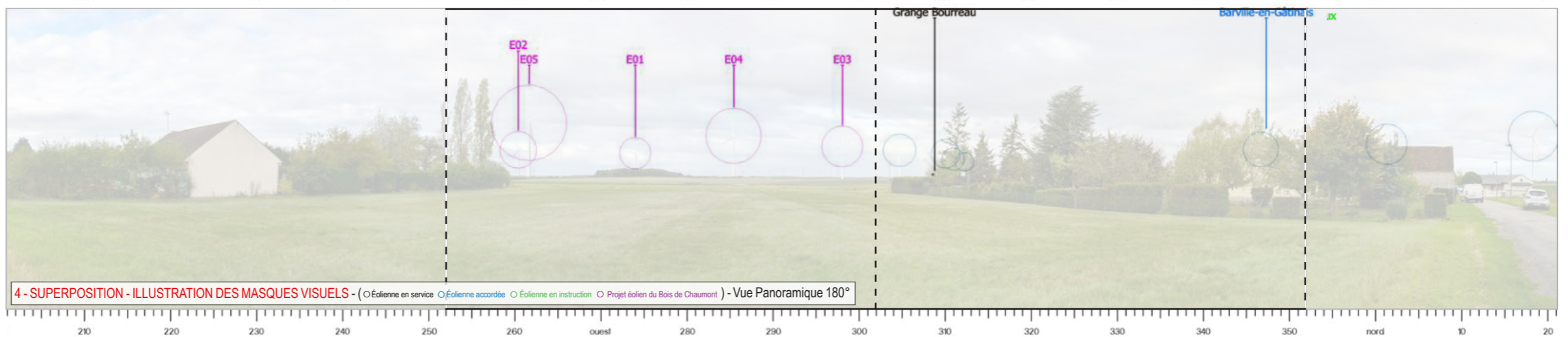
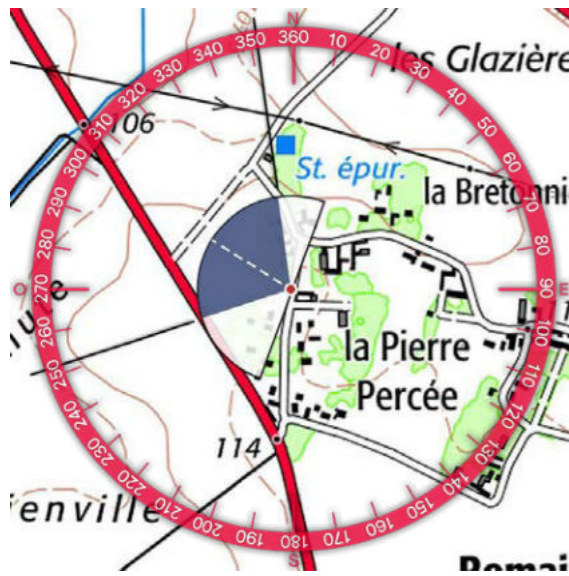
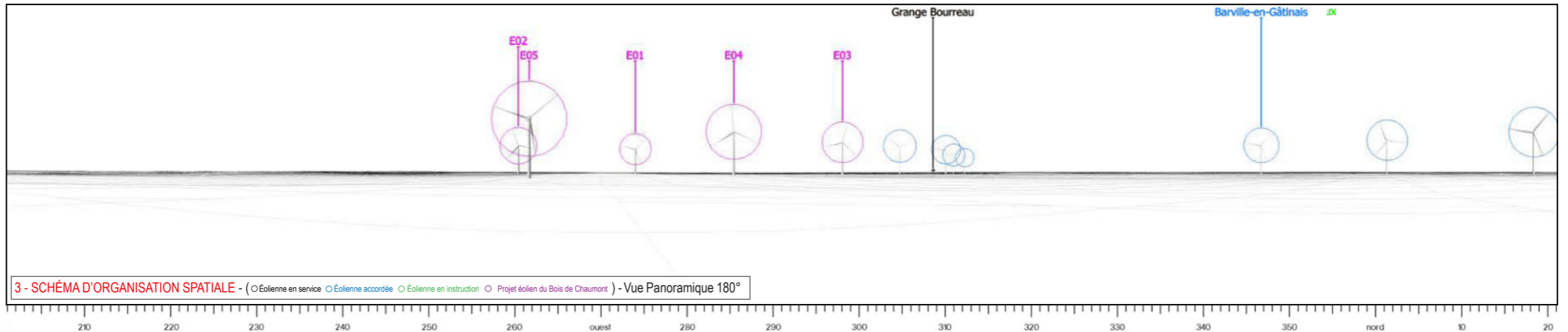
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1- CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Informations photographie

Identifiant : 46
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 656789, 6776439, 117
 Date et heure de prise de vue : 24/10/2019 10:53
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m





362

ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE



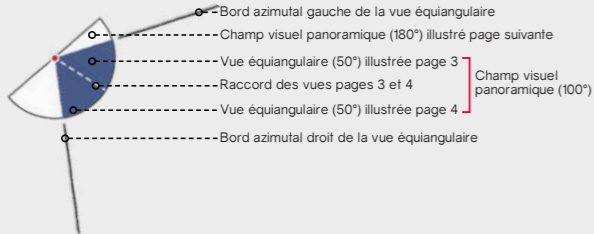
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Effet cumulé avec le parc éolien de Barville en Gâtinais	Depuis les abords du hameau de la Pierre Percée, les vues sont partiellement cloisonnées par la végétation privative des habitations mais laissent entrevoir des éoliennes du parc de Beauville-en-Gâtinais. Notamment, à l'occasion d'une fenêtre visuelle avec une vue ouverte sur le milieu agricole. Celle-ci est cadrée dans l'axe du projet du Bois de Chaumont dont les éoliennes prennent place avec une prégnance visuelle importante mais dans la continuité des éoliennes accordées. À noter que les éoliennes E2 et E5 sont en situation de chevauchement visuel. Il y a une modification du paysage quotidien notable pour les riverains du hameau de la Pierre Percée.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Vue depuis la frange ouest de la Pierre Percée		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 99m | 126m | 162m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E05 (1km)
 Éolienne la plus éloignée : E01 (2km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien du Bois de Chaumont

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

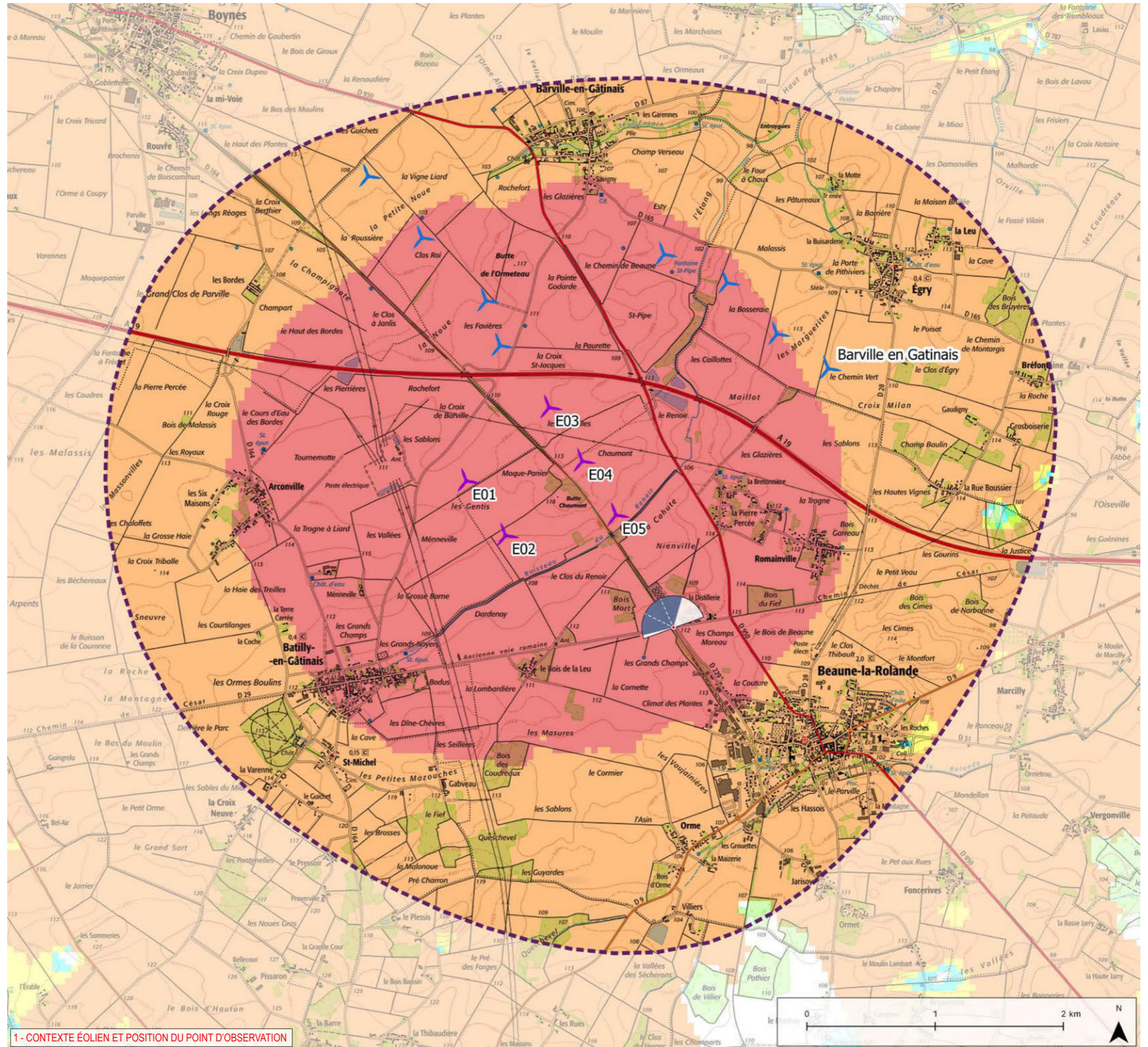
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

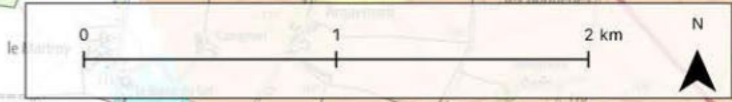
5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1- CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

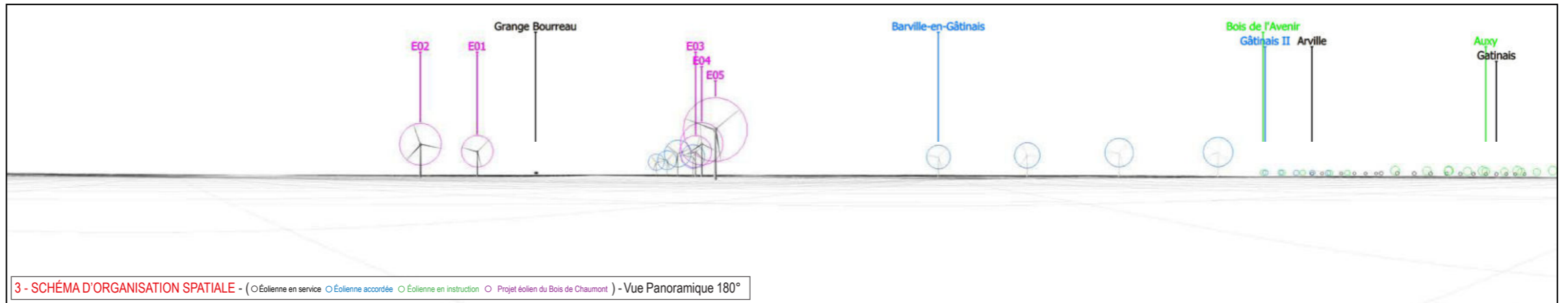


Informations photographie

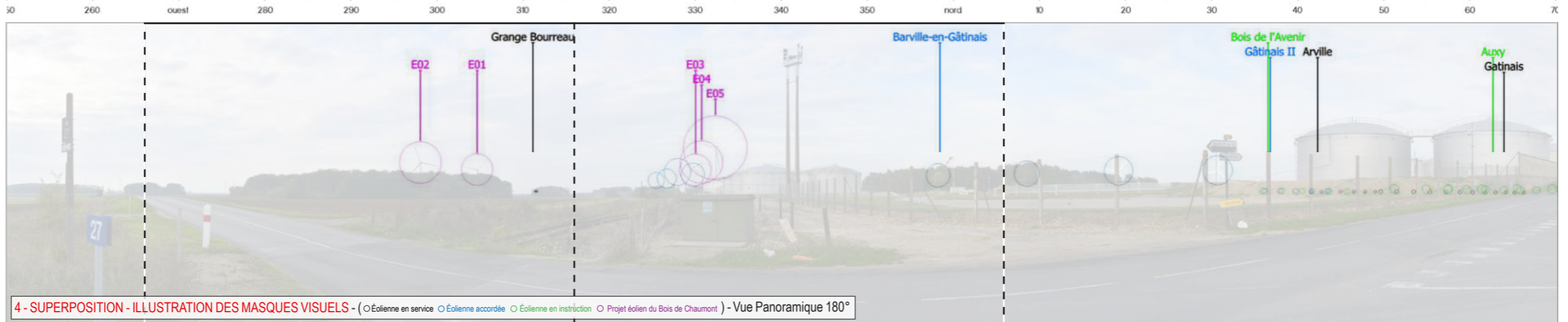
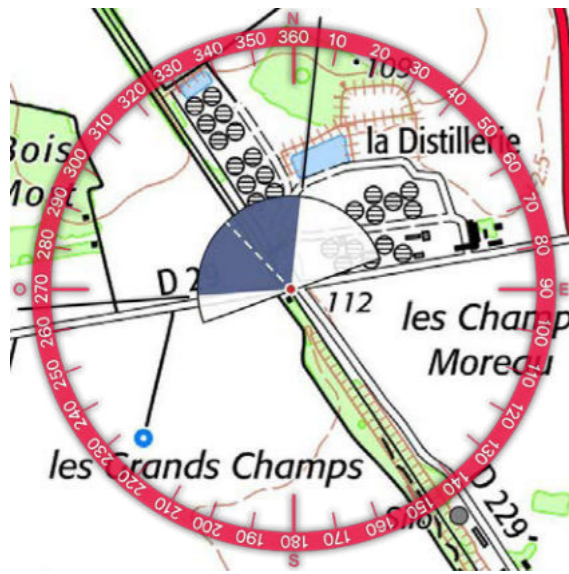
Identifiant : 47
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 656419, 6775456, 117
 Date et heure de prise de vue : 23/10/2019 16:34
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m



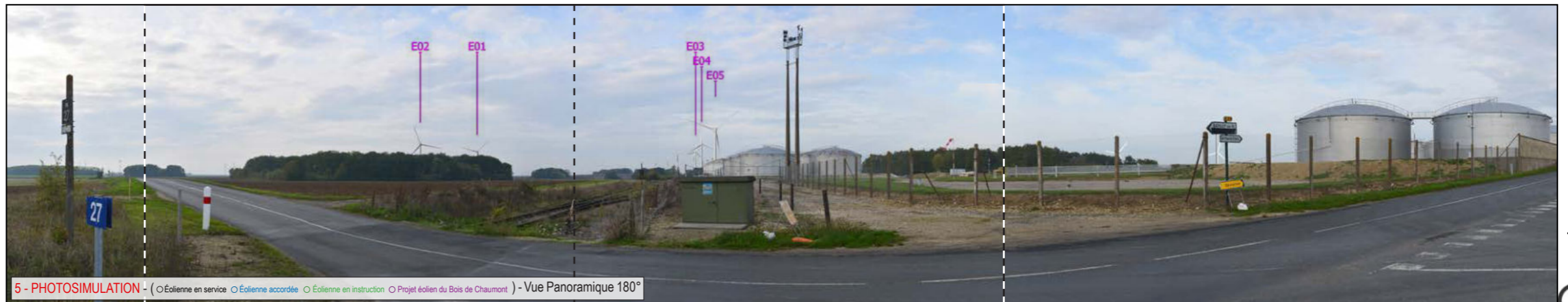
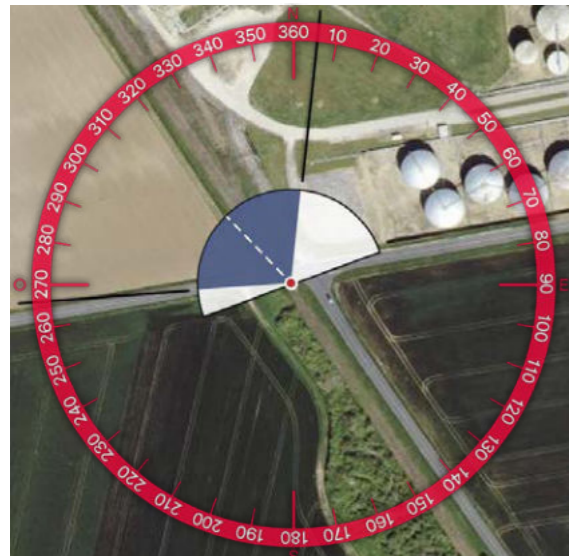
2 - SITUATION EXISTANTE - (○Éolienne en service ○Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°



3 - SCHÉMA D'ORGANISATION SPATIALE - (○Éolienne en service ○Éolienne accordée ○Éolienne en instruction ○Projet éolien du Bois de Chaumont) - Vue Panoramique 180°



4 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○Éolienne en service ○Éolienne accordée ○Éolienne en instruction ○Projet éolien du Bois de Chaumont) - Vue Panoramique 180°



5 - PHOTOSIMULATION - (○Éolienne en service ○Éolienne accordée ○Éolienne en instruction ○Projet éolien du Bois de Chaumont) - Vue Panoramique 180°





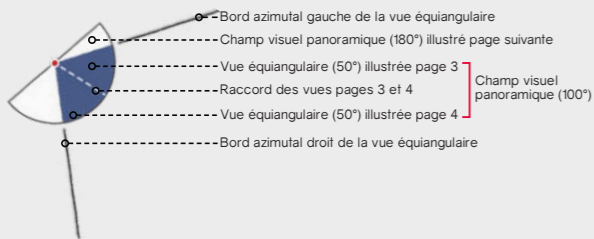
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Effet cumulé avec le parc éolien de Barville en Gâtinais	Depuis le croisement de la RD 29 et la RD 229, la profondeur des perceptions est limitée par les boisements situés en arrière-plan. Cependant, les éoliennes du parc en projet du Bois de Chaumont sont implantées de manière latérale par rapport à l'axe de la RD 29 et sont visibles de manière tronquée au-dessus des boisements. Elles se chevauchent en partie avec des éoliennes du parc de Barville en Gâtinais.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Vue depuis la RD 29 et la RD 229		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Vue depuis les abords de l'habitat isolé de la Distillerie et depuis la frange nord de Beaune-la-Rolande	Depuis les abords de la Distillerie, le projet du Bois de Chaumont est visible au-dessus des boisements. Bien que les éoliennes E3, E4 et E5 soient en situation de chevauchement visuel, la diminution progressive des hauteurs apparentes permet d'apprécier la lisibilité de l'implantation.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 99m | 126m | 162m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E05 (2,3km)
 Éolienne la plus éloignée : E01 (3,4km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien du Bois de Chaumont

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

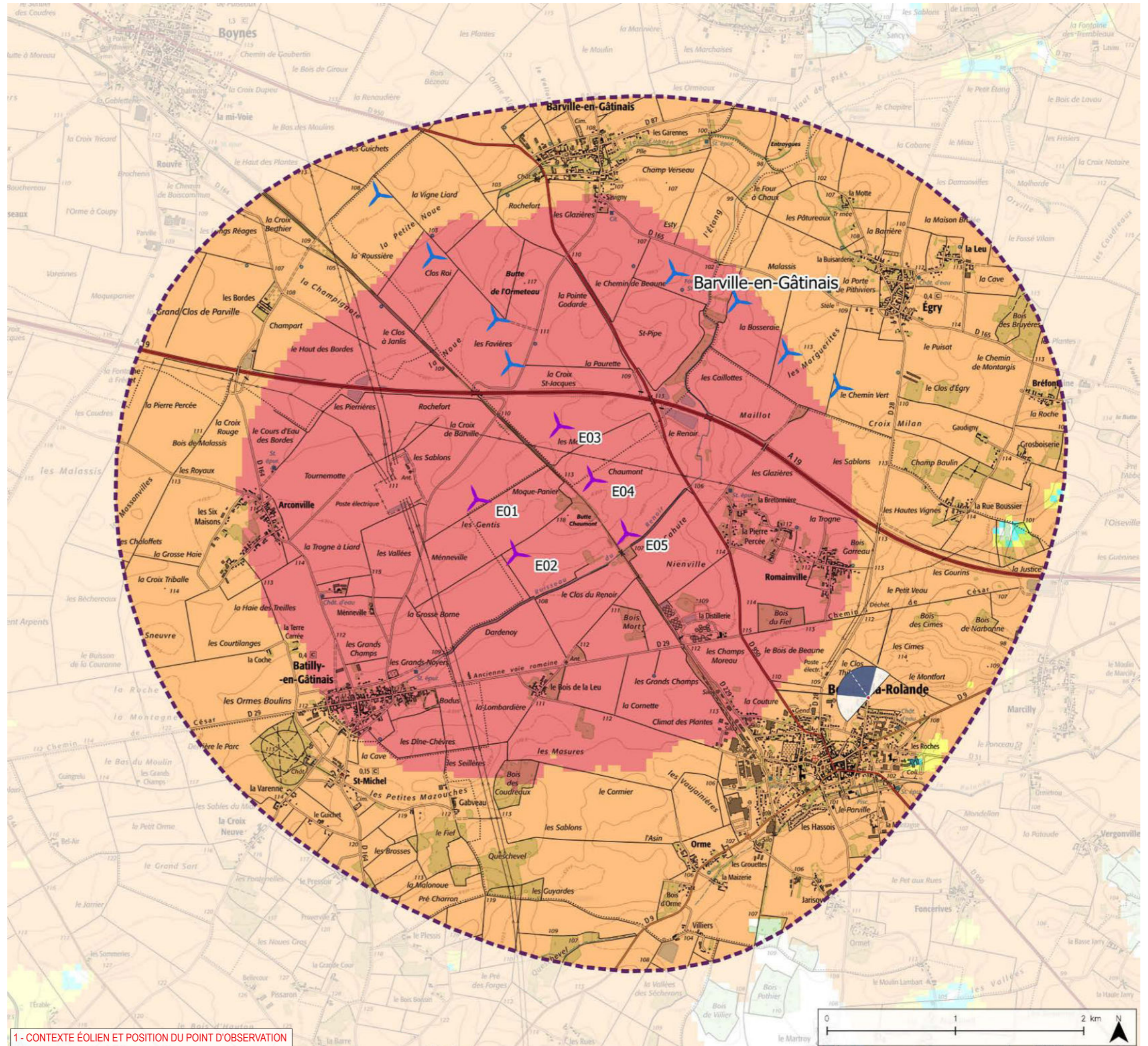
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

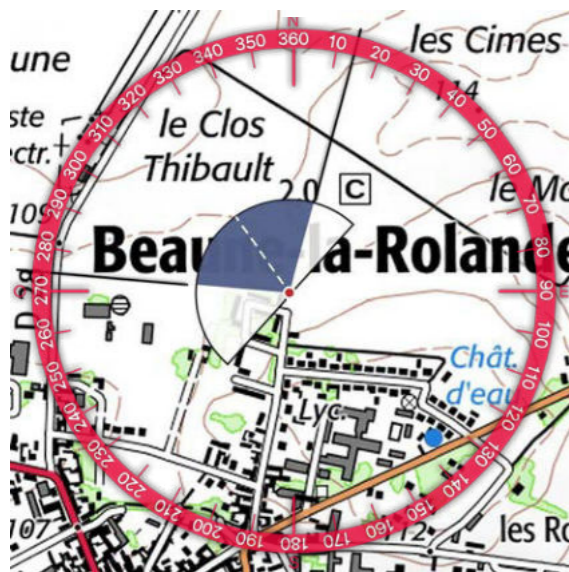
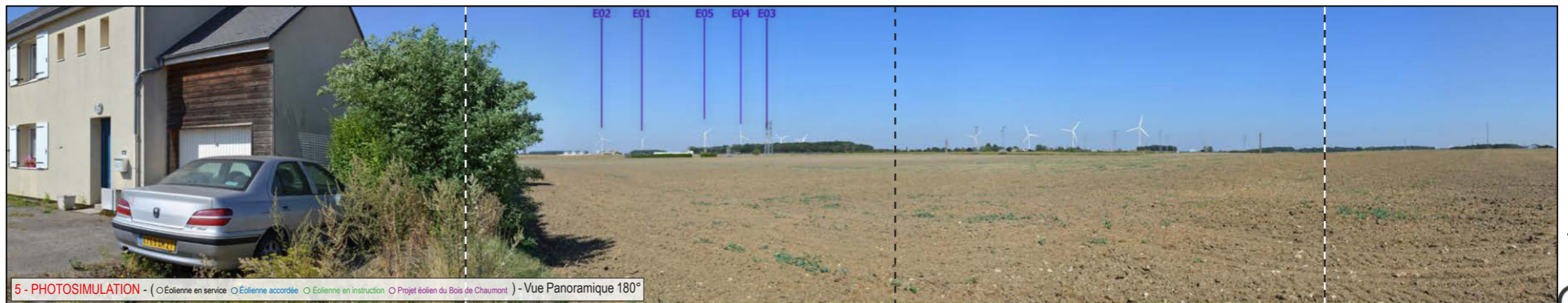
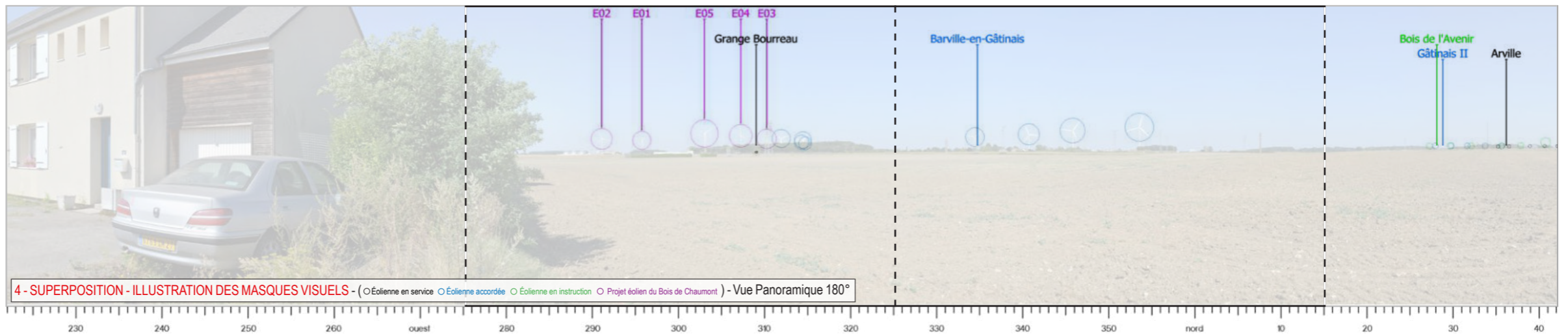
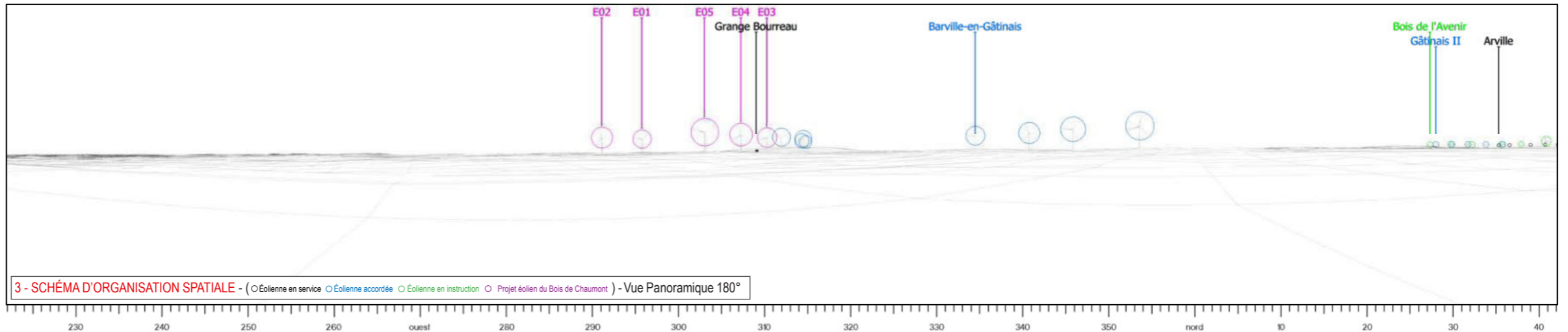
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Informations photographie

Identifiant : 48
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 657857, 6775049, 113,9
 Date et heure de prise de vue : 22/10/2019 14:56
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m





370



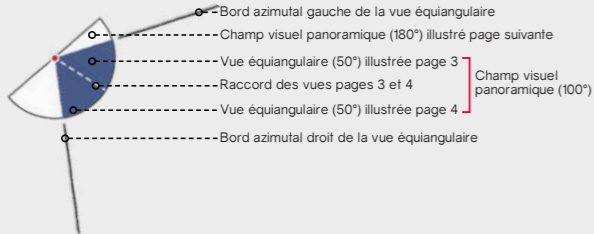
TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Effet cumulé avec le parc éolien de Barville en Gâtinais	Depuis la frange nord de Beaune-la-Rolande, les vues s'ouvrent largement sur le plateau cultivé et l'on peut voir à l'horizon le parc de Barville en Gâtinais. Le projet prend place en arrière-plan d'un boisement sur la gauche, dans la continuité du parc existant, les rotors des éoliennes E3 et E4 partiellement tronqués (les nacelles restent visibles). Bien que l'implantation du parc soit lisible, on constate un chevauchement visuel entre l'éolienne E3 et un pylône électrique ce qui provoque un point d'appel perturbateur pour l'observateur.	<ul style="list-style-type: none"> > Effet de renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Vue depuis la frange nord-est de Beaune-la-Rolande		<ul style="list-style-type: none"> > Modification du paysage quotidien > Point d'appel visuel 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 99m | 126m | 162m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E05 (1,8km)
 Éolienne la plus éloignée : E01 (2,9km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien du Bois de Chaumont

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

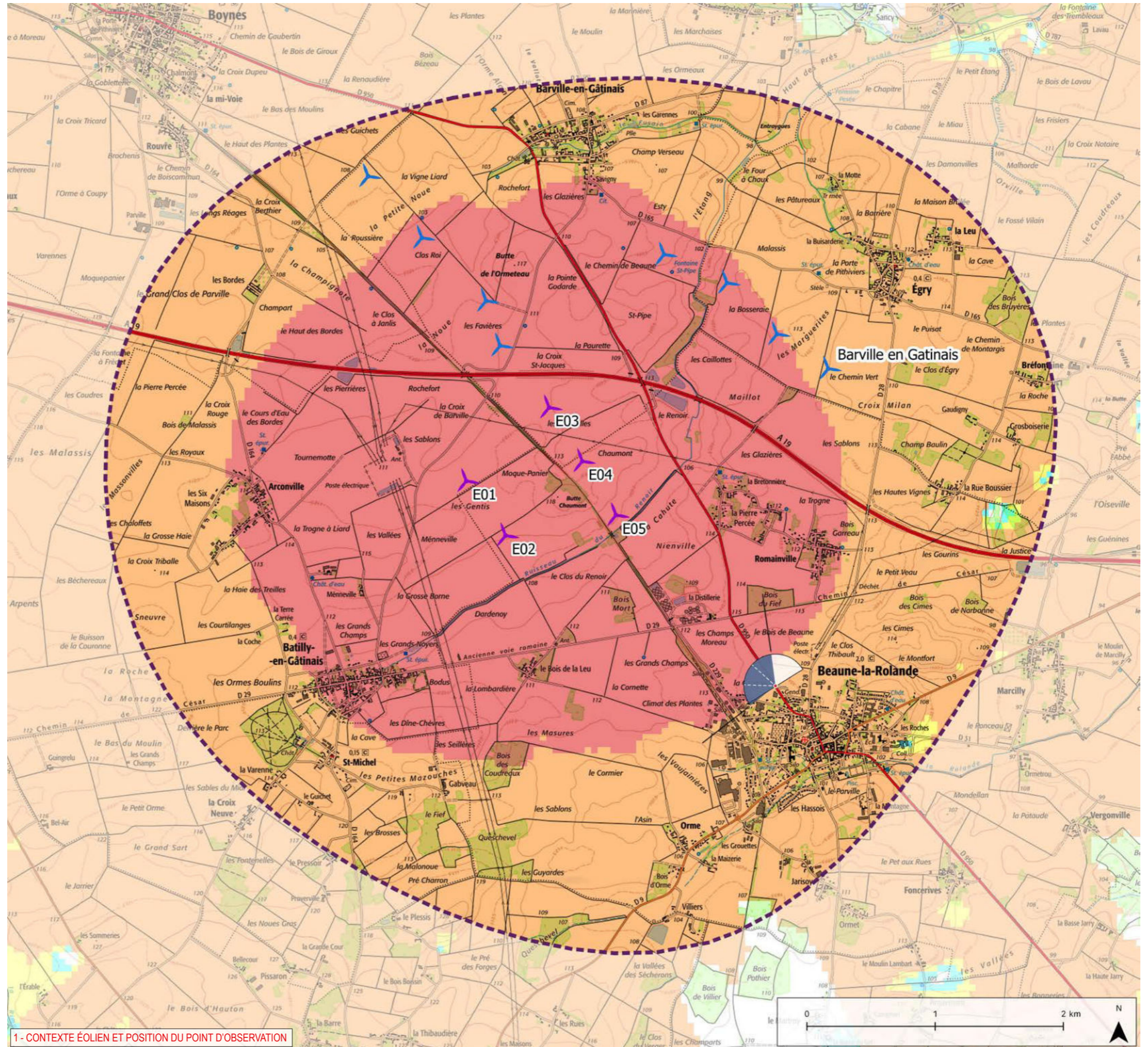
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1- CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

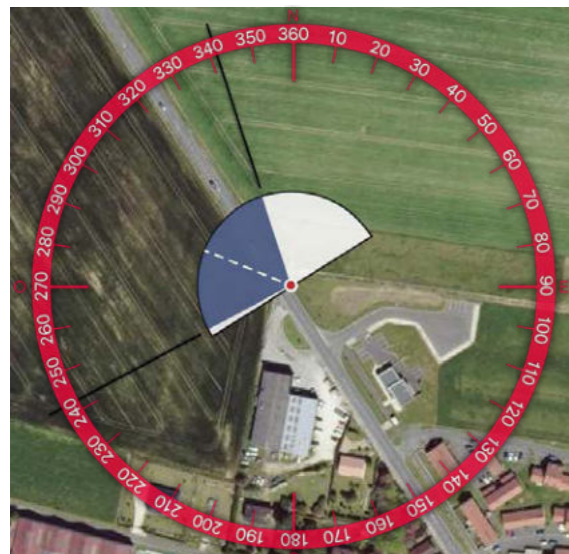
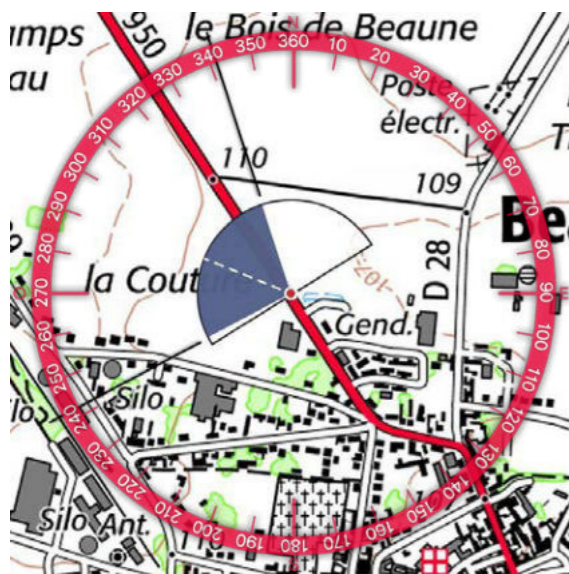
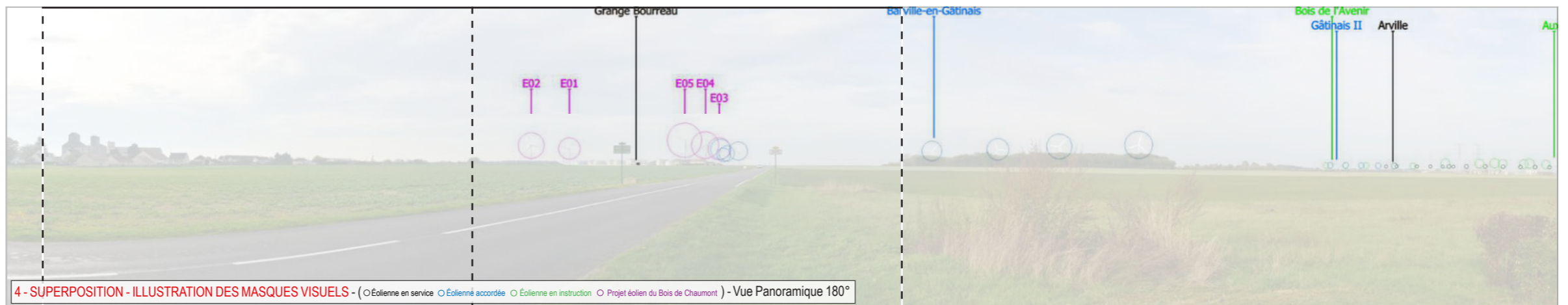
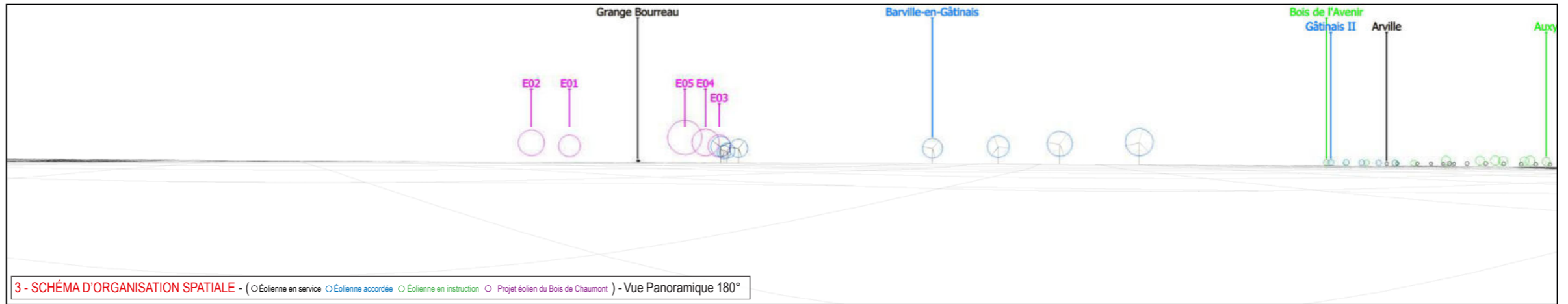
IMPACTS PAYSAGERS

372

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DU BOIS DE CHAUMONT - VOILET PAYSAGER

Informations photographie

Identifiant : 49
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 657215, 6775001, 112,3
 Date et heure de prise de vue : 23/10/2019 16:29
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m





374

ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE



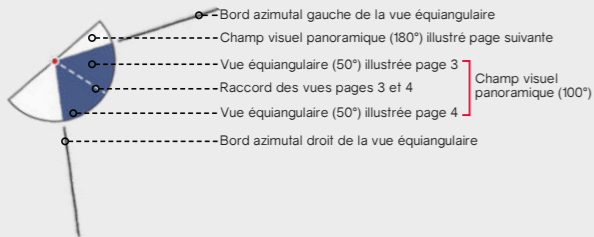
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER		ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville en Gâtinais	Depuis la RD 950 en sortie de bourg de Beaune-la-Rolande, les vues s'ouvrent sur l'espace agricole et l'on peut apercevoir à l'horizon la distillerie ainsi que le parc de Barville en Gâtinais. Dans ce paysage, le parc en projet du Bois de Chaumont prend place dans l'axe de la route à gauche, dans la continuité des éoliennes accordées. L'implantation du parc est lisible et la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée. On constate cependant un effet d'écrasement sur le bâti avec l'habitat isolé de la distillerie	> Renforcement du motif éolien > Effet d'étalement sur l'horizon	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication		Vue depuis la RD 950		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg		Vue en sortie de bourg de Beaune-la-Rolande		> Modification du paysage quotidien > Effet d'écrasement sur le bâti	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 99m | 126m | 162m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E05 (3km)
 Éolienne la plus éloignée : E03 (4km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien du Bois de Chaumont

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

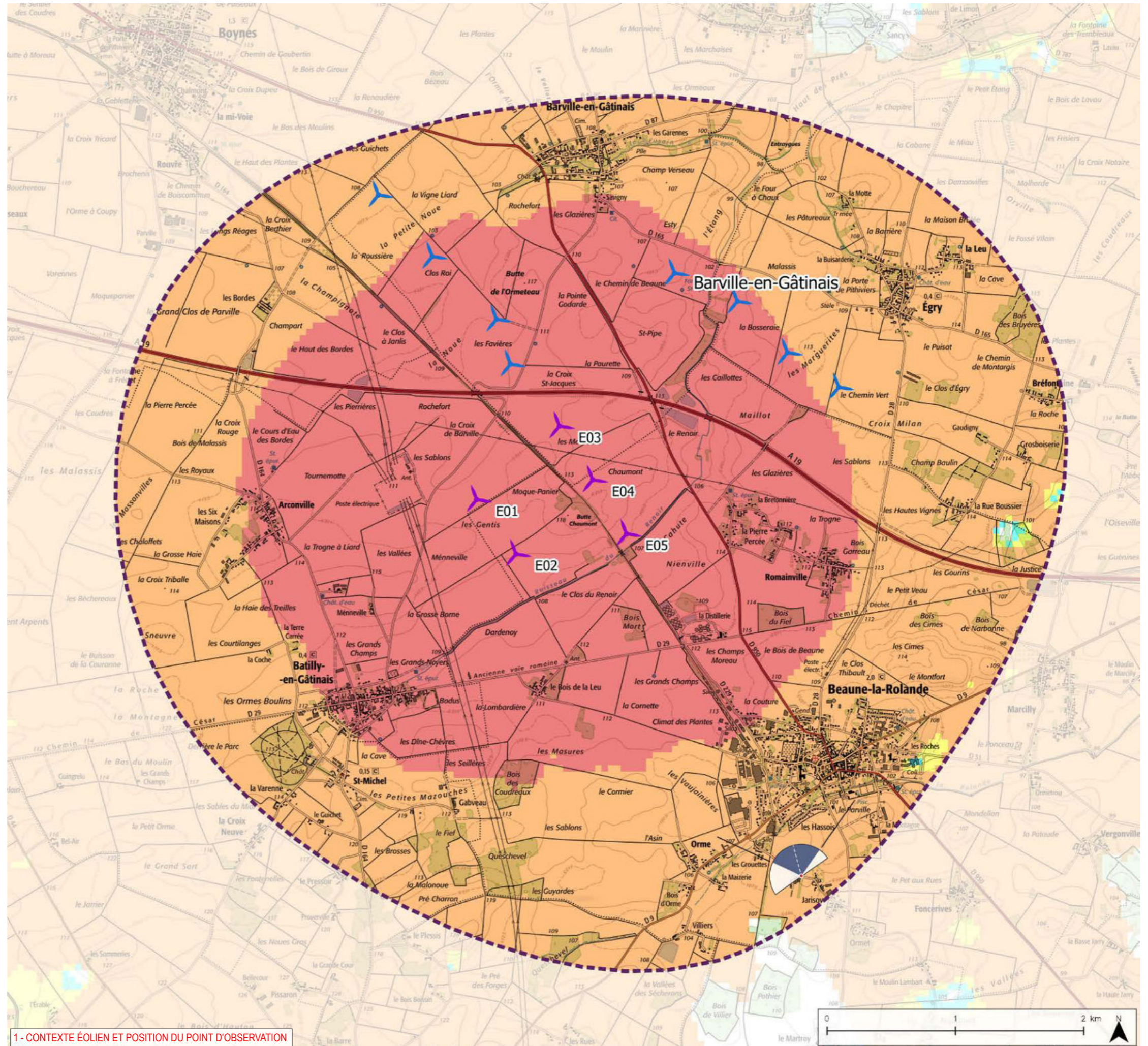
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

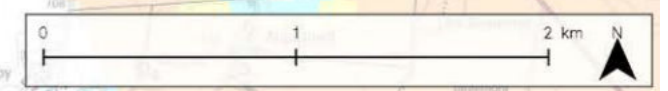
5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION



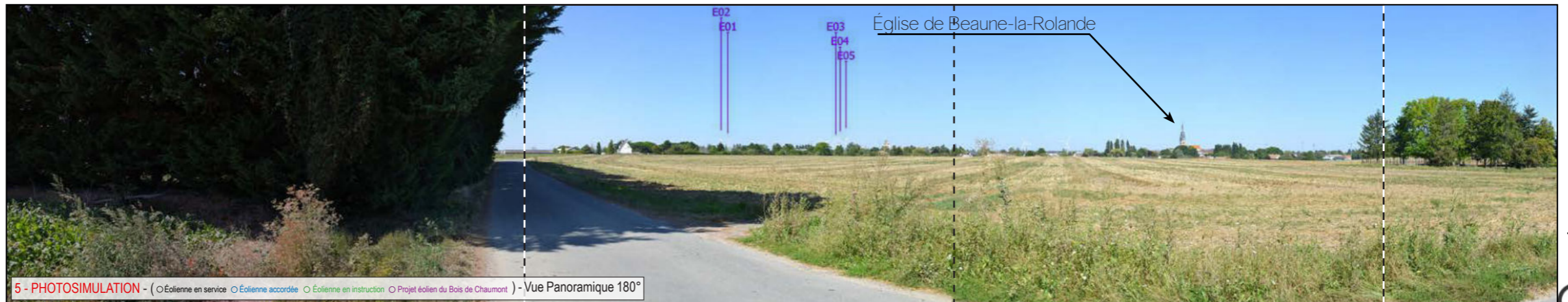
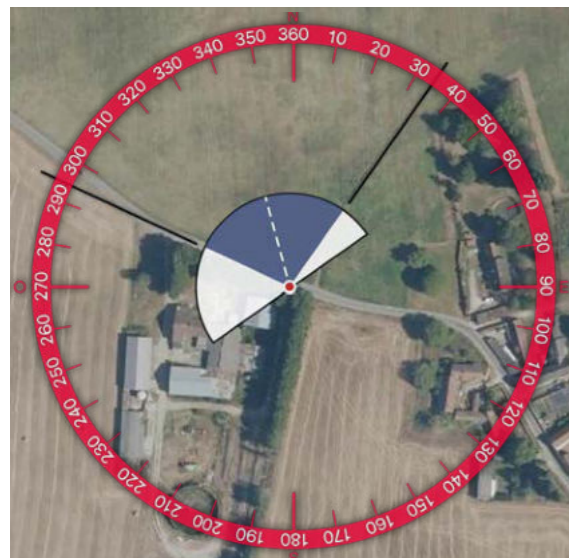
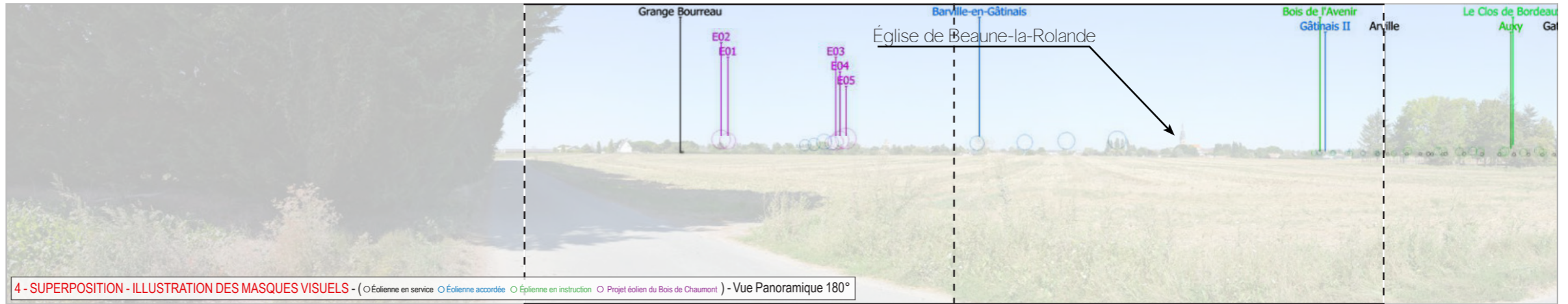
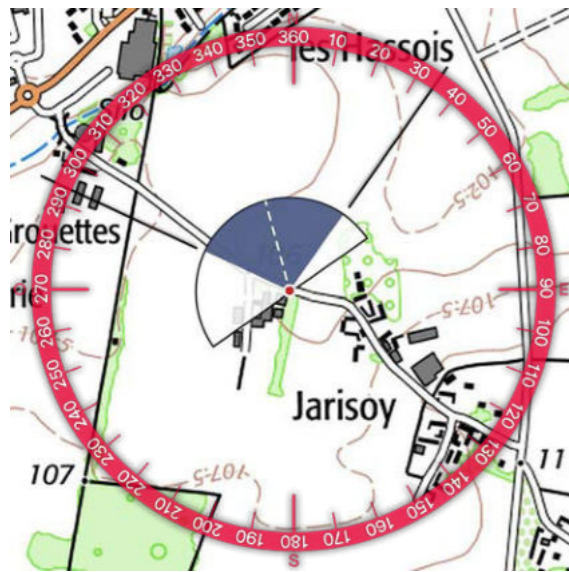
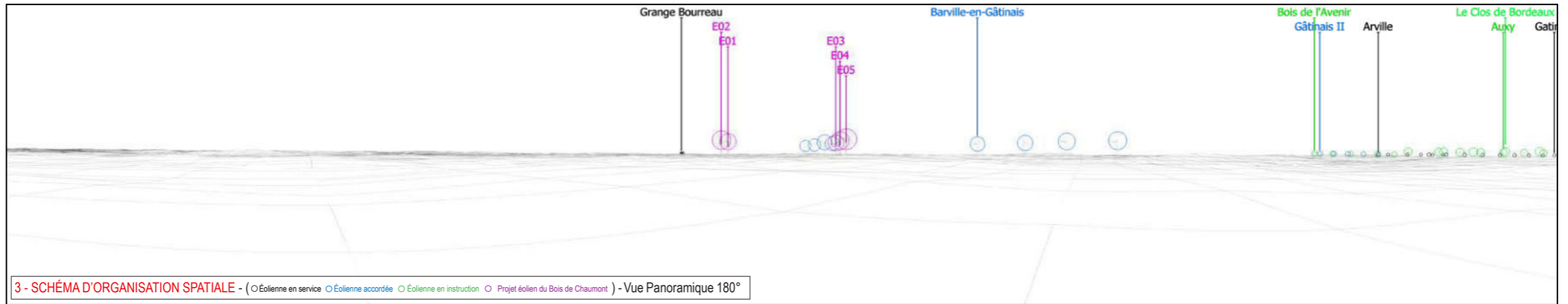
IMPACTS PAYSAGERS

376

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DU BOIS DE CHAUMONT - VOLET PAYSAGER

Informations photographie

Identifiant : 50 bis
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 657394, 6773649, 110
 Date et heure de prise de vue : 02/09/2021 13:24
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m





378

ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE



Église de Beaune-la-Rolande

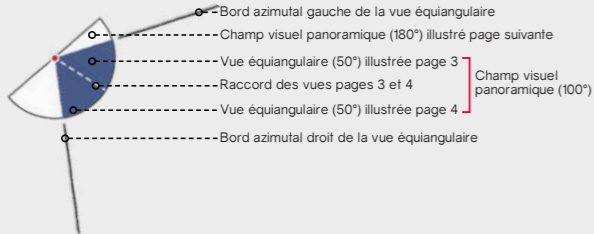
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Effet cumulé avec le parc éolien de Barville en Gâtinais	Depuis les abords de la Jarisoy, les vues sont semi-ouvertes sur le milieu agricole et l'horizon est souligné par la trame bâtie et végétale du bourg de Beaune-la Rolande. On peut apercevoir en arrière-plan, de manière tronquée, une partie des éoliennes du parc de Barville en Gâtinais. Dans ce paysage, le projet du Bois de Chaumont est visible à l'horizon de manière partiellement tronquée par la silhouette de bourg de Beaune-la-Rolande. Il se chevauche, en partie, avec le parc de Barville en Gâtinais. Par ailleurs, bien que la prégnance visuelle soit faible, les éoliennes E1, E2 et E3, E4, E5 sont en situation de chevauchement visuel ce qui crée des points d'appels visuels pour l'observateur.	> Renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Vue depuis les abords de la Jarisoy		> Modification du paysage quotidien > Concurrence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité et/ou covisibilité avec le patrimoine bâti et paysager protégé	Analyse de la covisibilité avec l'église Saint-Martin de Beaune-la-Rolande		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 99m | 126m | 162m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E05 (2,6km)
 Éolienne la plus éloignée : E03 (3,6km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien du Bois de Chaumont

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

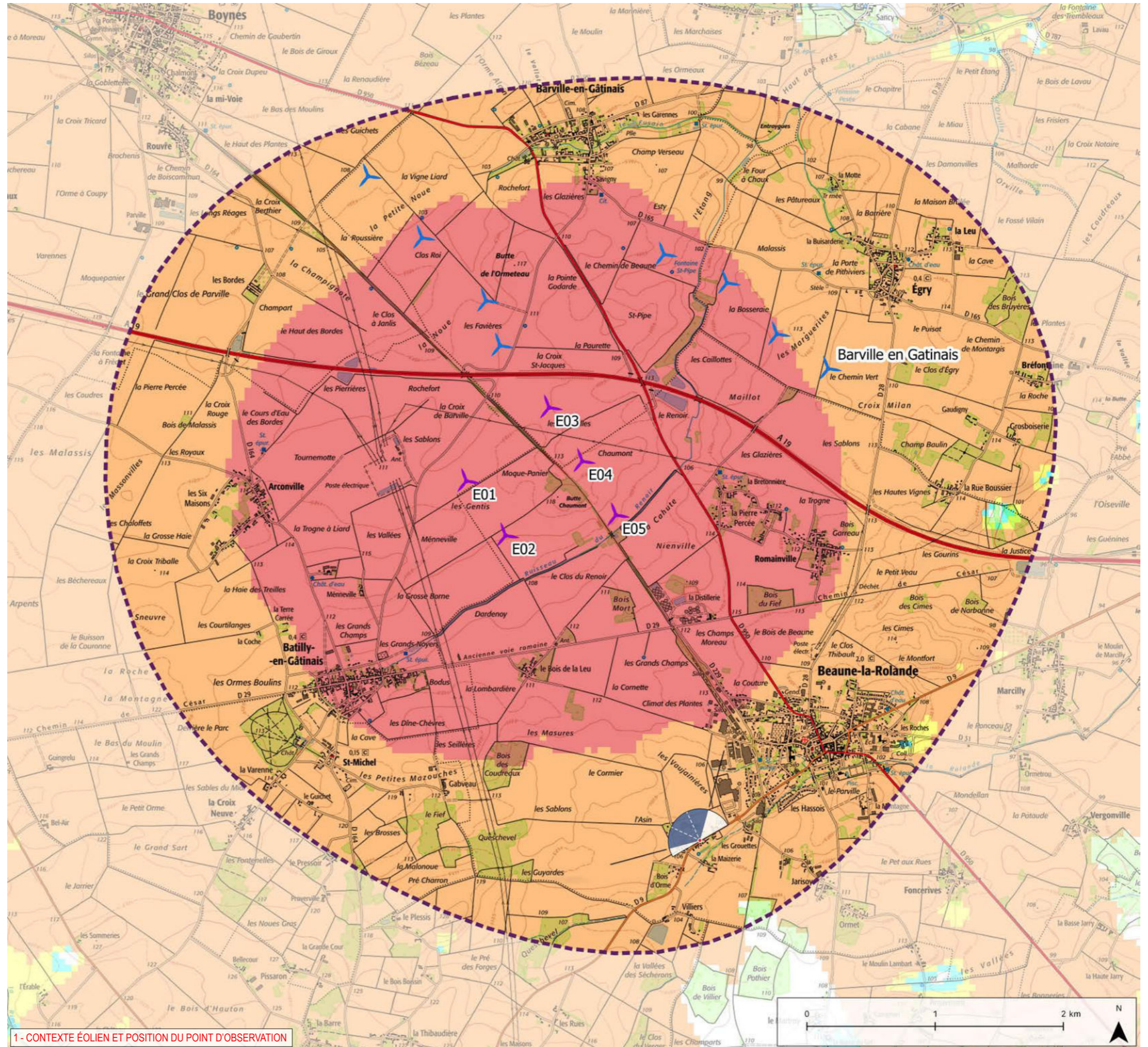
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

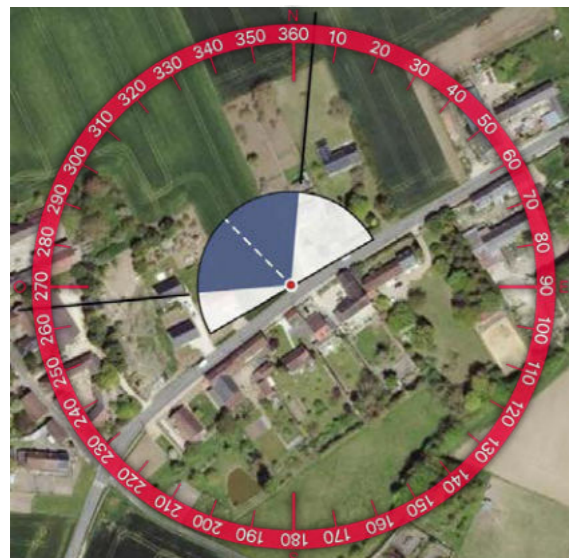
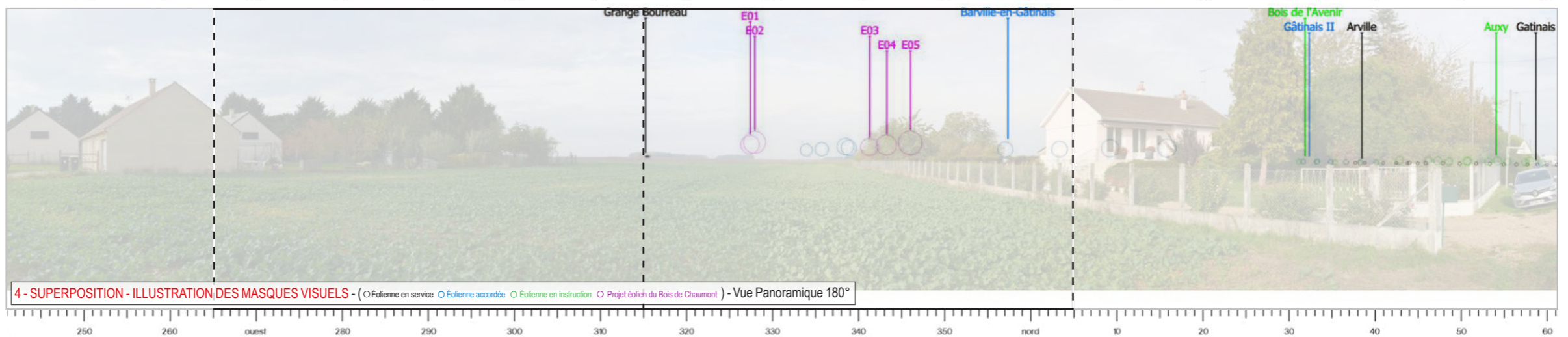
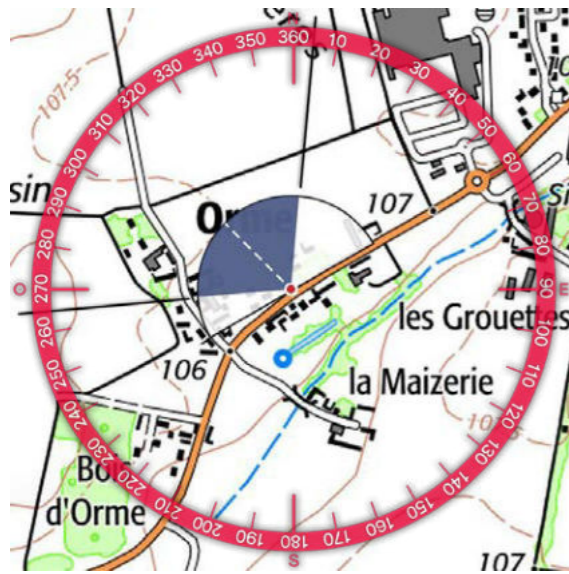
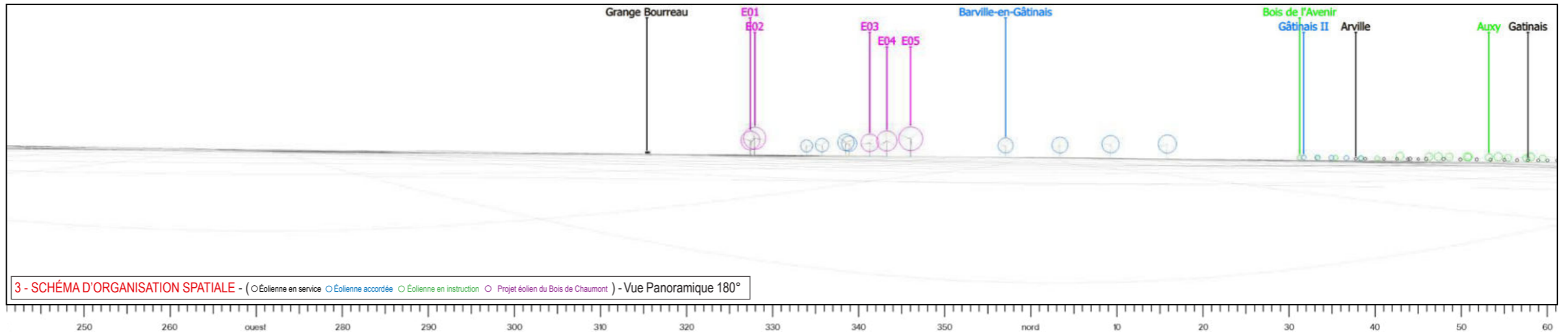
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1- CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Informations photographie

Identifiant : 51
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 656626, 6773797, 111
 Date et heure de prise de vue : 23/10/2019 16:22
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m







TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Effet cumulé avec le parc éolien de Barville en Gâtinais	Depuis la RD 9 en arrivant sur Beaune-la-Rolande par le sud-ouest, les premières habitations du bourg associées à la végétation ferment la majorité des vues vers l'extérieur. Cependant, des vues furtives en direction du projet sont possibles par endroit et l'on peut alors voir les éoliennes du projet du Bois de Chaumont prendre place à l'horizon en s'intercalant avec les éoliennes accordées du parc de Barville en Gâtinais. À noter que la hauteur apparente des éoliennes est importante et bien supérieure à celle des boisements qu'elles surplombent.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Vue depuis la RD 9		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Vue depuis le hameau d'Orme, au sud-ouest de Beaune-la-Rolande		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

De manière générale, au sein de l'aire d'étude immédiate, le projet du Bois de Chaumont entretient d'étroites relations visuelles avec le parc éolien accordé de Barville en Gâtinais. Le projet s'inscrit soit en superposition du parc (photomontages n°25, 26, 27, 29, 32, 42, 47 et 49) soit dans la continuité de ce même parc générant alors un effet d'étalement sur l'horizon (photomontages n°34, 35, 36, 37, 38, 39, 43, 44, 44bis, 48 et 51). L'impact est qualifié de très faible à fort.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les principaux axes de communication qui maillent le territoire de l'aire d'étude immédiate, le projet éolien du Bois de Chaumont présente un impact paysager qualifié de faible à fort. En effet, les principaux axes présents au sein de l'aire immédiate (RD 29, RD 950, RD 28 et RD 165) présentent des impacts majoritairement modérés (photomontages n°25, 27, 29, 36, 39, 44 et 49). Seules la RD 94, la RD29 et la RD 229 présentent localement un impact qualifié de fort (photomontage n°44).

De plus, l'autoroute A19 qui passe au sud du projet éolien du Bois de Chaumont selon l'axe est-ouest présente un impact qualifié de modéré (photomontages n°37, 44bis et 47).

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ

L'aire d'étude immédiate abrite 5 monuments historiques dont 3 présentent des sensibilités allant de modérée à très forte au sein de l'état initial : l'église Saint-Martin de Beaune-la-Rolande (MH 2), l'église Saint-Martin de Batilly-en-Gâtinais (MH4) et le Château de Saint-Michel (MH5). Tous ces monuments ont fait l'objet de photomontages qui concluent à des impacts significatifs (photomontages n°28, 29, 30, 44bis et 50bis).

Par ailleurs, aucun site ou SPR n'a été recensé au sein de l'aire immédiate lors de l'état initial.

■ INTERVISIBILITÉ AVEC LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET LES SECTEURS PANORAMIQUES

Dans l'aire d'étude immédiate, le projet s'intègre bien dans ces paysages de plateaux cultivés caractéristiques du Gâtinais.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC LES SILHOUETTES DE BOURG

L'enjeu de la perception du projet éolien depuis les lieux d'habitation a été identifié comme «fort» lors de l'analyse de l'état initial. L'aire d'étude immédiate abrite en effet 7 villages à proximité du projet avec des perceptions ouvertes en profondeur depuis les franges. Les 25 photomontages réalisés depuis l'habitat illustrent soit les perceptions visuelles les plus défavorables - qu'il convient donc de nuancer - soit des points de vue représentatifs des perceptions à l'échelle du bourg.

Des masques visuels (front bâti, végétation arborée privative) s'interposent par endroit entre l'observateur et le projet éolien atténuant alors sa prégnance, les impacts étant alors souvent qualifiés de très faibles à forts (9 photomontages concernés). Cependant, certaines rues orientées en direction du projet ou certaines franges ouvertes sur l'espace agricole (13 photomontages concernés - impacts modérés à forts) offrent des fenêtres de visibilité sur le projet éolien où la prégnance des éoliennes est importante.

Ainsi, au regard des photomontages réalisés, les bourgs et les villages d'Arconville, Batilly-en-Gâtinais, Barville-en-Gâtinais, Saint-Michel, Romainville et Beaune-la-Rolande sont les plus sensibles vis-à-vis du projet éolien (impacts paysagers modérés à forts).

De plus, les hameaux des Bordes, du Bois de la Leu, de la Pierre-Percée, d'Orme, de Bréfontaine, de Gabveau, de la Jarisoy et l'habitat isolé de Ménneville présentent des impacts allant de modéré à fort.

D'autre part, les situations de concurrence visuelle avec les silhouettes de bourg de Saint-Michel, de Batilly-en-Gâtinais, de Barville-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande et d'Égry identifiées dans l'état initial, ont été confirmées par le biais des photomontages n°27, 29, 36, 40, 44bis et 50bis. L'impact paysager du projet éolien est qualifié ici de modéré pour les concurrences visuelles avec les silhouettes des bourgs d'Égry, de Beaune-la-Rolande et de Barville-en-Gâtinais et fort pour les concurrences visuelles avec les silhouettes des bourgs de Batilly-en-Gâtinais et de Saint-Michel.

3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L' AIRE IMMÉDIATE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	INTERVISIBILITÉ AVEC LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET LES SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC LES SILHOUETTES DE BOURGS	VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ
Aire immédiate						
25	Perception depuis les abords du Bois de la Leu		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 29	Vue depuis les abords du Bois de la Leu	
26	Perception depuis le hameau de Gabveau		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis le hameau de Gabveau	
27	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette de Saint-Michel		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 164	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette de Saint-Michel	
28	Perception depuis les abords du château de Saint-Michel		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais			Vue depuis les abords du château de Saint-Michel et analyse de la covisibilité avec l'église Saint-Martin de Batilly-en-Gâtinais
29	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette de bourg de Batilly-en-Gâtinais		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 164	Vue en sortie de bourg de Saint-Michel et analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette de bourg de Batilly-en-Gâtinais	Analyse de la covisibilité avec l'église Saint-Martin de Batilly-en-Gâtinais
30	Perception depuis les abords de l'église Saint-Martin de Batilly-en-Gâtinais				Vue depuis le centre-bourg de Batilly-en-Gâtinais	Vue depuis les abords de l'église Saint-Martin de Batilly-en-Gâtinais
31	Perception depuis la frange nord de Batilly-en-Gâtinais		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 164	Vue depuis la frange nord de Batilly-en-Gâtinais	
32	Perception depuis les abords de Ménneville		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis les abords de Ménneville	
33	Perception depuis la frange sud d'Arconville		Effet cumulé avec les parcs éoliens des Terres chaudes et de Barville en Gâtinais		Vue depuis la frange sud d'Arconville	
34	Perception en entrée de bourg d'Arconville		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue en entrée de bourg d'Arconville	
35	Perception depuis les abords du hameau Les Bordes		Effet cumulé avec le parc éolien des Terres-Chaudes	Vue depuis la RD 164	Vue depuis les abords du hameau des Bordes	
36	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette du bourg de Barville-en-Gâtinais		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 950	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette du bourg de Barville-en-Gâtinais	
37	Perception en sortie de bourg de Barville-en-Gâtinais		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 950	Vue en sortie de bourg de Barville-en-Gâtinais	
38	Perception depuis la frange sud de Barville-en-Gâtinais		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis la frange sud de Barville-en-Gâtinais	
39	Perception depuis l'autoroute A19 et la RD 950		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis l'autoroute A19 et la RD 950		
40	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette du bourg d'Égry		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 28	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette du bourg d'Égry	
41	Perception depuis la frange est d'Égry		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis la frange est d'Égry	
42	Perception depuis la frange sud d'Égry		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 165	Vue depuis la frange sud d'Égry	
43	Perception depuis les abords du hameau de Bréfontaine		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis les abords du hameau de Bréfontaine	
44	Perception depuis le croisement de la RD 28 et l'A19		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis le croisement de la RD 28 et l'A19		
44bis	Perception depuis les abords de l'autoroute A19		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis l'autoroute A19	Analyse de la concurrence visuelle avec la silhouette du bourg de Beaune-la-Rolande	Analyse de la covisibilité avec l'église Saint-Martin de Beaune-la-Rolande
45	Perception depuis la frange ouest de Romainville		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis la frange ouest de Romainville	
46	Perception depuis la frange ouest de la Pierre Percée		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis la frange ouest de la Pierre Percée	
47	Perception depuis le croisement de la RD 29 et la RD 229		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 29 et la RD 229	Vue depuis les abords de l'habitat isolé de la Distillerie et depuis la frange nord de Beaune-la-Rolande	
48	Perception depuis la frange nord-est de Beaune-la-Rolande		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis la frange nord-est de Beaune-la-Rolande	
49	Perception en sortie de bourg de Beaune-la-Rolande depuis la RD 950		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 950	Vue en sortie de bourg de Beaune-la-Rolande	
50bis	Perception depuis les abords de la Jarisoy		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais		Vue depuis les abords de la Jarisoy	Analyse de la covisibilité avec l'église Saint-Martin de Beaune-la-Rolande
51	Perception depuis le hameau d'Orme, au sud-ouest de Beaune-la-Rolande		Effet cumulé avec le parc éolien de Barville-en-Gâtinais	Vue depuis la RD 9	Vue depuis le hameau d'Orme, au sud-ouest de Beaune-la-Rolande	

FIGURE 80 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L' AIRE IMMÉDIATE

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------



G. Étude de l'occupation visuelle

1. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

1.1. PRÉAMBULE

L'objectif de ce chapitre est de donner une idée, relative, de la présence éolienne dans le paysage et du degré d'encerclement des lieux de vie par les parcs éoliens construits, autorisés et par le projet éolien du Bois de Chaumont, objet de la présente étude.

Les schémas présentés dans la suite de cette étude apportent ainsi une lecture théorique (par l'analyse du relief, l'affichage des différents angles et la représentation des éoliennes) sur l'occupation visuelle du motif éolien depuis un point donné. Cette méthode s'appuie sur des données précises (MNT, caractéristiques techniques des éoliennes considérées) mais ne prend pas en considération les obstacles tels que les haies, les boisements et le bâti.

En fonction des résultats, les schémas d'occupation visuelle sont complétés par des photomontages afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle (évaluation du couvert végétal et analyse de la trame urbaine et des perceptions vers les projets éoliens).

La méthodologie présentée ci-après s'appuie sur les indices préconisés par le guide national de l'étude d'impact 2016 ainsi que les seuils proposés par les régions Centre et Hauts de France.





1.2. RÉALISATION DU SCHEMA D'OCCUPATION VISUELLE

L'occupation visuelle est analysée sur une aire de 10 km. Ce périmètre reprend les préconisations généralement émises pour l'évaluation de la saturation et notamment celles des DREAL Centre¹ et Hauts de France².

L'ensemble du contexte éolien connu au jour de la réalisation du schéma est pris en compte (construits, autorisés et en instruction). Les caractéristiques des éoliennes sont prises en compte (hauteur bout de pale réelle) et un filaire est affiché de façon circulaire (360°) autour du schéma de saturation. Il représente la visibilité des éoliennes vis-à-vis du relief et de leur prégnance visuelle (positionnement, visibilité et hauteur apparente) depuis le lieu d'observation. Une graduation verticale indique l'angle apparent propre de chaque éolienne potentiellement visible depuis le point d'observation. Ces éléments apportent une information précise quant à la prégnance possible de chaque parc ou projet éolien.

Deux anneaux entourent les schémas de saturation : le premier (bord intérieur) indique les angles à l'état initial et le deuxième (bord extérieur) à l'état projeté.

La couleur de l'anneau correspond à la valeur de l'angle vertical du motif éolien perçu (en cas de superposition, seule la valeur la plus importante est affichée) selon la graduation ci-après :

-  pas d'éolienne visible - prégnance nulle
-  angle vertical < 1° : prégnance très faible
-  angle vertical compris entre 1 et 5° : prégnance faible à modérée
-  angle vertical > 5° : prégnance forte

1.3. CRITÈRES D'ANALYSE

Trois critères sont ensuite étudiés, chacun de ces critères ayant un seuil d'alerte spécifique :

> **Critère 1 - Indice d'occupation de l'horizon** : ce critère correspond à la somme des angles occupés par les parcs éoliens présents à moins de 10 km potentiellement visibles. Ainsi, les parcs éoliens qui sont masqués par le relief (et qui donc n'apparaissent pas sur le filaire) ne sont pas comptabilisés afin d'obtenir un indice d'occupation plus proche de la réalité. Cette méthode ne reprend pas strictement les préconisations émises par les DREAL Centre et Hauts de France mais s'inscrit dans la volonté d'un indice représentatif des perceptions qui tient compte de l'évolution des hauteurs des éoliennes. **Si l'angle cumulé est supérieur à 120°, le seuil d'alerte est atteint.**

> **Critère 2 - Indice de densité sur les horizons occupés** : « cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant¹ ». Pour ce critère, les DREAL Centre et Hauts de France recommandent de comptabiliser les éoliennes à moins de 5 km qui présentent une prégnance forte. Dans cette méthode, nous utiliserons le filaire affiché sur le pourtour pour définir les éoliennes présentant un angle apparent supérieur ou égal à 1° (ce qui correspond à une prégnance faible à forte). Ce nombre est ensuite divisé par l'indice d'occupation de l'horizon. **Si l'indice de densité est supérieur à 0,1, le seuil d'alerte est déclenché.**

> **Critère 3 - Indice d'espace de respiration** : ce critère correspond à la mesure du plus grand angle sans éolienne dit « de respiration ». **Si l'angle est inférieur à 160°, le seuil d'alerte est atteint.**

Ces critères sont ainsi établis à l'état initial, à l'état projeté (c'est-à-dire avec l'ajout du projet éolien étudié) puis leur évolution est analysée. Ces résultats sont répertoriés dans un tableau et un texte d'analyse accompagne l'ensemble (schéma de saturation et tableau).

En complément de ces critères, une synthèse, sous forme de schéma, représente la répartition de l'occupation horizontale selon la prégnance potentielle des éoliennes. Ce schéma met en évidence l'angle total cumulé sans éolienne visible (en vert) et dissocie l'angle occupé selon la prégnance potentielle des éoliennes.

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés (compte tenu des approximations inévitablement liées à la méthode de calcul des valeurs d'indices). Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

2 . CHOIX DES BOURGS

Les bourgs d'Arconville, de Batilly-en-Gâtinais, de Beaune-la-Rolande, Boynes, Barville-en-Gâtinais, Égry et la Pierre Percée à proximité immédiate du projet, ont fait l'objet d'une analyse afin d'estimer les risques d'encerclement et d'occupation auxquels ils seraient confrontés avec l'insertion du projet sur ce territoire.

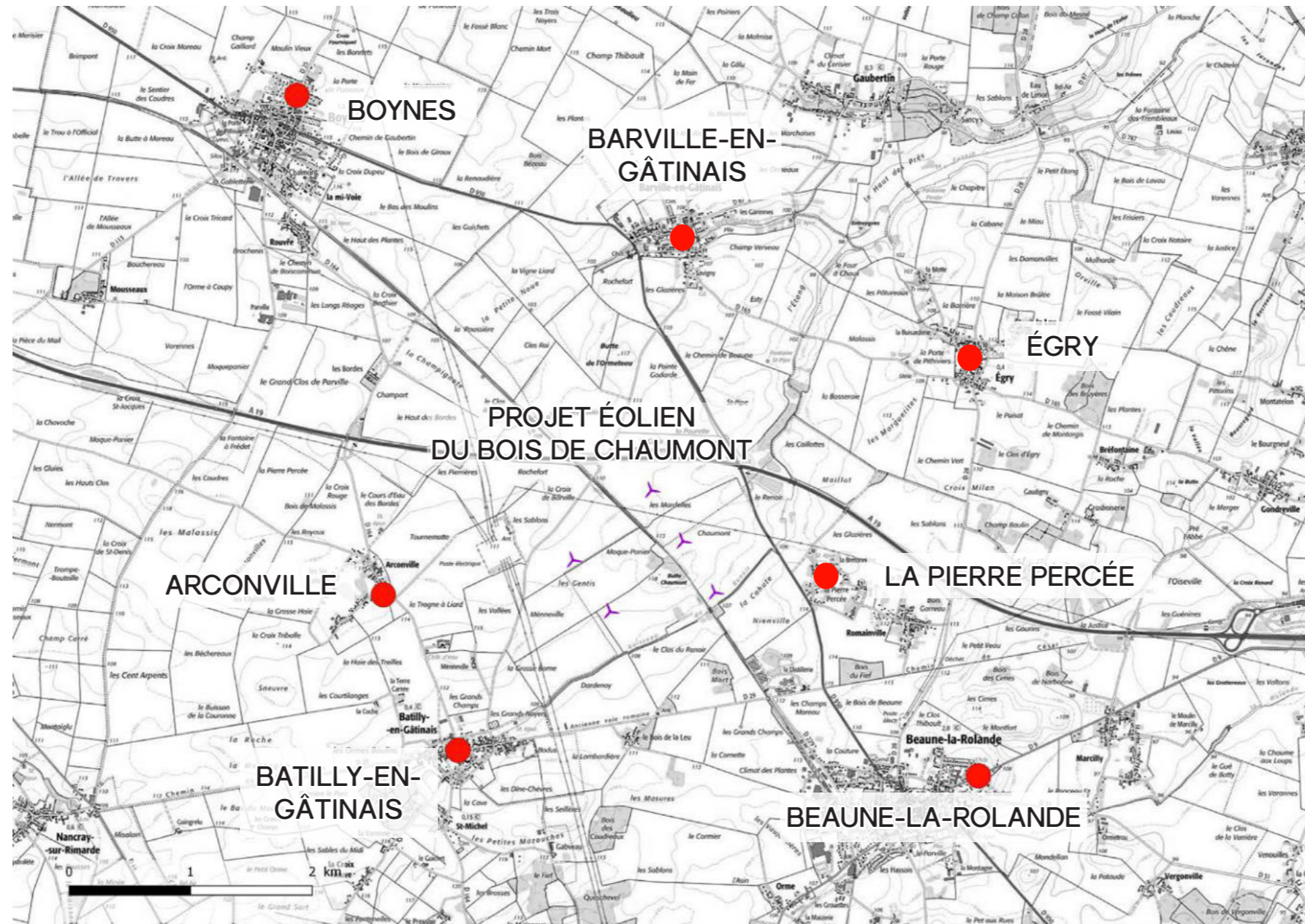


FIGURE 81 : LOCALISATION DES SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE

3 . SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE

3.1. BOURG D'ARCONVILLE

Le bourg d'Arconville est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais. Les perceptions depuis les franges sont relativement ouvertes. Elles sont en revanche plus restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation des jardins privatifs constituent des masques visuels.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontages n°33 et 34 pris respectivement depuis la frange sud et la frange nord.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, le parc de Barville en Gâtinais est présent au nord-est du bourg et occupe un angle horizontal de 61° avec une prégnance modérée (angle vertical compris entre 1° et 5°) ainsi qu'une éolienne du parc des Terres Chaudes à l'extrémité est avec une prégnance très faible (angle vertical inférieur à 1°). On observe un vaste espace de respiration de 275°. À noter que seul le seuil d'alerte de l'indice de densité sur les horizons occupés est atteint dès l'état initial.

Le projet est implanté à l'est du bourg et ajoute un angle horizontal de 20° par rapport à l'état initial. Après introduction du projet, le seuil d'alerte de l'indice d'occupation de l'horizon (critère 1) n'est pas atteint, passant de 65° à 85°. Par ailleurs, tout comme à l'état initial, le seuil d'alerte du critère de l'indice de densité sur les horizons occupés (critère 2) est atteint, bien que légèrement augmenté par l'introduction du projet. L'angle de respiration maximum (critère 3) demeure inchangé et largement supérieur à 160°.

D'après cette analyse théorique, il n'y a pas lieu d'évoquer une saturation visuelle depuis le bourg d'Arconville.

Afin d'étayer cette analyse quantitative, des photomontages à 360° sont présentés et commentés ci-après.

Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg d'Arconville

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	70	Seuil d'alerte non atteint	85	Seuil d'alerte non atteint		

Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°) présentes par angle d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,14	Seuil d'alerte atteint	0,21	Seuil d'alerte atteint	

Critère 3 : Indice d'espace de respiration

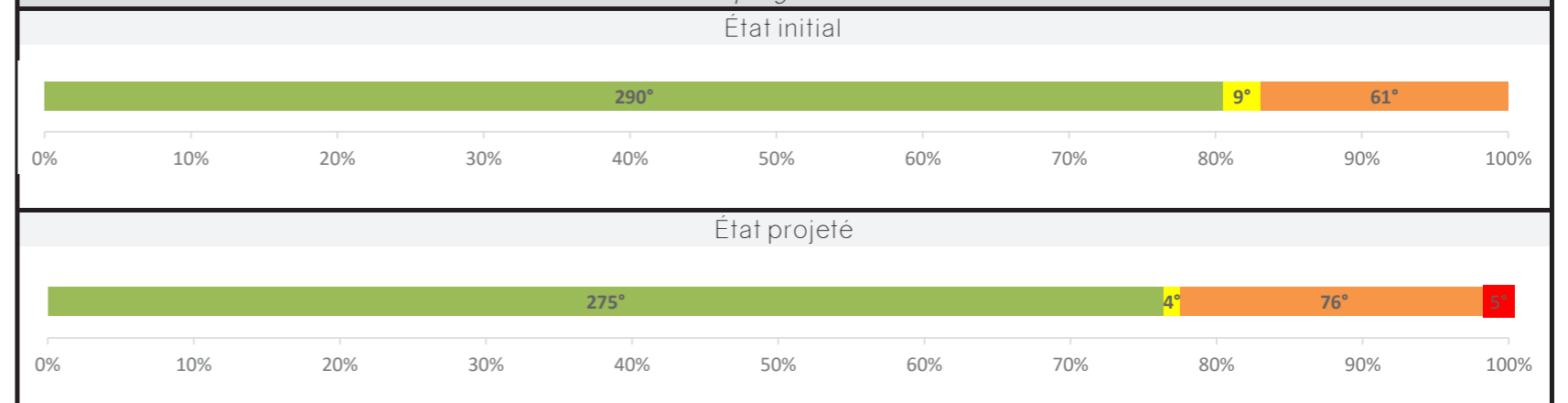
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 160° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	275	Seuil d'alerte non atteint	275	Seuil d'alerte non atteint		

Répartition de la prégnance visuelle sur l'horizon

Part de l'horizon évaluée comme prégnance nulle / faible / modérée / forte

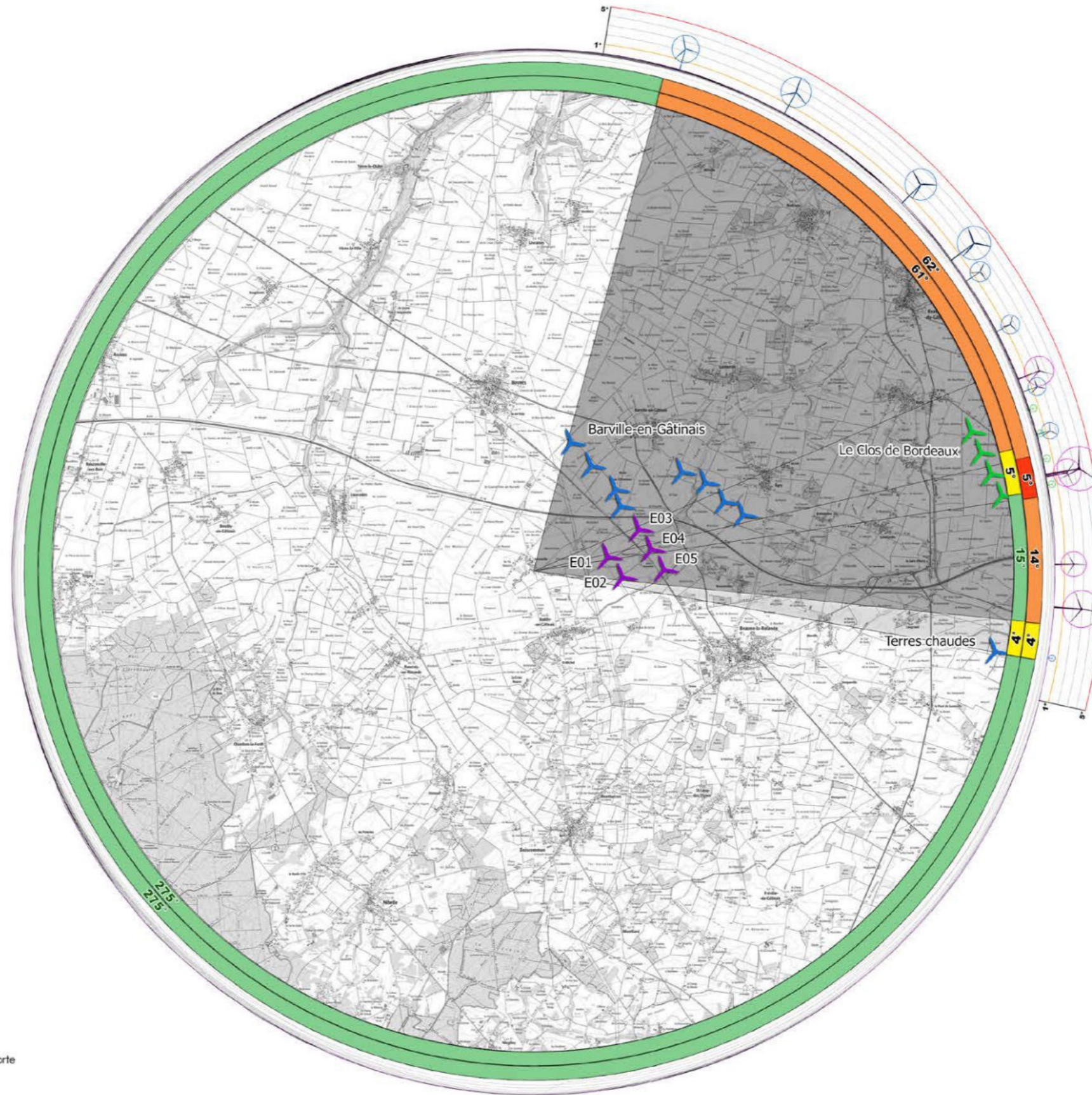


Méthode élaborée par l'agence Couason en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter- visibilité entre les parcs.






SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - ARCONVILLE

Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :
653 244, 6 776 308, 112,0
(Cet emplacement correspond au point le plus haut
du bourg analysé)














LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial

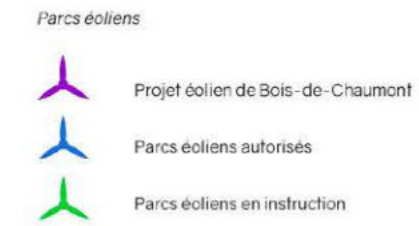
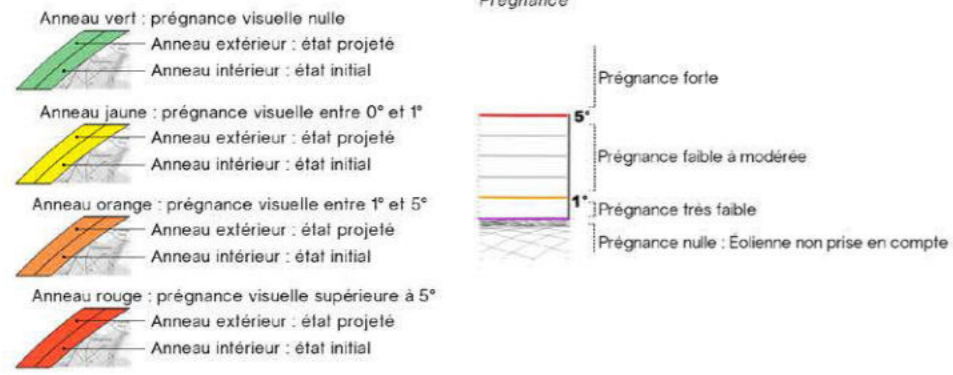
Prégnance

-  5° : Prégnance forte
-  1° : Prégnance faible à modérée
-  Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

Réalisation : agence COUASNON

SCHEMA D'OCCUPATION VISUELLE - ARCONVILLE (NORD)

LÉGENDE



Réalisation : agence Couásnon

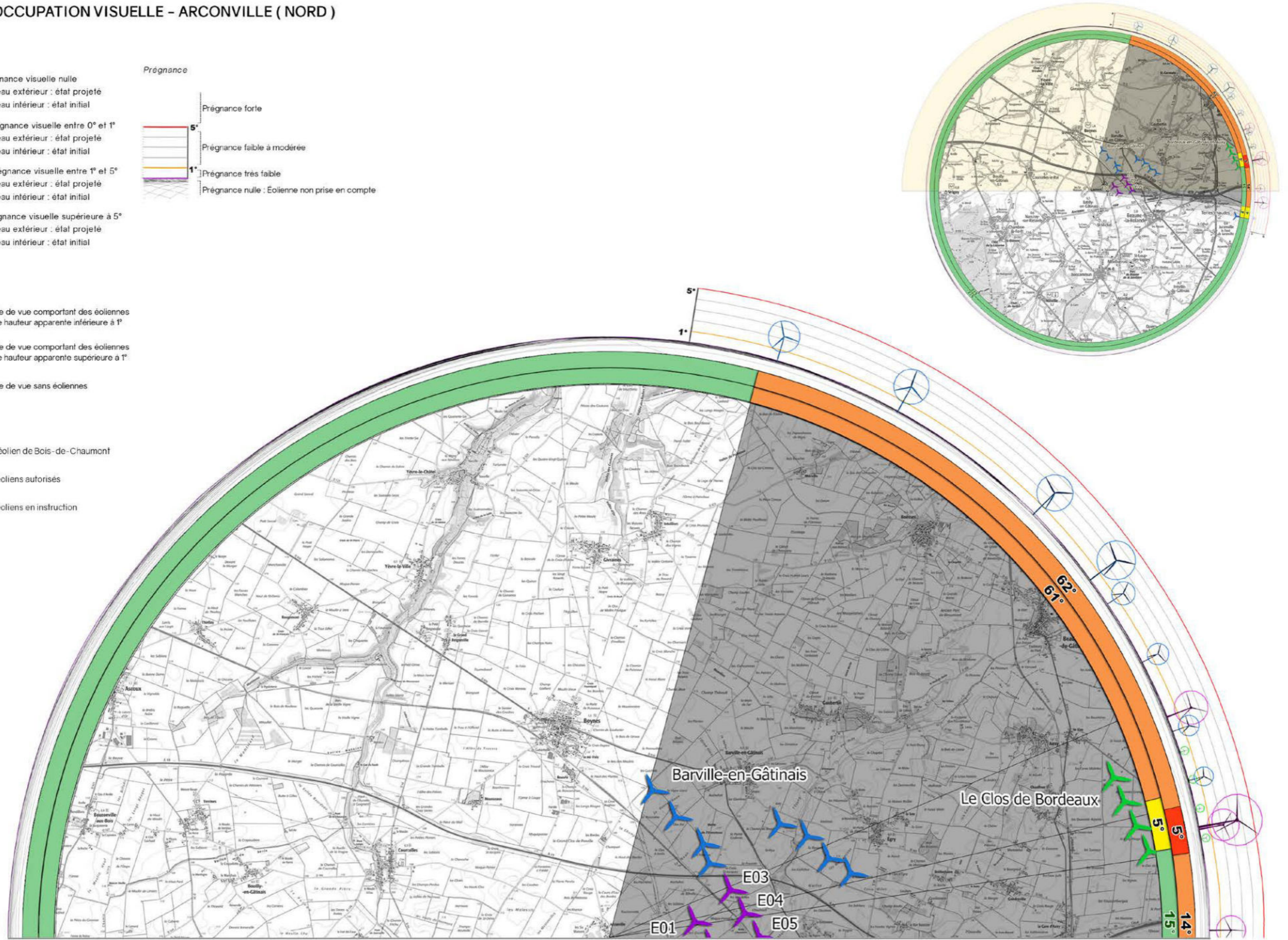
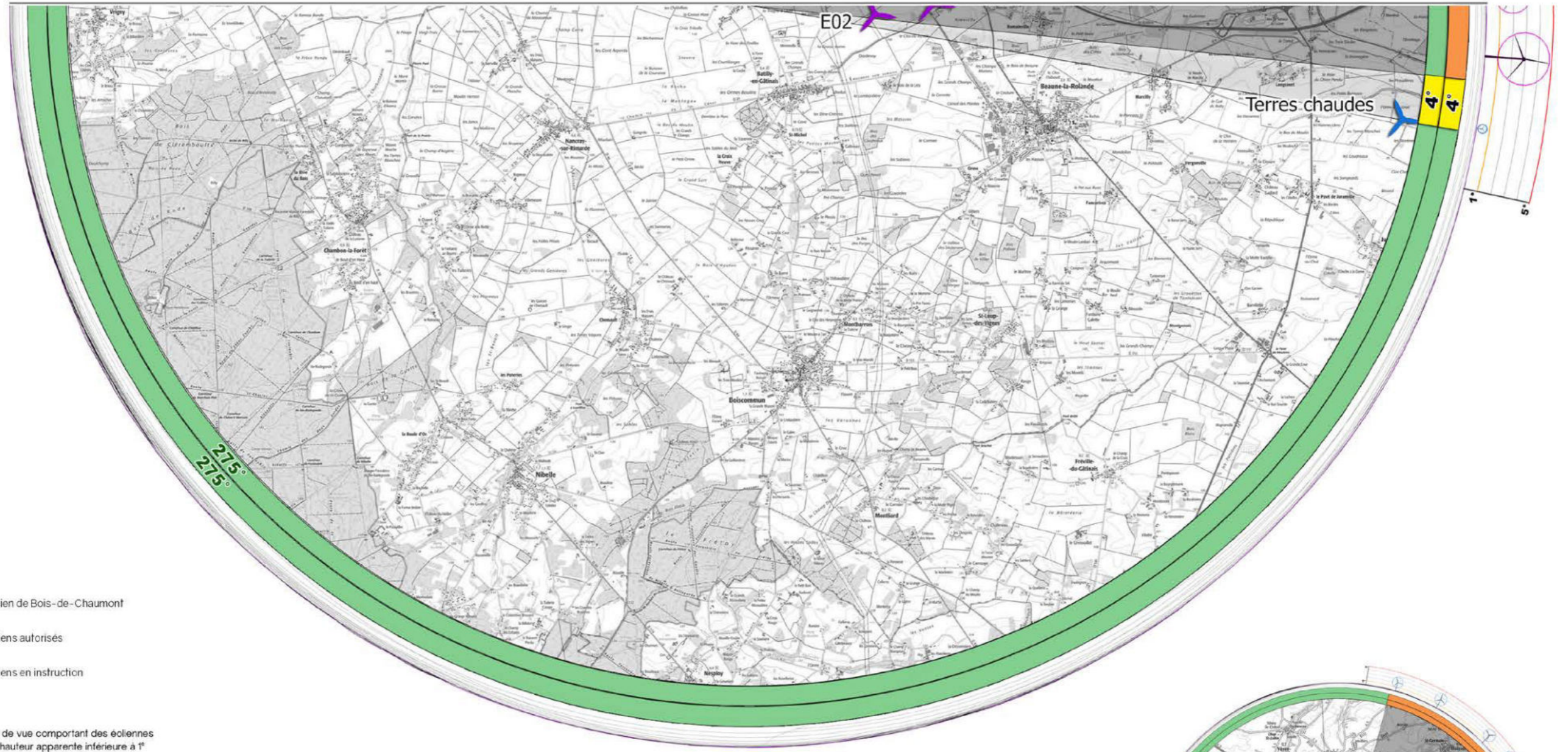





SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - ARCONVILLE (SUD)

Réalisation : agence COUASNON






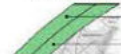
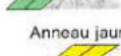

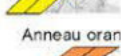

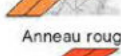


LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial

Prégnance

-  5° Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  1° Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

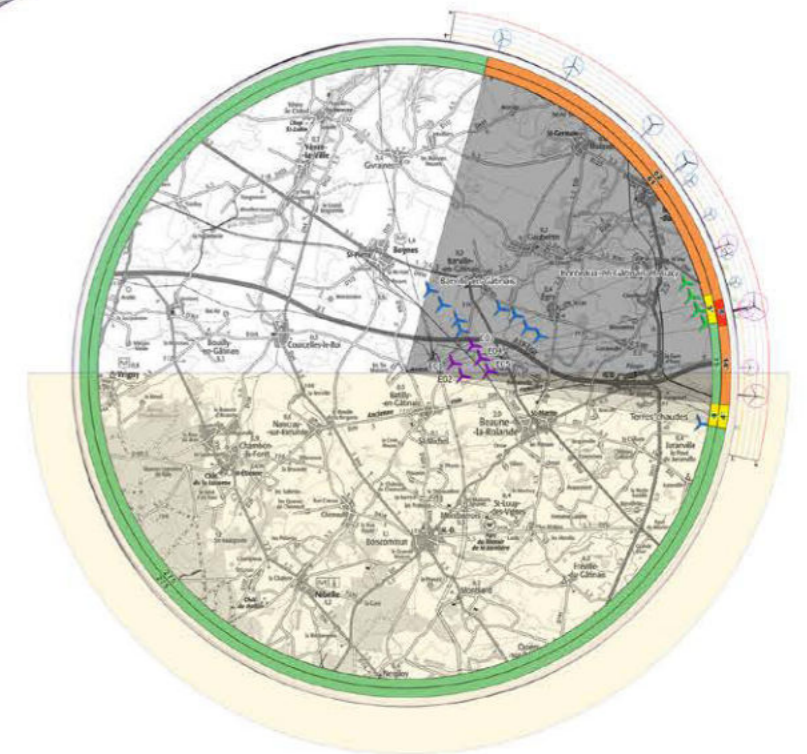




PHOTO 148 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°33)



Barville en Gatinais

Le clos de Bordeaux

T

OCCUPATION VISUELLE



393

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DU BOIS DE CHAUMONT - VOLET PAYSAGER

L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de d'Arconville a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

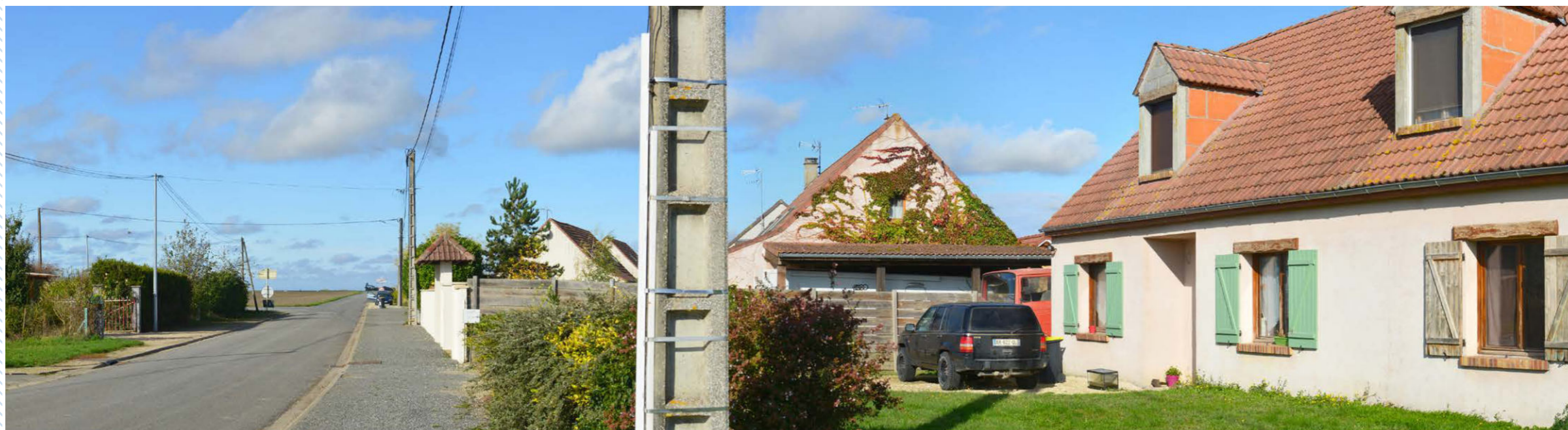
Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg d'Arconville, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud du village à partir du point de photomontage n°33.

Depuis ce point, le projet du Bois de Chaumont prend place sur le milieu agricole en se superposant partiellement au parc de Barville en Gâtinais et au parc en instruction du Clos de Bordeaux. Le projet est visible avec une prégnance visuelle importante. Trois autres parcs sont visibles depuis ce point : les parcs de Barville en Gâtinais et du Clos de Bordeaux partiellement masqués par la trame bâtie et végétale du bourg et le parc des Terres Chaudes que l'on aperçoit à l'horizon avec une très faible prégnance visuelle.

Ainsi, il y a bien une modification du paysage quotidien (évaluée lors de la rédaction des impacts) mais la répartition du motif éolien est conforme à celle du schéma d'occupation visuelle et n'est pas de nature à entraîner une saturation visuelle.



PHOTO 149 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°34)



L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de d'Arconville a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg d'Arconville, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange nord du village à partir du point de photomontage n°34.

Depuis la frange nord d'Arconville, la trame bâtie et végétale du village ferme majoritairement les vues vers l'extérieur. Cependant, il existe une fenêtre visuelle qui permet des perceptions en profondeur en direction de parcs éoliens construits et en projet. On peut y voir avec une prégnance importante le parc de Barville en Gâtinais ainsi que le projet du Bois de Chaumont qui se place dans la continuité et qui est partiellement masqué par la trame bâtie. Par ailleurs, le parc en instruction du Clos de Bordeaux est partiellement visible à l'horizon avec une très faible prégnance visuelle.

Ainsi, il y a bien une modification du paysage quotidien (évaluée lors de la rédaction des impacts) mais la répartition du motif éolien est conforme à celle du schéma d'occupation visuelle et n'est pas de nature à entraîner une saturation visuelle.

3.2. BOURG DE BATILLY-EN-GÂTINAIS

Le bourg de Batilly-en-Gâtinais est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais. Les perceptions vers l'extérieur sont majoritairement ouvertes sur le milieu agricole.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontages n°30 et 31 pris respectivement depuis le centre-bourg du village et la frange nord.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, on recense 3 parcs éoliens dans un périmètre de 10 km : le parc de Barville en Gâtinais présent au nord qui occupe un angle horizontal de 58°, le parc des Terres Chaudes sur un angle horizontal resserré de 8° et le parc du Clos de Bordeaux sur un angle de 16°. Ainsi, à l'état initial, le seuil d'alerte du critère 1 n'est pas atteint (le cumul des angles occupés par des projets éolien est de 80°). En revanche, le seuil d'alerte du critère de l'indice de densité sur les horizons occupés est atteint (0,10). Enfin, l'angle de respiration maximum observé au sud-ouest du bourg est de 262°. Ainsi, le seuil d'alerte du critère 3 n'est pas atteint.

Le projet est implanté au nord du bourg, à proximité de celui-ci et se place dans l'axe du parc de Barville en Gâtinais. Ainsi, l'introduction du projet du Bois de Chaumont n'augmente pas le cumul des horizons occupés en s'inscrivant en densification d'un parc existant et le seuil d'alerte du critère 1 n'est pas atteint.

Par ailleurs, tout comme à l'état initial, le seuil d'alerte du critère de l'indice de densité sur les horizons occupés (critère 2) est atteint. Le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé passe de 0,10 à 0,15. Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'éolienne visibles sur un même angle total occupé. Enfin, l'angle de respiration maximum (critère 3) demeure inchangé et largement supérieur à 160°.

D'après cette analyse théorique, il n'y a pas lieu d'évoquer une saturation visuelle depuis le bourg de Batilly en Gâtinais.

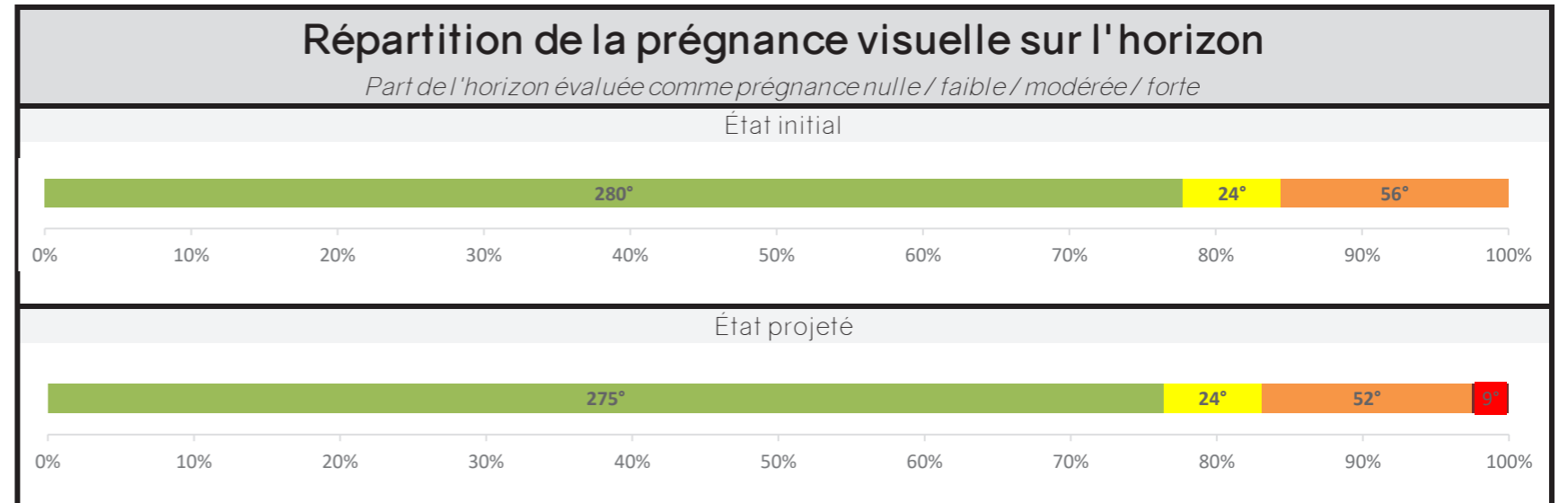
Afin d'étayer cette analyse quantitative, des photomontages à 360° sont présentés et commentés ci-après.

Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg de Batilly-en-Gâtinais

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon						
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens						
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °						
Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	80	Seuil d'alerte non atteint	85	Seuil d'alerte non atteint		

Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés					
Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°) présentes par angle d'horizon occupé					
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km					
Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,10	Seuil d'alerte atteint	0,15	Seuil d'alerte atteint	

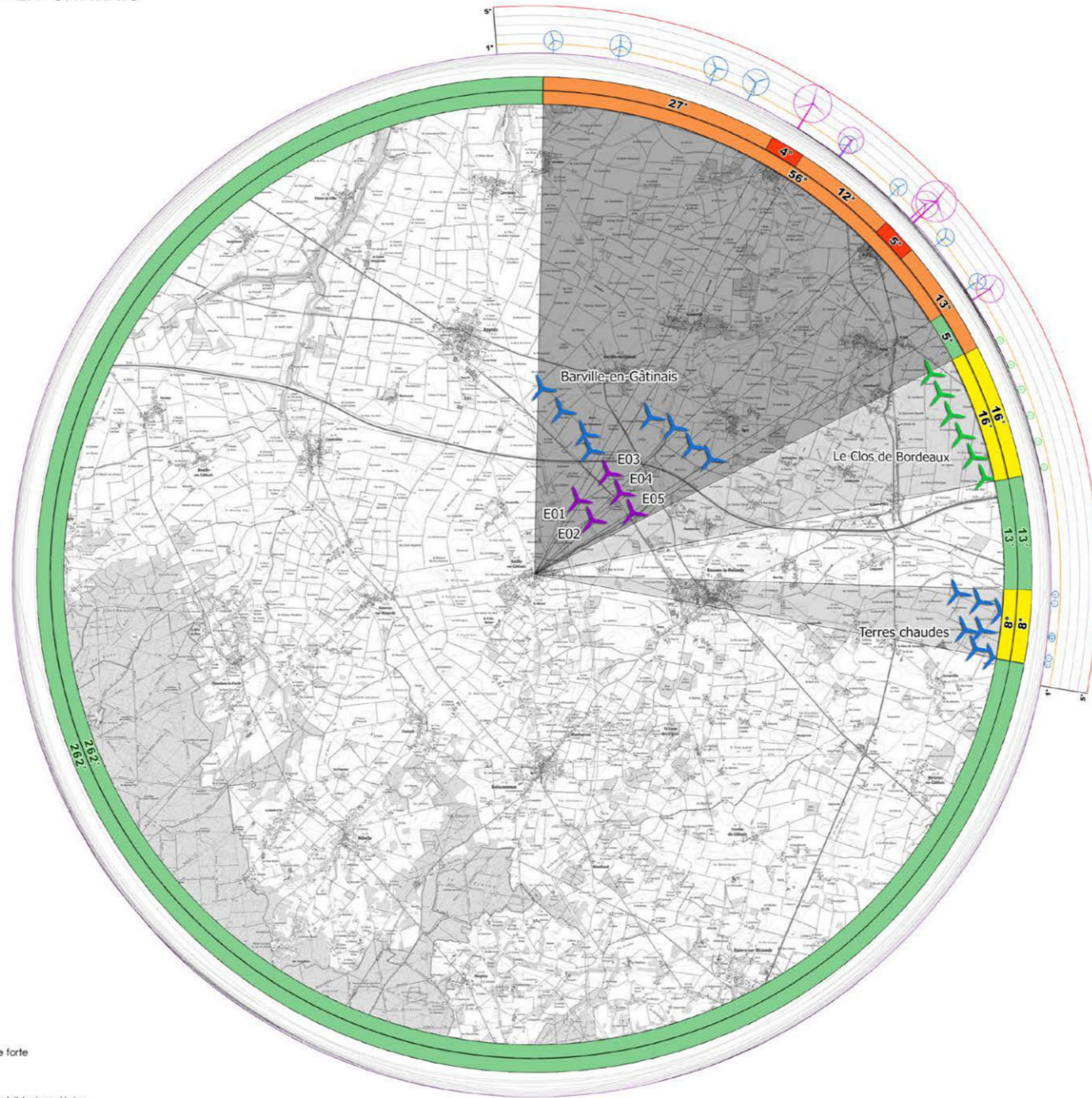
Critère 3 : Indice d'espace de respiration						
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"						
Seuil d'alerte : inférieur à 160° dans l'aire de 10 km						
Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	262	Seuil d'alerte non atteint	262	Seuil d'alerte non atteint		



Méthode élaborée par l'agence Couasnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.




SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BATILLY-EN-GATINAIS

Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :
653 859, 6 775 027, 112,1
(Cet emplacement correspond au point le plus haut
du bourg analysé)














LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial

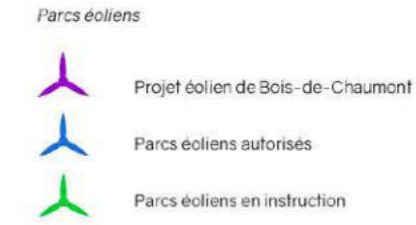
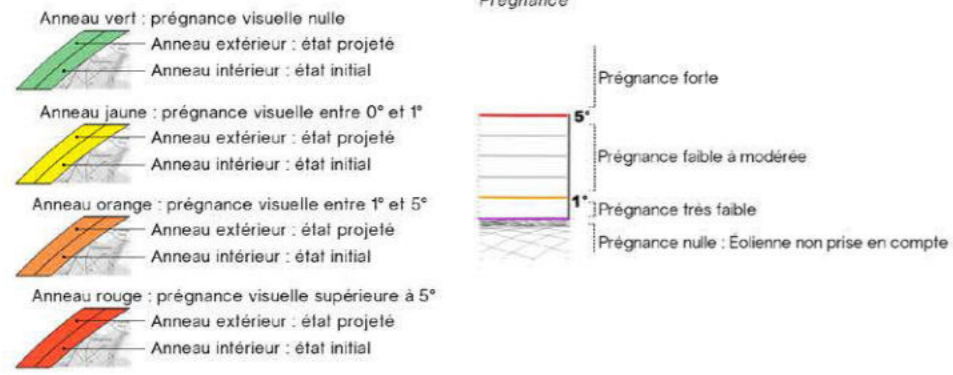
Prégnance

-  Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

Réalisation : agence COUASNON

SCHEMA D'OCCUPATION VISUELLE - BATILLY-EN-GATINAIS (NORD)

LÉGENDE



Réalisation : agence Couásnon

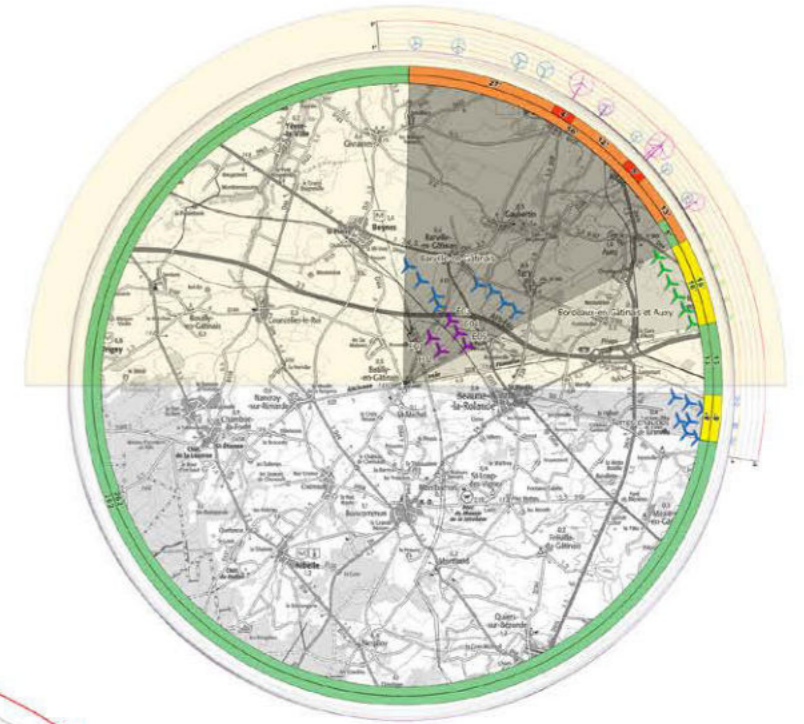
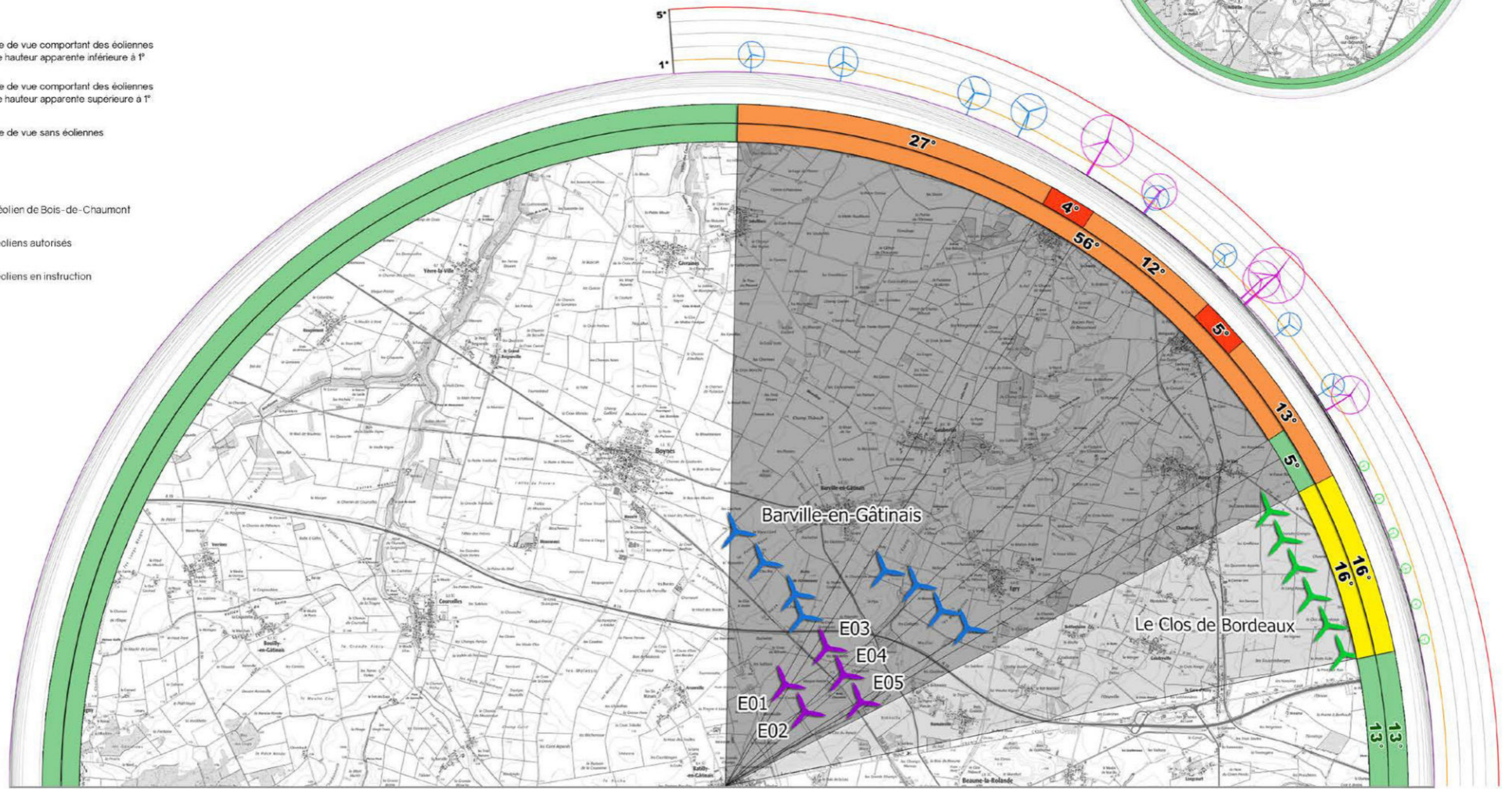





SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BATILLY-EN-GATINAIS (SUD)

Réalisation : agence COUASNON







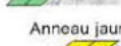

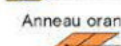




LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial

Prégnance

-  5° Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  1° Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

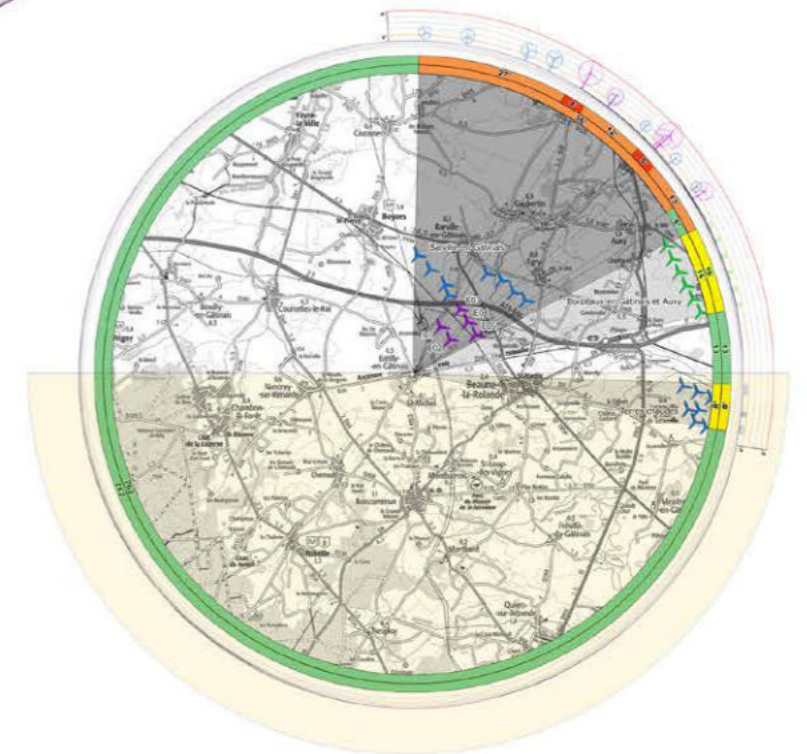
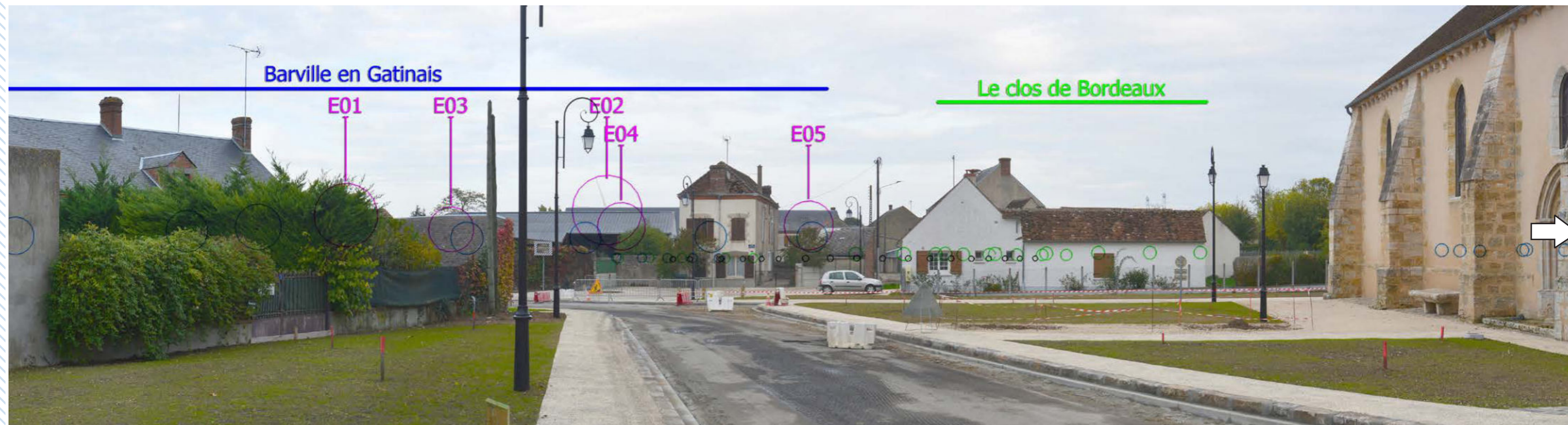




PHOTO 150 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°30)



L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de Batilly-en-Gâtinais a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

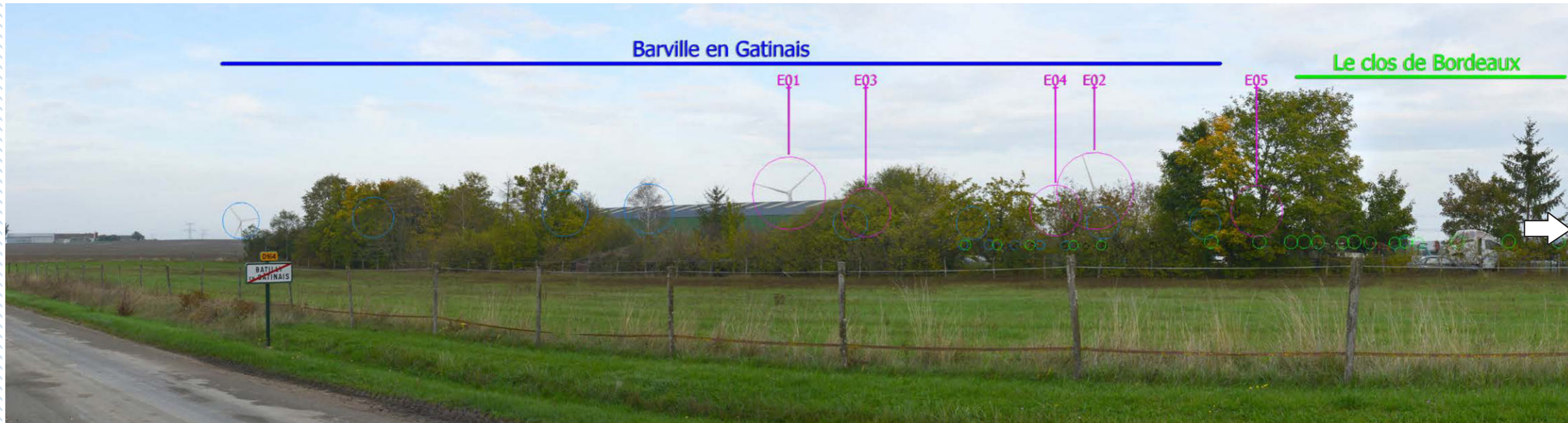
Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg de Batilly-en-Gâtinais, un photomontage à 360° a été réalisé depuis le centre-bourg du village à partir du point de photomontage n°30.

Depuis ce point de vue, le parc en projet est visible en arrière-plan de la trame bâtie de sorte que seuls des fragments de pale sont visibles par intermittence. Les autres parcs éoliens sont entièrement masqués par la trame bâtie de Batilly-en-Gâtinais.

Ainsi, la visibilité du motif éolien est moindre que celle du schéma d'occupation visuelle. Ce photomontage renforce la conclusion d'absence de saturation visuelle.



PHOTO 151 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°31)



L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de Batilly-en-Gâtiniais a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg de Batilly-en-Gâtiniais, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange nord du village à partir du point de photomontage n°31.

Depuis ce point de vue, le parc en projet est majoritairement masqué par la trame bâtie et végétale présente en frange de bourg de sorte que seules les éoliennes E1 et E2 sont perceptibles. Par ailleurs, bien que le parc de Barville en Gâtiniais soit majoritairement masqué par la trame végétale, quelques éoliennes de ce parc sont visibles de manière filtrée ou tronquée.

Ainsi, la visibilité du motif éolien est moindre que celle du schéma d'occupation visuelle. Ce photomontage renforce la conclusion d'absence de saturation visuelle.

3.3. BOURG DE BEAUNE-LA-ROLANDE

Le bourg de Beaune-la-Rolande est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais et est traversé par le cours d'eau de la Rolande. Les perceptions vers l'extérieur sont majoritairement ouvertes sur le milieu agricole.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontages n°48, 49 et 51 pris respectivement depuis la frange nord, la sortie de bourg du village et en frange sud-ouest.

À l'état initial, plusieurs parcs et projets existants sont présents au nord et à l'est du bourg : le parc accordé de Barville en Gâtinais qui occupe un angle horizontal cumulé de 38° avec une prégance modérée, les parcs en instruction d'Auxy et du Clos de Bordeaux qui occupent un angle horizontal de 31° et, à l'est, le parc accordé des Terres chaudes qui occupe un angle horizontal de 15°. Cette répartition se concentre sur un angle de 84° (critère 1 non atteint) et laisse un espace de respiration maximum de 205° au sud (critère 3 non atteint). Cependant, la concentration d'éolienne sur l'horizon occupé présente une valeur supérieure au seuil d'alerte et le critère 2 est atteint (0,35).

Le projet est implanté au nord-ouest du bourg et occupe un angle horizontal de 19° avec une prégance visuelle modérée (angle vertical inférieur à 5°). Après introduction du projet, l'indice d'occupation de l'horizon (critère 1) évolue, passant de 84° à 103°, mais demeure en dessous du seuil d'alerte.

D'autre part, tout comme à l'état initial, le seuil d'alerte du critère de l'indice de densité sur les horizons occupés (critère 2) est atteint. Le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé est relativement stable après introduction du projet (il passe de 0,35 à 0,33). L'angle de respiration maximum (critère 3) est réduit de 19° mais reste largement supérieur au 160° préconisés (critère 3 non atteint).

D'après cette analyse théorique, il n'y a pas lieu d'évoquer une saturation visuelle depuis le bourg de Beaune-la-Rolande.

Afin d'étayer cette analyse quantitative, des photomontages à 360° sont présentés et commentés ci-après.

Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg de Beaune-la-Rolande

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	84	Seuil d'alerte non atteint	103	Seuil d'alerte non atteint		

Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégance visuelle est supérieure à 1°) présentes par angle d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,35	Seuil d'alerte atteint	0,33	Seuil d'alerte atteint	

Critère 3 : Indice d'espace de respiration

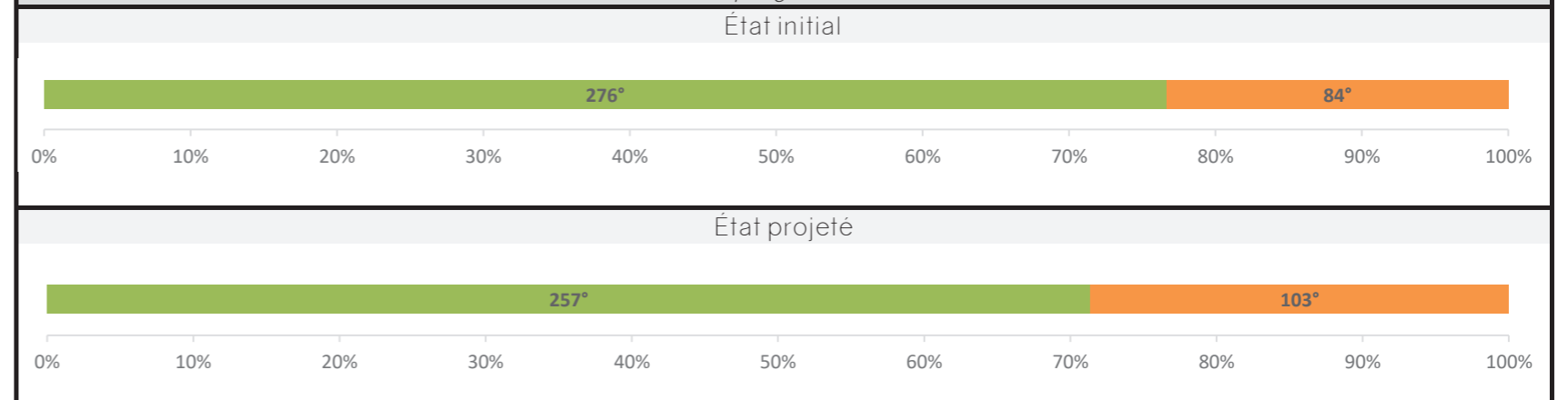
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 160° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	205	Seuil d'alerte non atteint	186	Seuil d'alerte non atteint		

Répartition de la prégance visuelle sur l'horizon

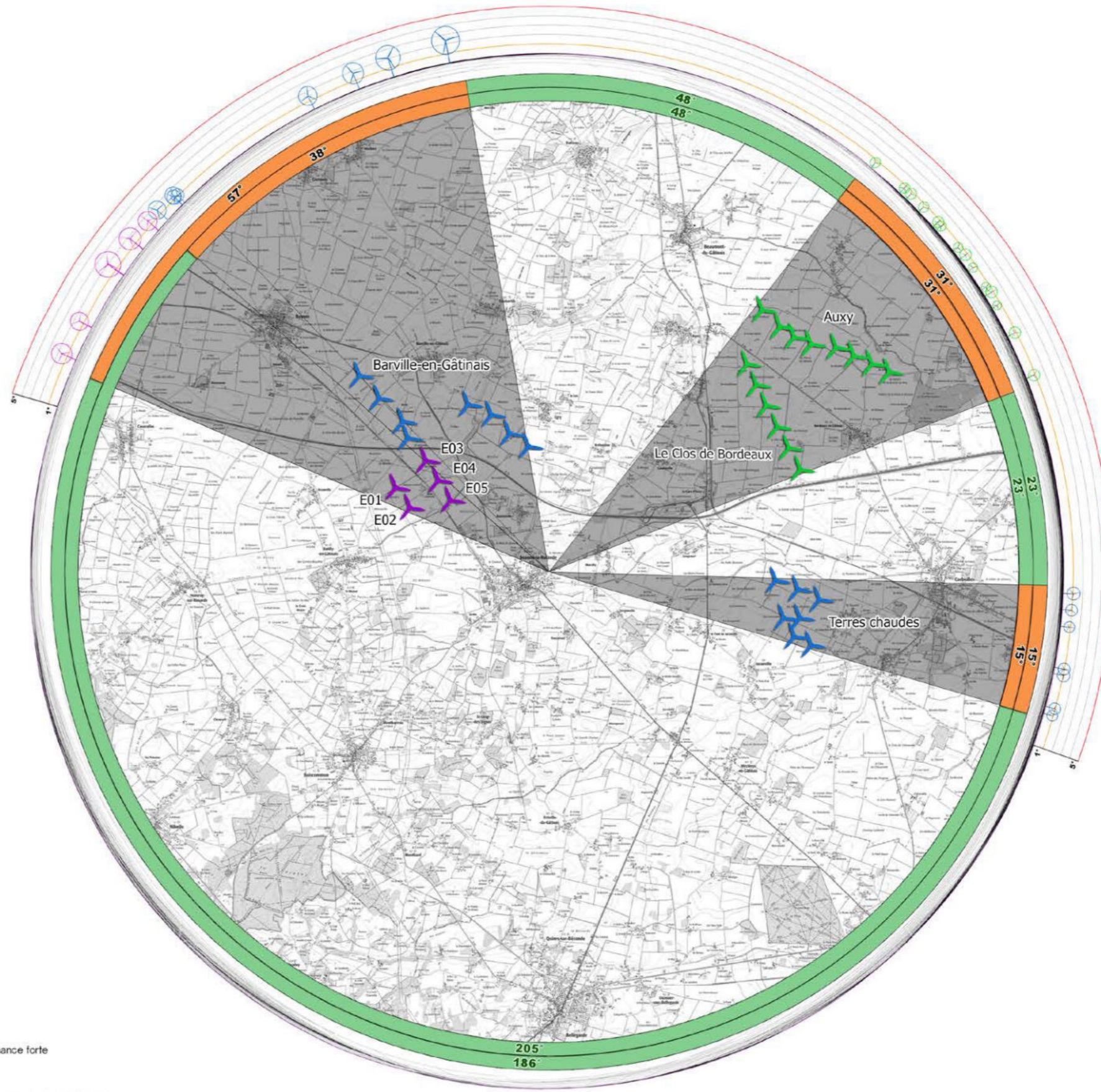
Part de l'horizon évaluée comme prégance nulle / faible / modérée / forte



Méthode élaborée par l'agence Couasnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BEAUNE-LA-ROLANDE

Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :
658 139, 6 774 818, 112,0
(Cet emplacement correspond au point le plus haut
du bourg analysé)



LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien de Bois-de-Chaumont
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial

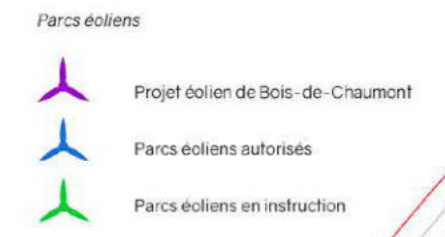
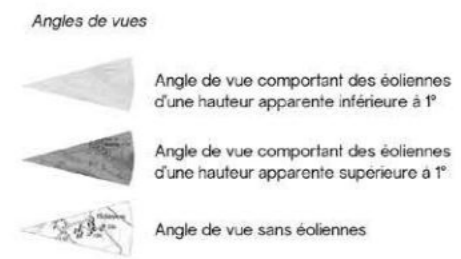
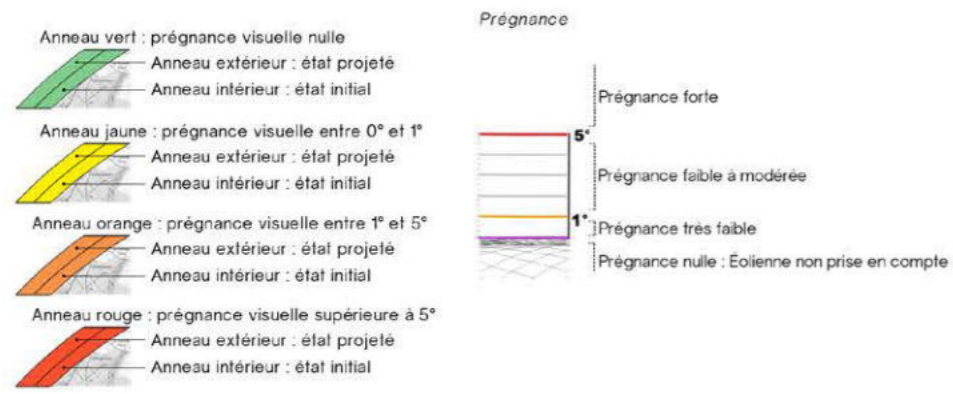
Prégnance

- 5° : Prégnance forte
- : Prégnance faible à modérée
- 1° : Prégnance très faible
- : Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

Réalisation : agence COUASNON

SCHEMA D'OCCUPATION VISUELLE - BEAUNE-LA-ROLANDE (NORD)

LÉGENDE



Réalisation : agence Couásnon

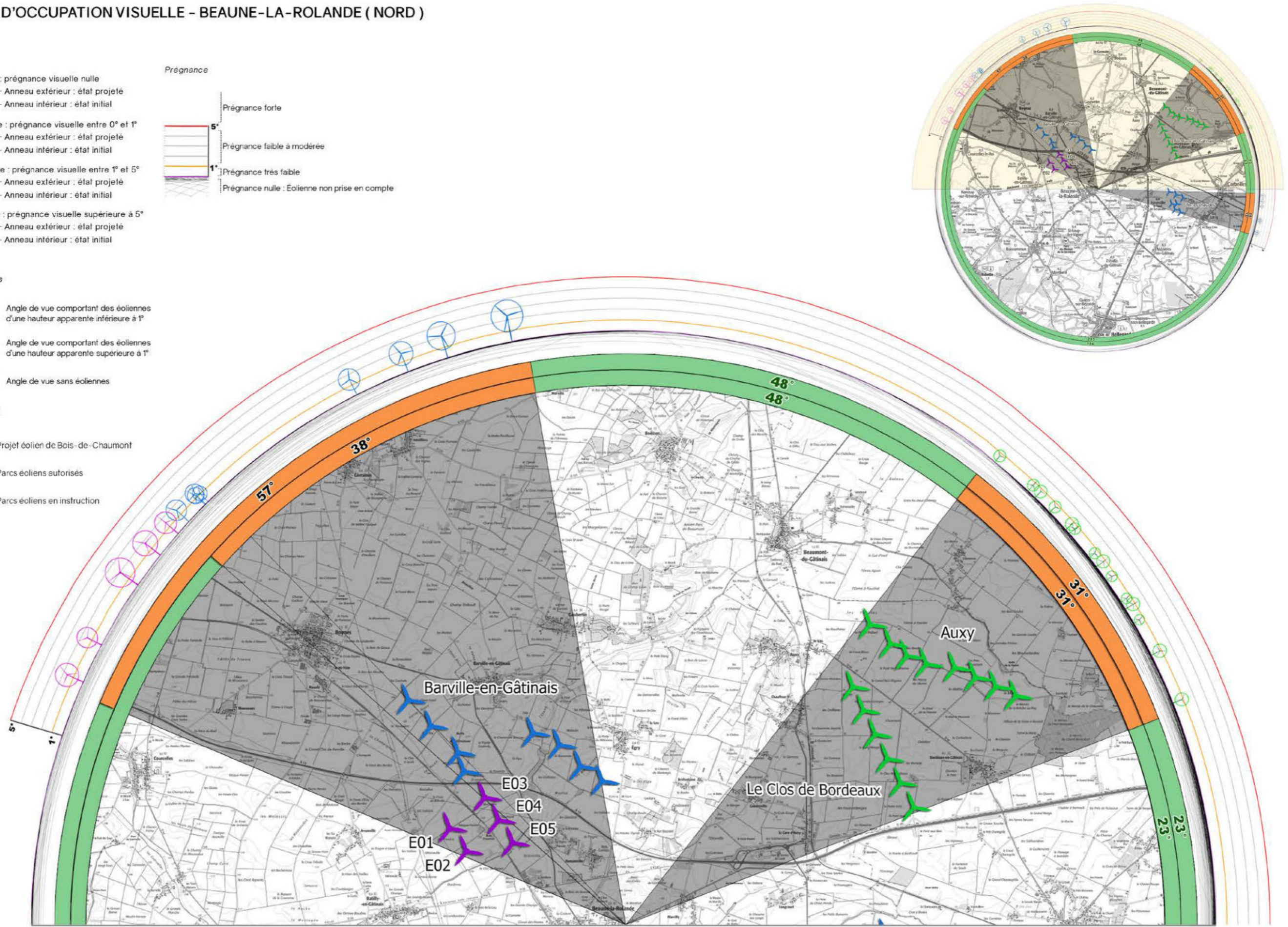
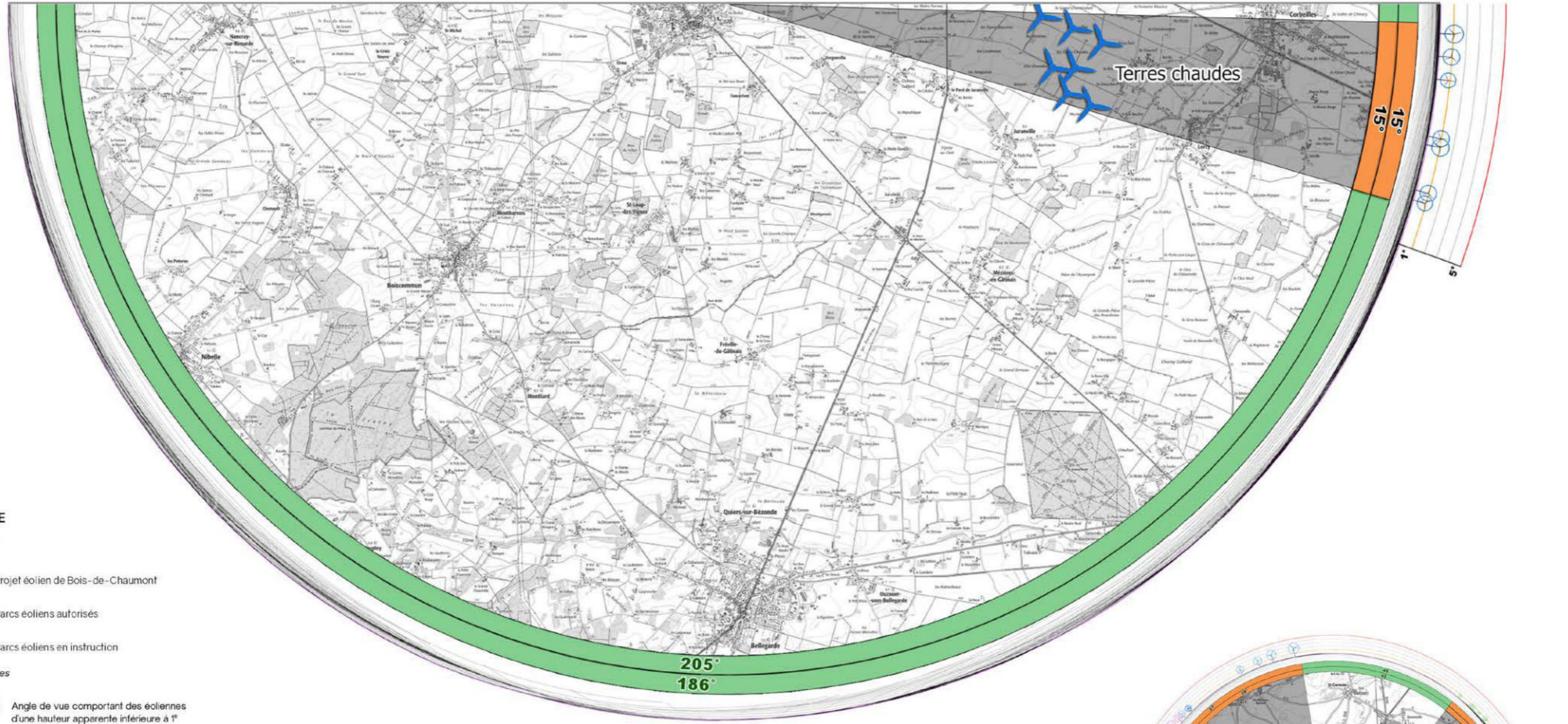





SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BEAUNE-LA-ROLANDE (SUD)

Réalisation : agence COUASSON






LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

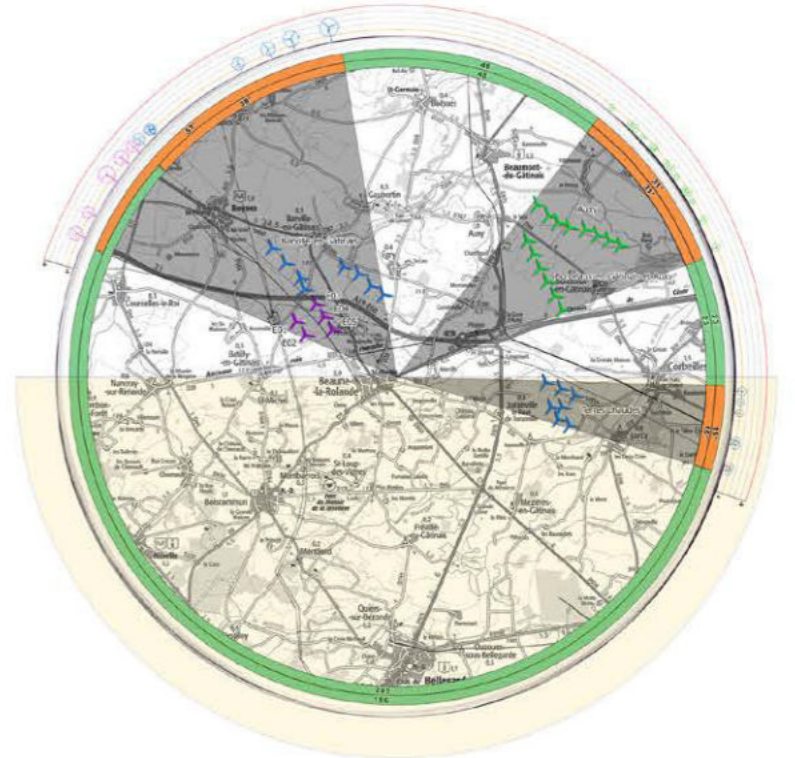
Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial

Prégnance

-  Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte



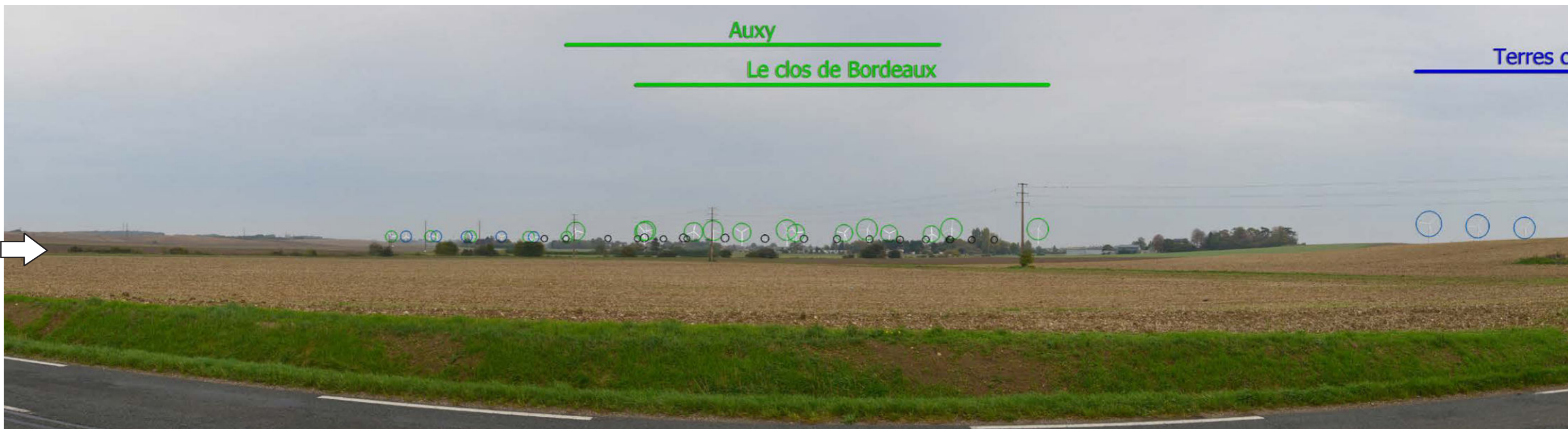
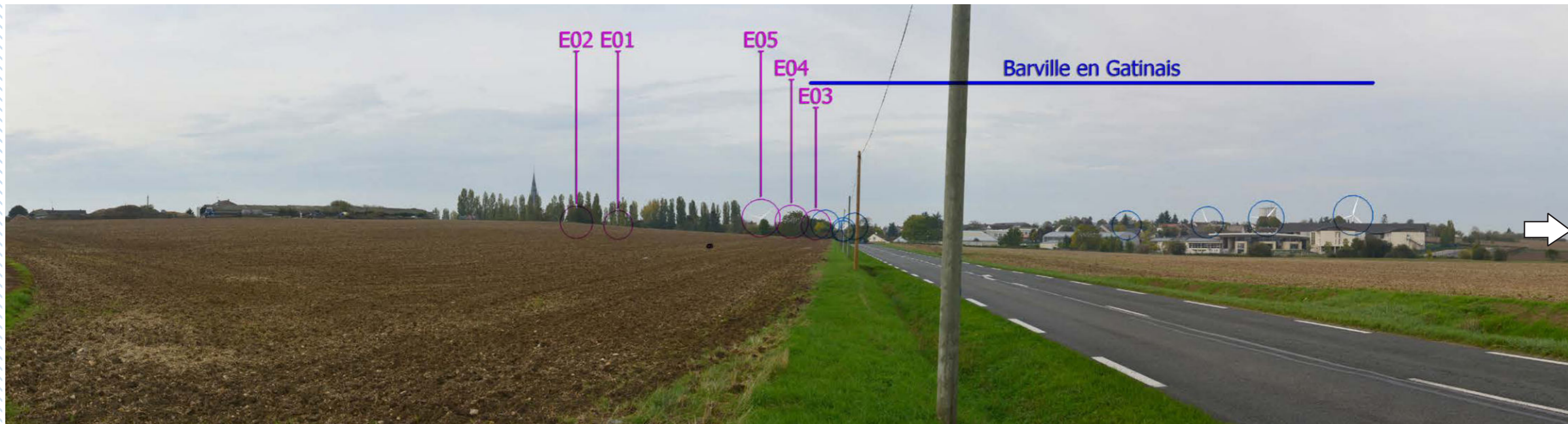


PHOTO 152 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°20)



L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de Beaune-la-Rolande a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg de Beaune-la-Rolande, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud-est du village à partir du point de photomontage n°20.

Depuis ce point de vue aux abords de la RD 950, le parc en projet est partiellement masqué par la trame bâtie et végétale du bourg de Beaune-la-Rolande tout comme le parc de Barville en Gâtinais visible en arrière-plan. Par ailleurs, le parc des Terres Chaudes, le parc en instruction d'Auxy et le parc en instruction du Clos de Bordeaux sont visibles à l'horizon avec une faible prégnance visuelle du fait de l'importante distance d'éloignement. Un vaste espace de respiration est présent au sud.

Ainsi, la répartition du motif éolien est conforme à l'analyse théorique réalisée à partir du schéma d'occupation visuelle et permet de conforter l'absence de saturation visuelle.

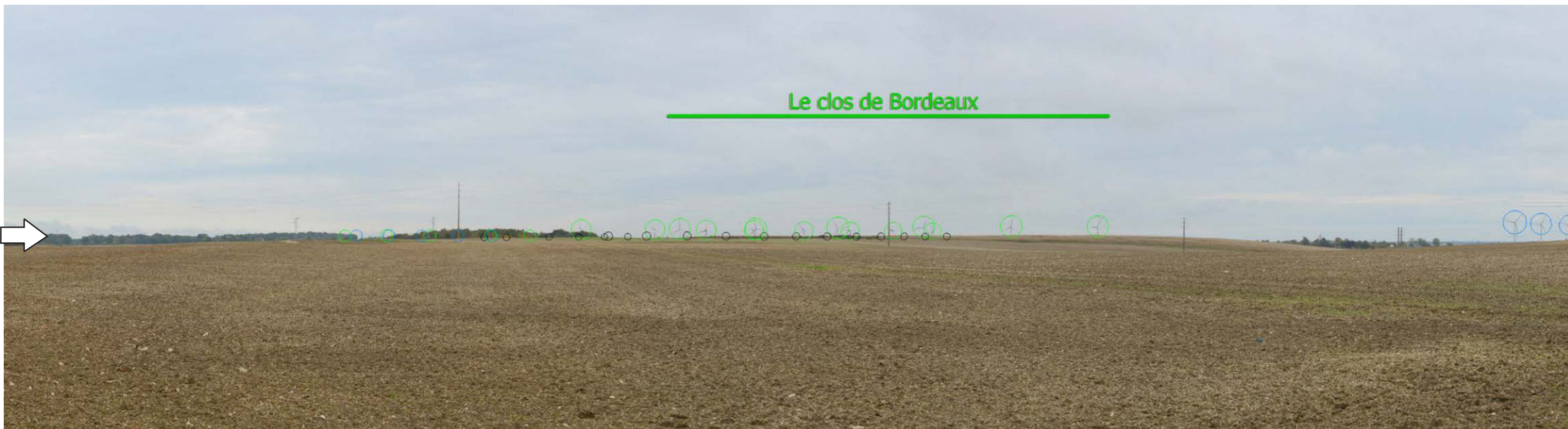
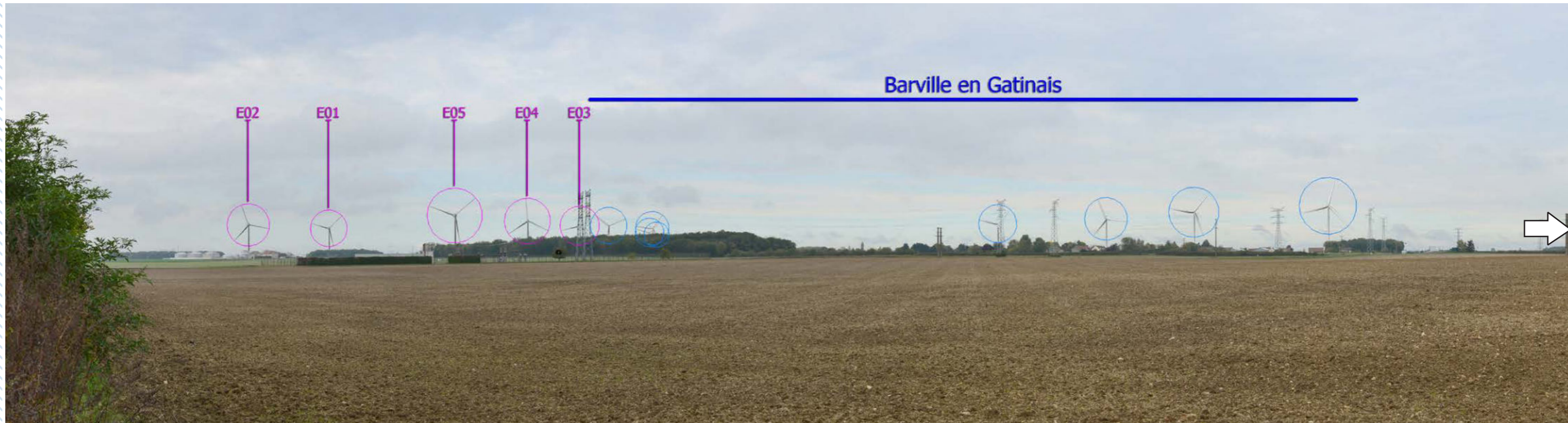


PHOTO 153 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°48)



L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de Beaune-la-Rolande a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg de Beaune-la-Rolande, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange nord du village à partir du point de photomontage n°48.

Depuis ce point de vue, plusieurs parcs sont visibles à l'horizon avec des prégnances visuelles allant de très faibles à fortes (parc d'Auxy, du Clos de Bordeaux, des Terres Chaudes et de Barville en Gâtinais). Cependant, des espaces de respiration sont conservées entre les parcs. Dans ce paysage, le parc en projet se place dans la continuité du parc de Barville en Gâtinais sur la gauche et augmente l'emprise horizontale du motif éolien.

Ainsi, la répartition du motif éolien est conforme à l'analyse théorique réalisée à partir du schéma d'occupation visuelle et permet de conforter l'absence de saturation visuelle.



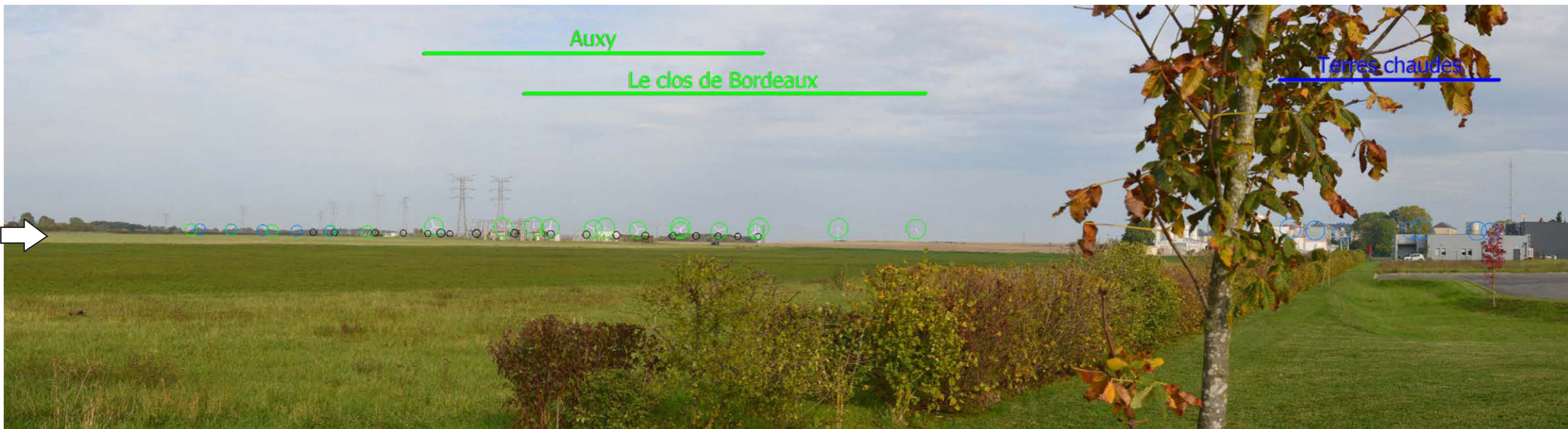


PHOTO 154 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°49)



L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de Beaune-la-Rolande a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg de Beaune-la-Rolande, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange nord du village à partir du point de photomontage n°49.

Depuis ce point de vue, on peut voir à l'horizon le parc de Barville en Gatinais avec une prégnance visuelle importante ainsi que les parcs en instruction d'Auxy et du Clos de Bordeaux qui possèdent une faible prégnance visuelle. Le parc des Terres Chaudes est partiellement masqué par la trame bâtie et végétale des franges urbaines de Beaune-la-Rolande. Dans ce paysage, le parc en projet s'implante dans la continuité du parc de Barville en Gatinais avec une prégnance visuelle importante et augmente l'emprise horizontale du motif éolien.

Ainsi, la répartition du motif éolien est conforme à l'analyse théorique réalisée à partir du schéma d'occupation visuelle et permet de conforter l'absence de saturation visuelle.



PHOTO 155 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°51)



L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de Beaune-la-Rolande a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg de Beaune-la-Rolande, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud-ouest du village à partir du point de photomontage n°51.

Depuis ce point de vue, les perceptions sont majoritairement fermées par la trame bâtie du bourg. Cependant, il existe une fenêtre visuelle qui offre des vues en profondeur sur le milieu agricole où l'on peut voir une partie du parc de Barville en Gâtinai. Les autres parcs étant masqués par la trame bâtie du bourg. Le parc en projet se place dans le même axe que le parc de Barville en Gâtinai et est partiellement visible avec une prégnance visuelle modérée.

Ainsi, la répartition du motif éolien sur ce photomontage, représentatif de l'ambiance de la frange sud-ouest (avec de nombreux masques) est conforme à l'analyse théorique réalisée à partir du schéma d'occupation visuelle et permet de conforter l'absence de saturation visuelle.

3.4. BOURG DE BOYNES

Le bourg de Boynes est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais et les perceptions vers l'extérieur sont largement ouvertes sur les vastes parcelles agricoles.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse de la planche de photomontage n°12 pris depuis la frange sud du village.

À l'état initial, seul un parc accordé est recensé dans l'aire des 10 km et occupe un angle horizontal de 21° (parc de Barville en Gâtinais) ainsi qu'une éolienne du parc en instruction du Clos de Bordeaux qui occupe un angle de 1° sur l'horizon (22° cumulé). Ainsi, il y a un vaste espace de respiration de 318° (critère 3 non atteint). Ainsi, l'indice d'occupation de l'horizon reste faible et le seuil d'alerte n'est pas atteint. Cependant, du fait de l'orientation des alignements du parc de Barville en Gâtinais, l'horizon occupé présente une concentration importante en éoliennes et le seuil d'alerte du critère 2 est atteint (0,36).

Le projet est implanté au sud-est du bourg, dans la continuité du parc de Barville-en-Gâtinais, qu'il prolonge sur l'horizon. Après introduction du projet, l'indice d'occupation de l'horizon (critère 1) évolue de 22° à 34°, ce qui reste en-dessous des valeurs du seuil d'alerte.

D'autre part, tout comme à l'état initial, le seuil d'alerte du critère de l'indice de densité sur les horizons occupés (critère 2) est atteint. Le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé reste stable entre état initial et état projeté. L'angle de respiration maximum (critère 3) demeure important et largement supérieur à 160° (318°).

D'après cette analyse théorique, il n'y a pas lieu d'évoquer une saturation visuelle depuis le bourg de Boynes.

Afin d'étayer cette analyse quantitative, un photomontage à 360° est présenté et commenté ci-après.

Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg de Boynes

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	22	Seuil d'alerte non atteint	34	Seuil d'alerte non atteint		

Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°) présentes par angle d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,36	Seuil d'alerte atteint	0,38	Seuil d'alerte atteint	

Critère 3 : Indice d'espace de respiration

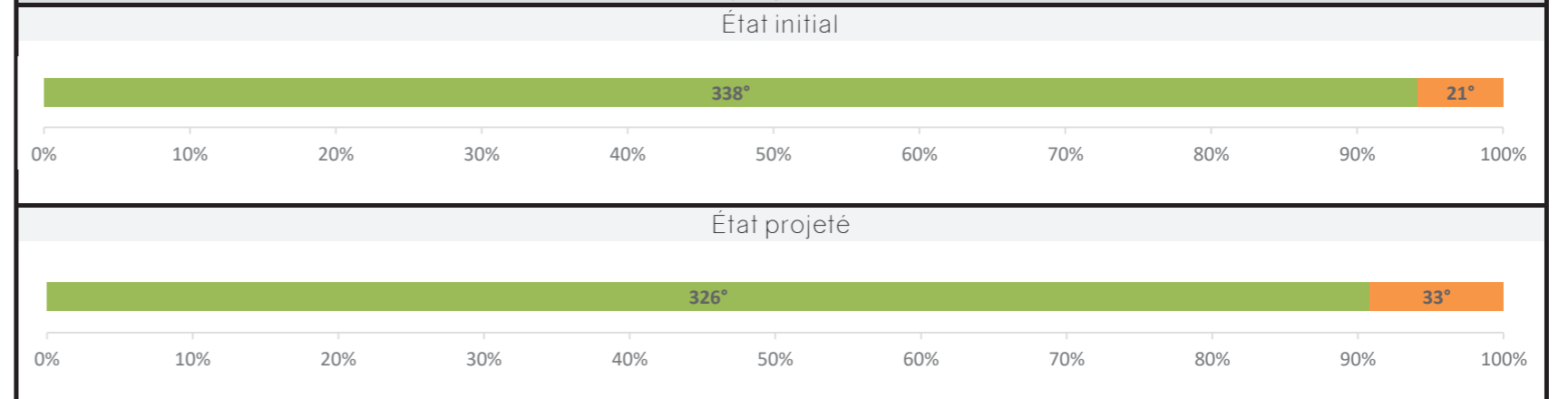
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 160° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	318	Seuil d'alerte non atteint	306	Seuil d'alerte non atteint		

Répartition de la prégnance visuelle sur l'horizon

Part de l'horizon évaluée comme prégnance nulle / faible / modérée / forte






Méthode élaborée par l'agence Couasnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BOYNES




Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :
652 533, 6 780 416, 116,5
(Cet emplacement correspond au point le plus haut
du bourg analysé)









LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial

Prégnance

-  5° : Prégnance forte
-  1° : Prégnance faible à modérée
-  1° : Prégnance très faible
-  : Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

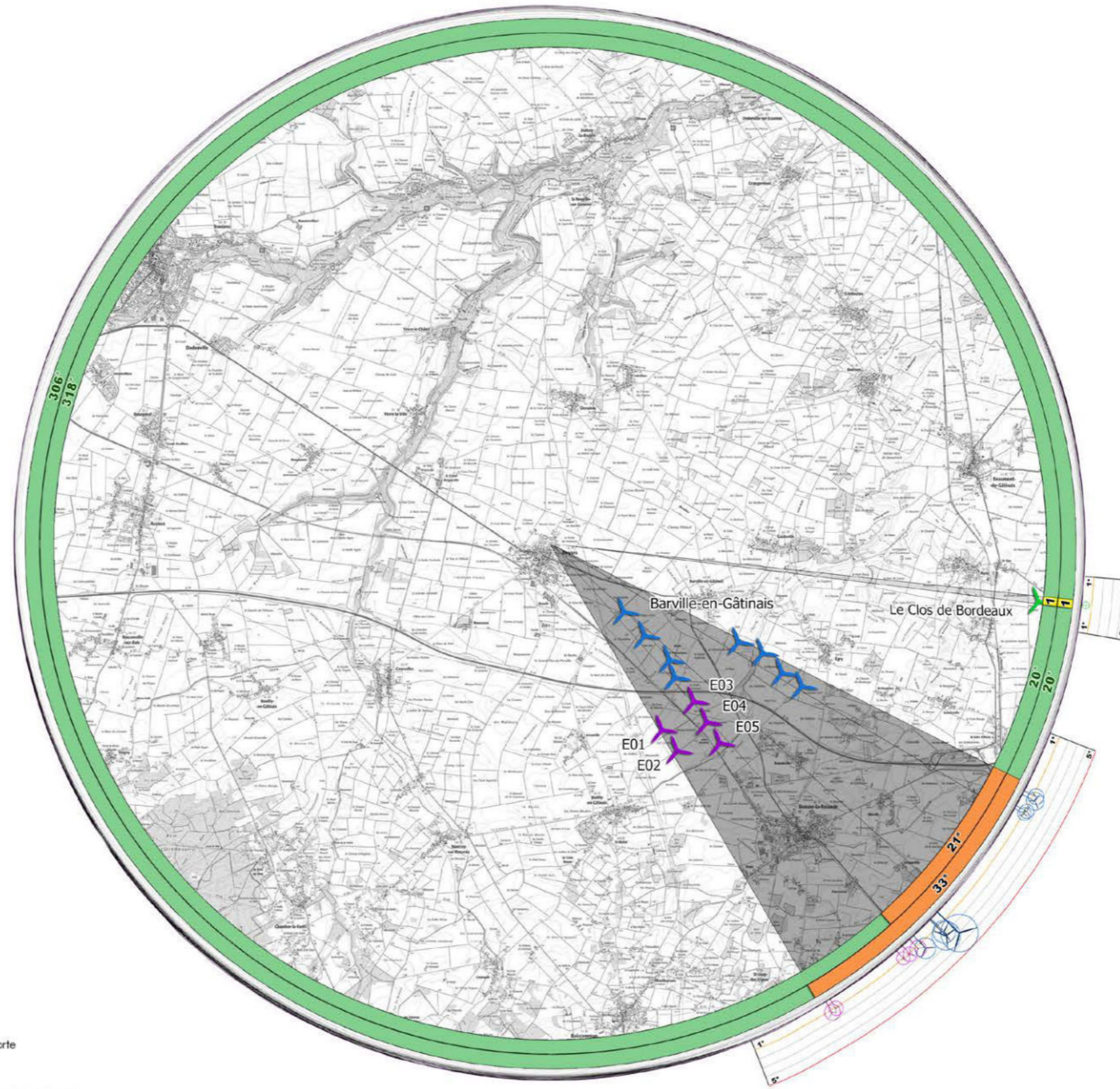
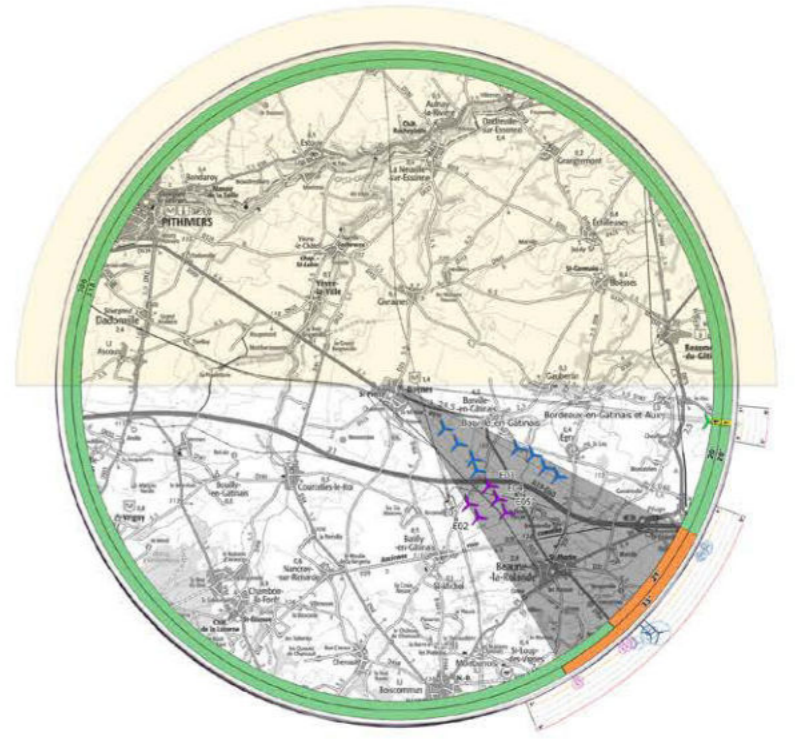
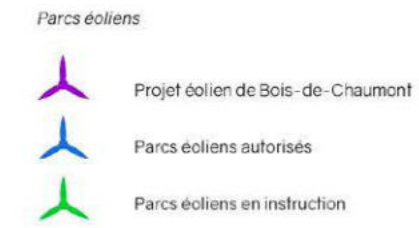
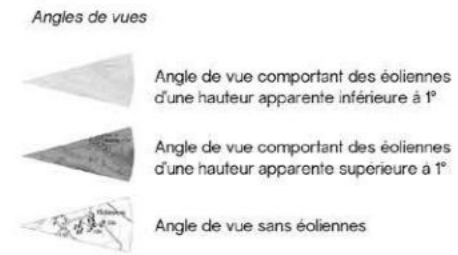
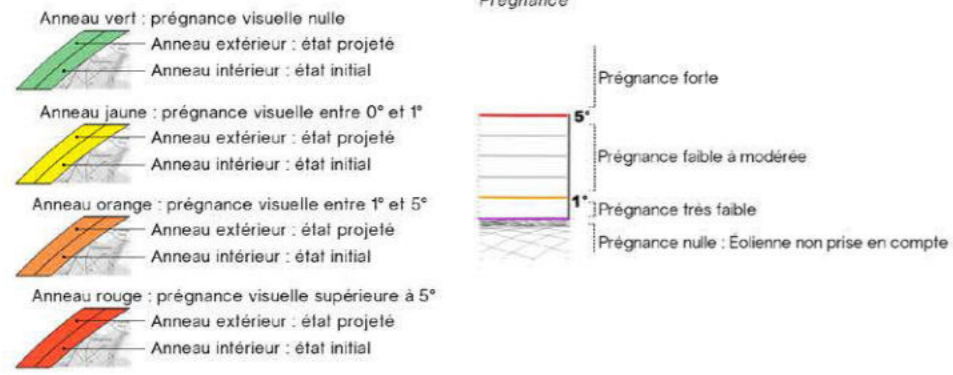


SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BOYNES (NORD)

LÉGENDE



Réalisation : agence Couásnon






SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BOYNES (SUD)




Réalisation : agence COUASSON




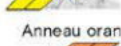

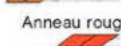


LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial

Prégnance

-  Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

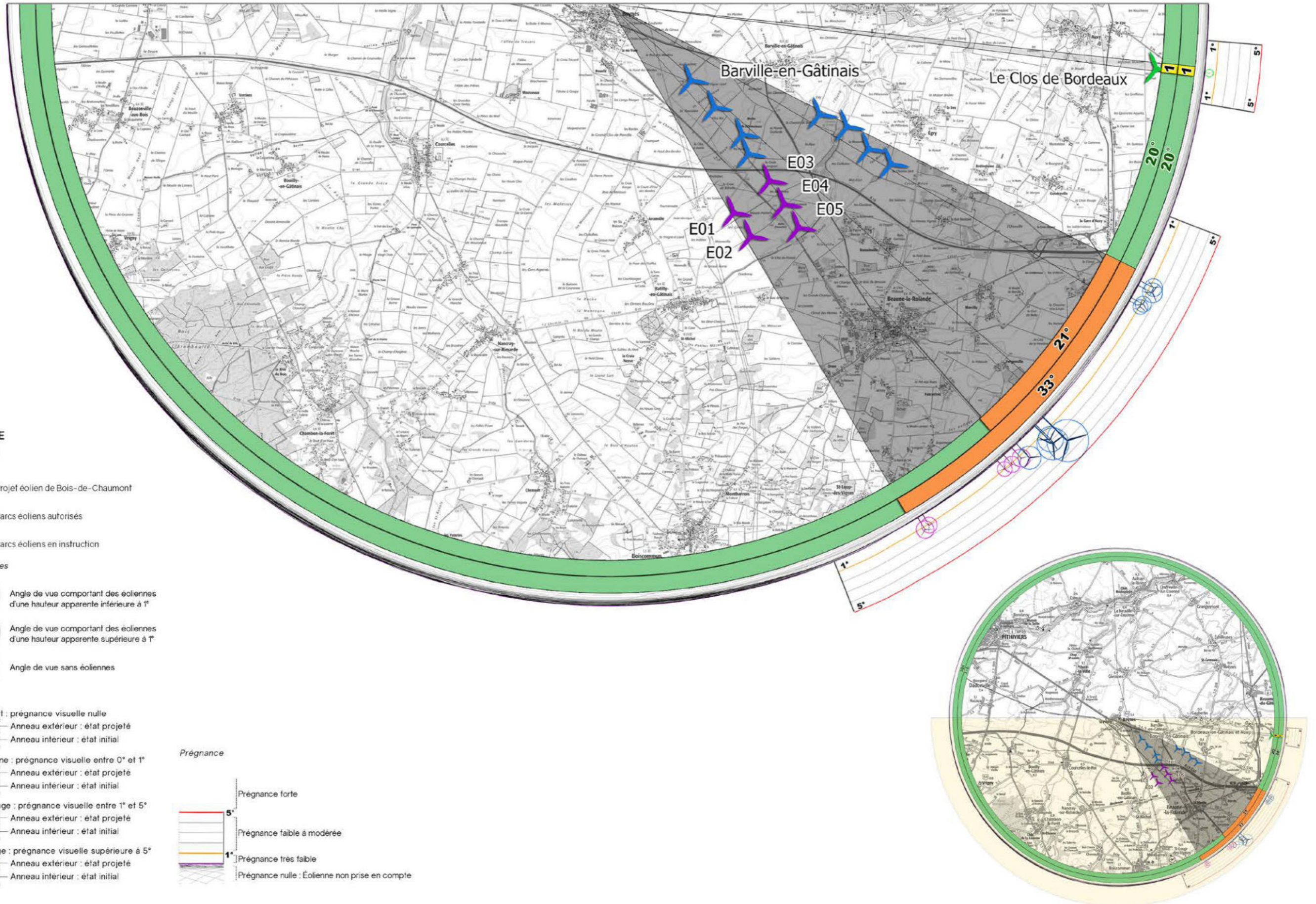
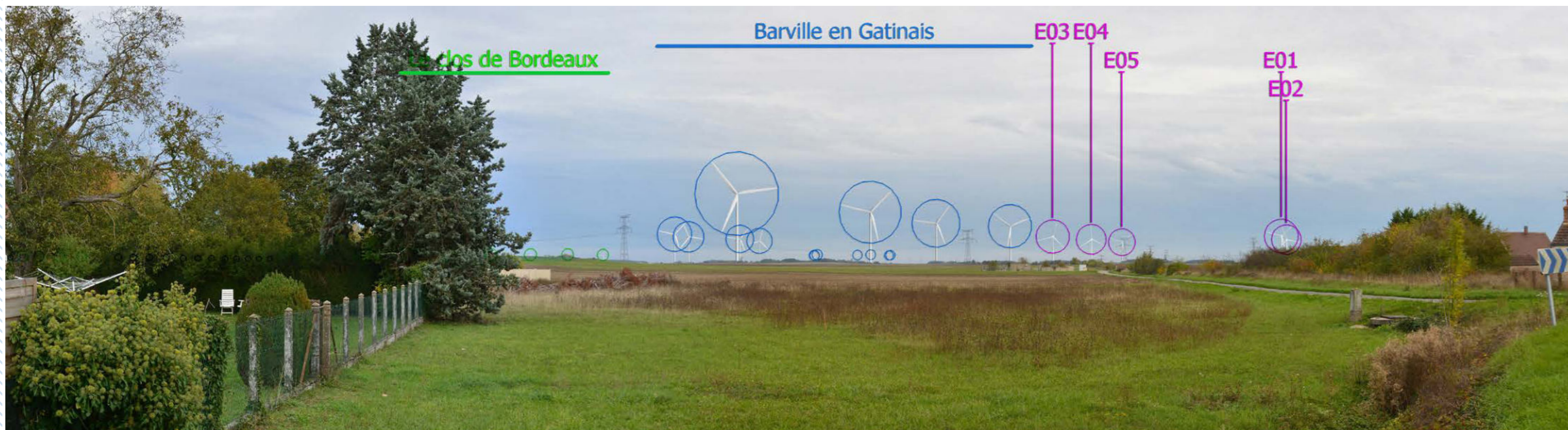




PHOTO 156 : PHOTOMONTAGE À 360° DE L'INSERTION DU PROJET DU BOIS DE CHAUMONT (PHOTOMONTAGE N°12)



L'analyse de l'occupation visuelle du motif éolien autour du bourg de Boynes a démontré que seul le critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint à l'état projeté.

Afin de vérifier l'absence de saturation théorique autour du bourg de Boynes, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud-est du village à partir du point de photomontage n°12.

Depuis ce point de vue, le parc en projet est visible à l'horizon dans la continuité du parc de Barville en Gâtinai qui sont tout deux visibles avec une prégnance visuelle importante. De plus, une partie des éoliennes du parc du Clos de Bordeaux sont partiellement visibles de manière tronquée à l'horizon avec une prégnance visuelle très faible.

Ainsi, la répartition du motif éolien est conforme à l'analyse théorique réalisée à partir du schéma d'occupation visuelle et permet de conforter l'absence de saturation visuelle.

3.5. BOURG D'ÉGRY

Le bourg d'Égry est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais et les perceptions vers l'extérieur sont largement ouvertes sur les vastes parcelles agricoles.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontage n°41 et 42 pris respectivement depuis la frange nord-est et la frange sud du village.

À l'état initial, de nombreux parcs éoliens sont recensés dans l'aire des 10 km principalement à l'ouest et à l'est et occupent un total d'angle horizontal cumulé important de 141°. Ceci est dû à la proximité du bourg avec le parc de Barville en Gâtinais qui présente une vaste emprise sur l'horizon. Ainsi, le seuil d'alerte du critère 1 est atteint dès l'état initial. D'autre part, il y a un vaste espace de respiration de 120° qui est cependant inférieur au seuil d'alerte de 160° (critère 3 atteint). Enfin, l'indice de densité sur les horizons occupés est de 0,21 et le seuil d'alerte est atteint.

Le projet est implanté au sud-ouest du bourg, dans l'axe du parc de Barville-en-Gâtinais. Du fait de sa position en arrière-plan du parc de Barville en Gâtinais, l'indice d'occupation de l'horizon reste inchangé après introduction du projet du Bois de Chaumont. En revanche, l'indice de densité sur les horizons occupés augmente légèrement passant de 0,21 à 0,25 après insertion du projet. Enfin, l'indice d'espace de respiration demeure inchangé puisque l'espace de respiration de 120° présent au sud du bourg est conservé.

D'après cette analyse théorique, la saturation visuelle depuis le bourg d'Égry est avérée dès l'état initial du fait de 3 seuils d'alerte atteints. Cependant, le projet du Bois de Chaumont ne contribue que faiblement à l'effet de saturation visuelle et n'impact pas d'horizon dépourvu du motif éolien.

Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg d'Egry

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	141	Seuil d'alerte atteint	141	Seuil d'alerte atteint		

Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°) présentes par angle d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,21	Seuil d'alerte atteint	0,25	Seuil d'alerte atteint	

Critère 3 : Indice d'espace de respiration

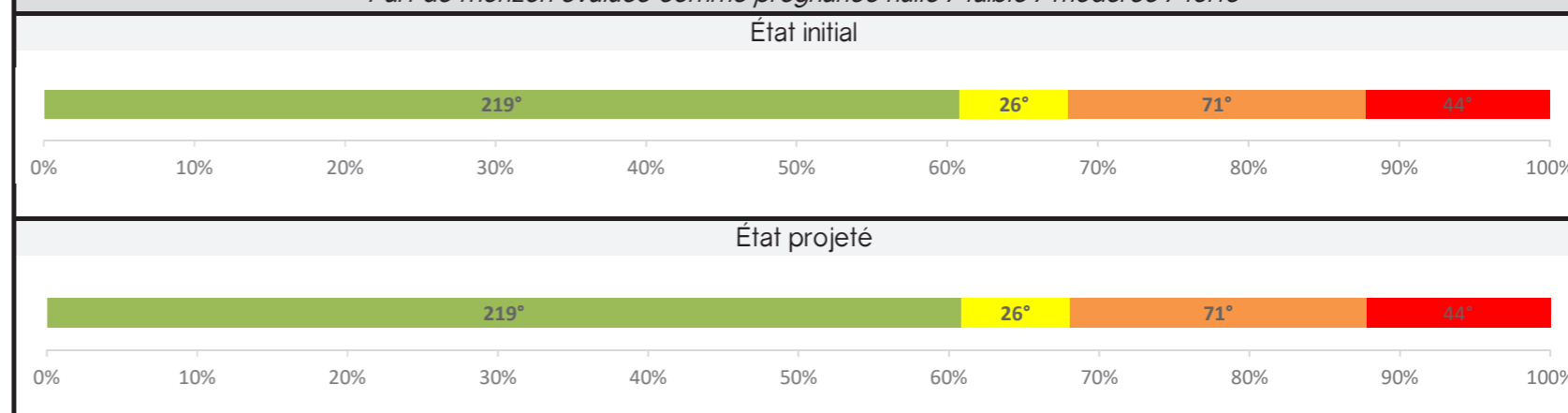
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 160° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	120	Seuil d'alerte atteint	120	Seuil d'alerte atteint		

Répartition de la prégnance visuelle sur l'horizon

Part de l'horizon évaluée comme prégnance nulle / faible / modérée / forte



Méthode élaborée par l'agence Couason en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - EGRY





Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

658 446, 6 778 486, 115.1




(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens en fonctionnement
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

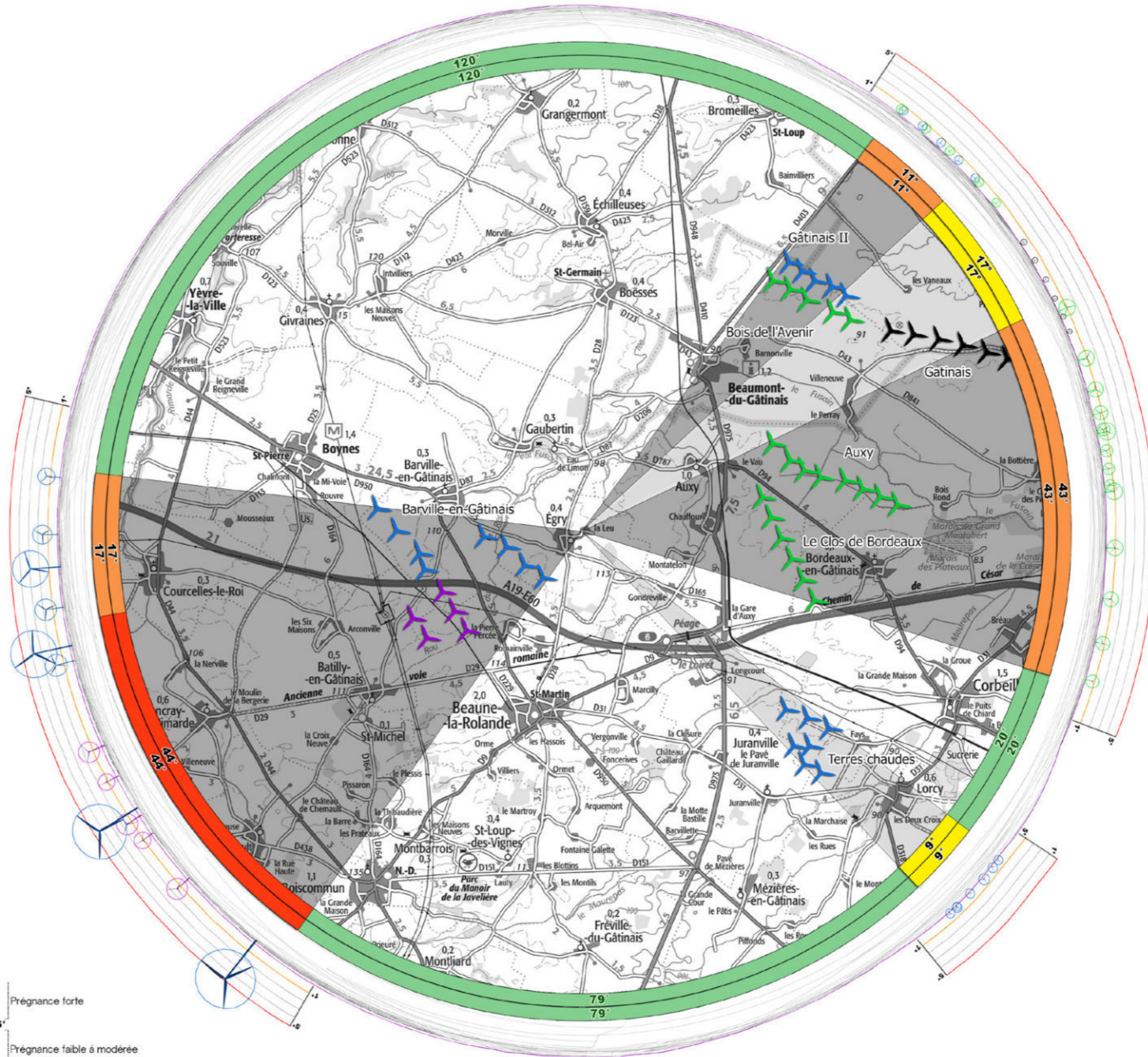
Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Prégnance
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial

Prégnance

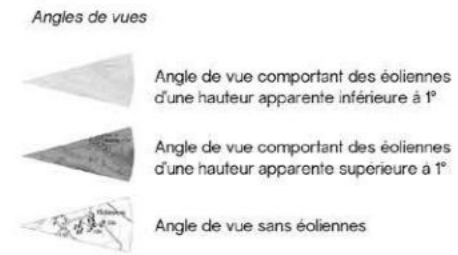
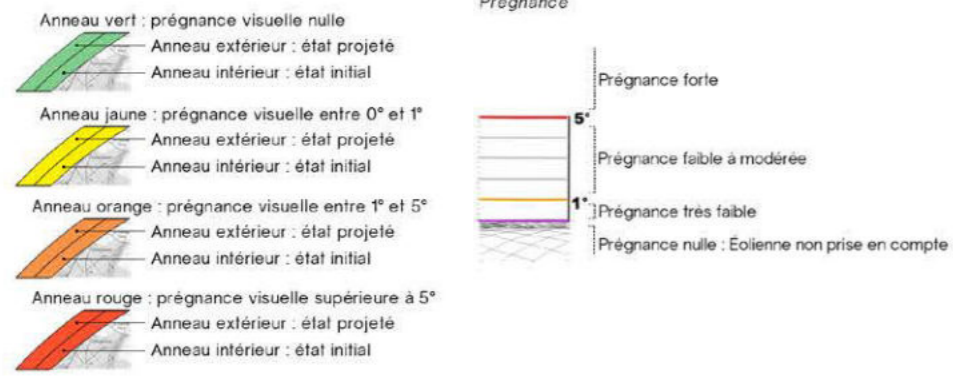
-  Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte



Réalisation : agence COUJASNON

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - EGRY (NORD)

LÉGENDE



Réalisation : agence Couásnon

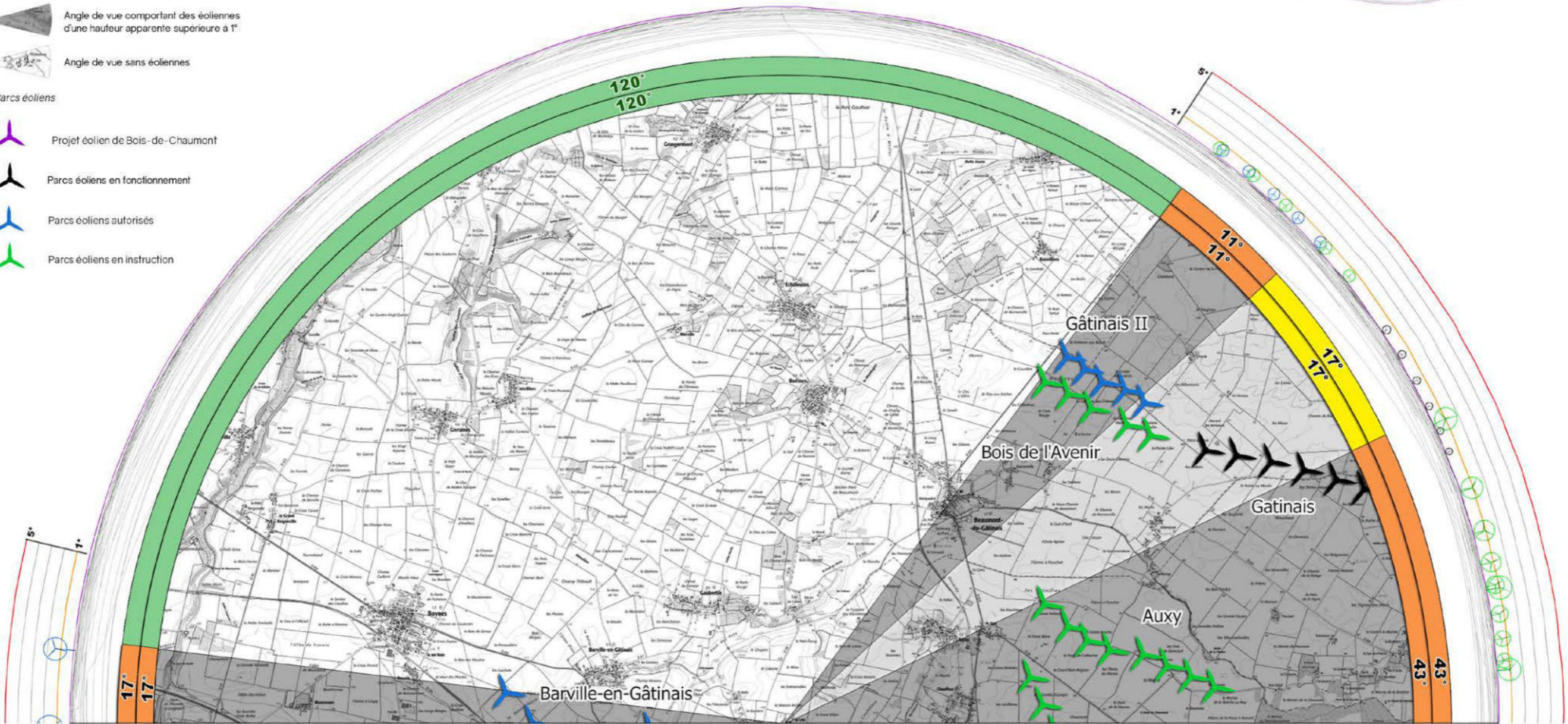
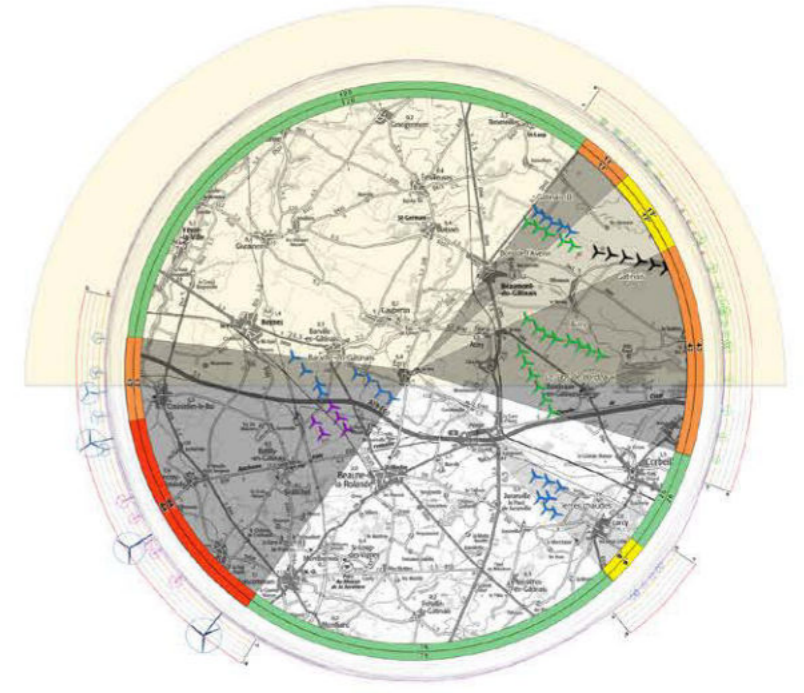
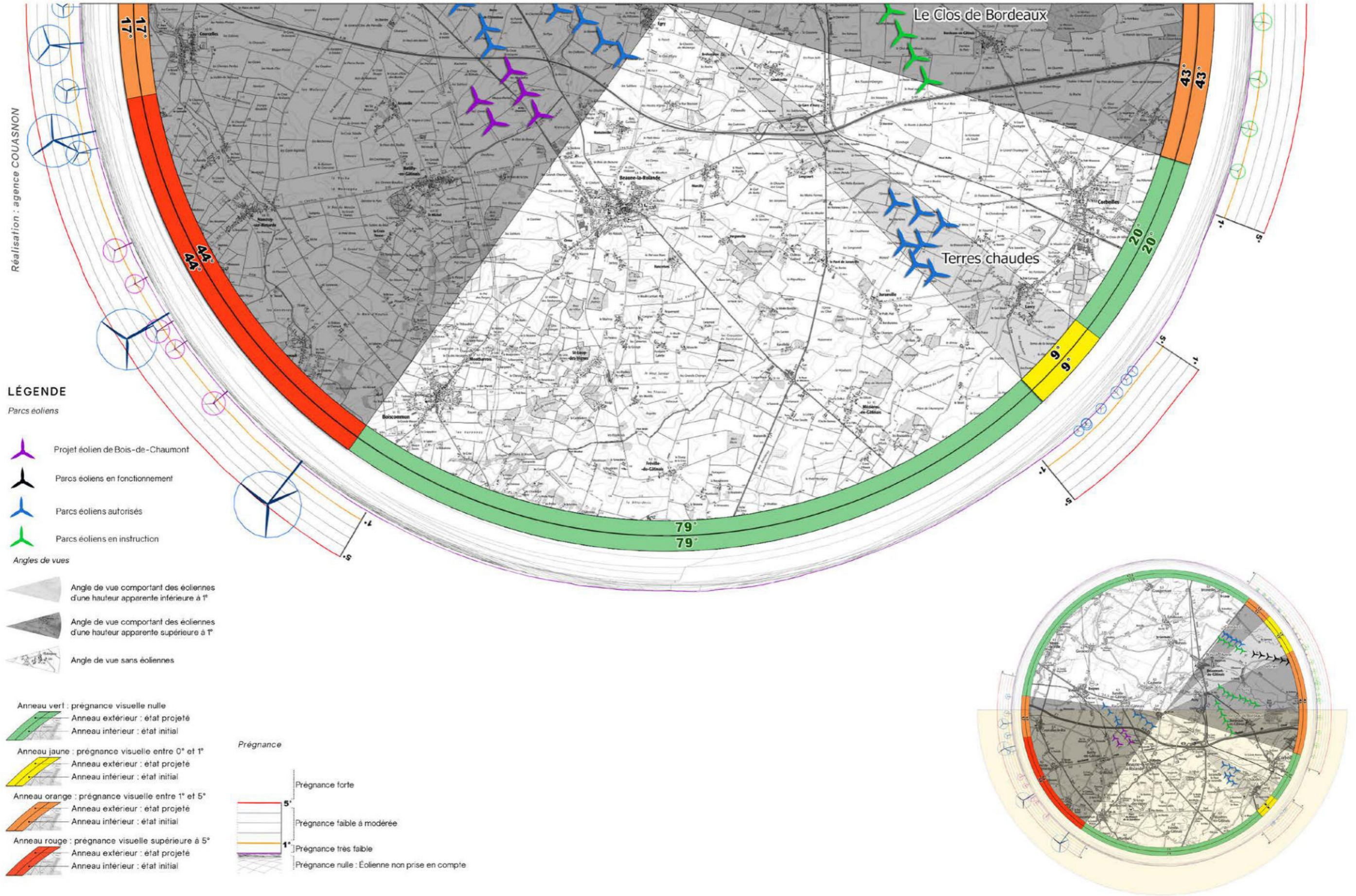


SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - EGRY (SUD)



3.6. BOURG DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS

Le bourg de Barville-en-Gâtinais est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais. Il est traversé par le Fusain qui prend sa source à l'ouest et scinde le bourg en deux avec sa ripisylve selon un axe est-ouest. Les perceptions depuis les franges sont largement ouvertes sur les vastes parcelles agricoles.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontage n°37 et 38 pris depuis la frange sud du village.

À l'état initial, plusieurs parcs sont recensés à l'est du bourg avec une prégnance faible à modérée tandis qu'au sud, le parc de Barville en Gâtinais est implanté à proximité immédiate du bourg et occupe une vaste emprise horizontale de 84° avec une prégnance visuelle forte. Ainsi, l'indice d'occupation de l'horizon est de 127° et le seuil d'alerte est atteint. L'indice de densité sur les horizons occupés est de 0,14 et le seuil d'alerte de 0,1 est atteint dès l'état initial. Enfin, on recense un vaste espace de respiration au nord de 140° qui demeure cependant inférieur au seuil d'alerte de 160° (critère 3 atteint). Ainsi, les seuils d'alerte des 3 critères de saturation visuelle sont atteints dès l'état initial.

Le projet est implanté au sud du bourg, et s'intercale entre les éoliennes du parc de Barville-en-Gâtinais, qu'il prolonge sur l'horizon. Après introduction du projet, l'indice d'occupation de l'horizon (critère 1) évolue de 127° à 158° et le seuil d'alerte est atteint tout comme à l'état initial.

D'autre part, l'indice de densité sur les horizons occupés évolue peu passant de 0,14 à 0,15. Enfin, l'angle de respiration maximum (critère 3) reste inchangé.

D'après cette analyse théorique, la saturation visuelle depuis le bourg de Barville-en-Gâtinais est avérée dès l'état initial du fait de 3 seuils d'alerte atteints. Cependant, le projet du Bois de Chaumont ne contribue que faiblement à l'effet de saturation visuelle. En effet, l'indice d'occupation de l'horizon n'augmente que de 8% suite à l'introduction du projet et le plus grand espace de respiration reste inchangé.

Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg de Barville-en-Gâtinais

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	127	Seuil d'alerte atteint	158	Seuil d'alerte atteint		

Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°) présentes par angle d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,14	Seuil d'alerte atteint	0,15	Seuil d'alerte atteint	

Critère 3 : Indice d'espace de respiration

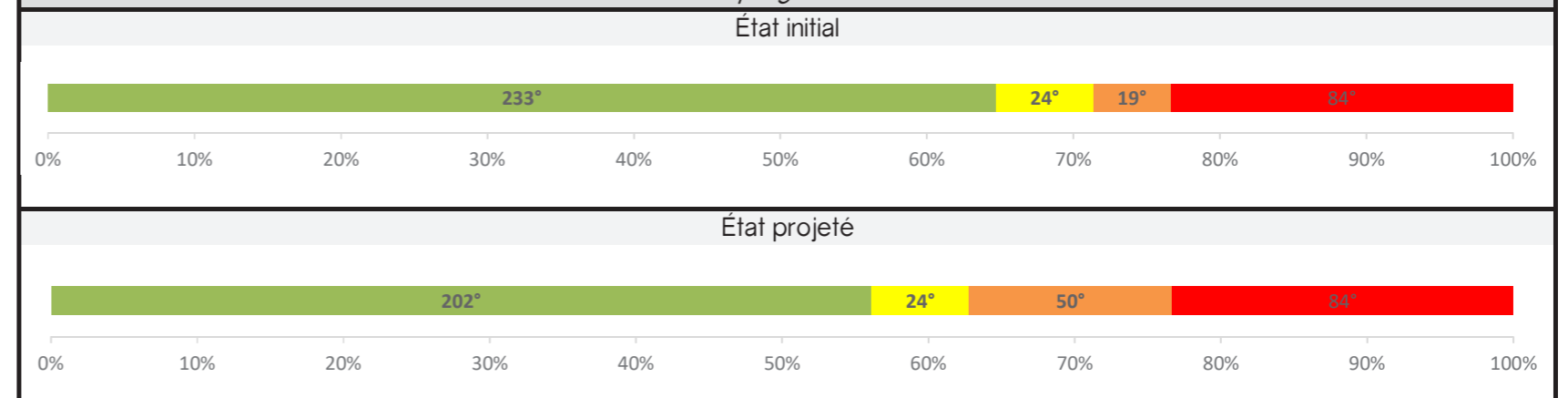
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 160° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	140	Seuil d'alerte atteint	140	Seuil d'alerte atteint		

Répartition de la prégnance visuelle sur l'horizon

Part de l'horizon évaluée comme prégnance nulle / faible / modérée / forte



Méthode élaborée par l'agence Couâson en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BARVILLE-EN-GATINAIS




Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

655 776, 6 778 945, 110,5




(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Parc éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

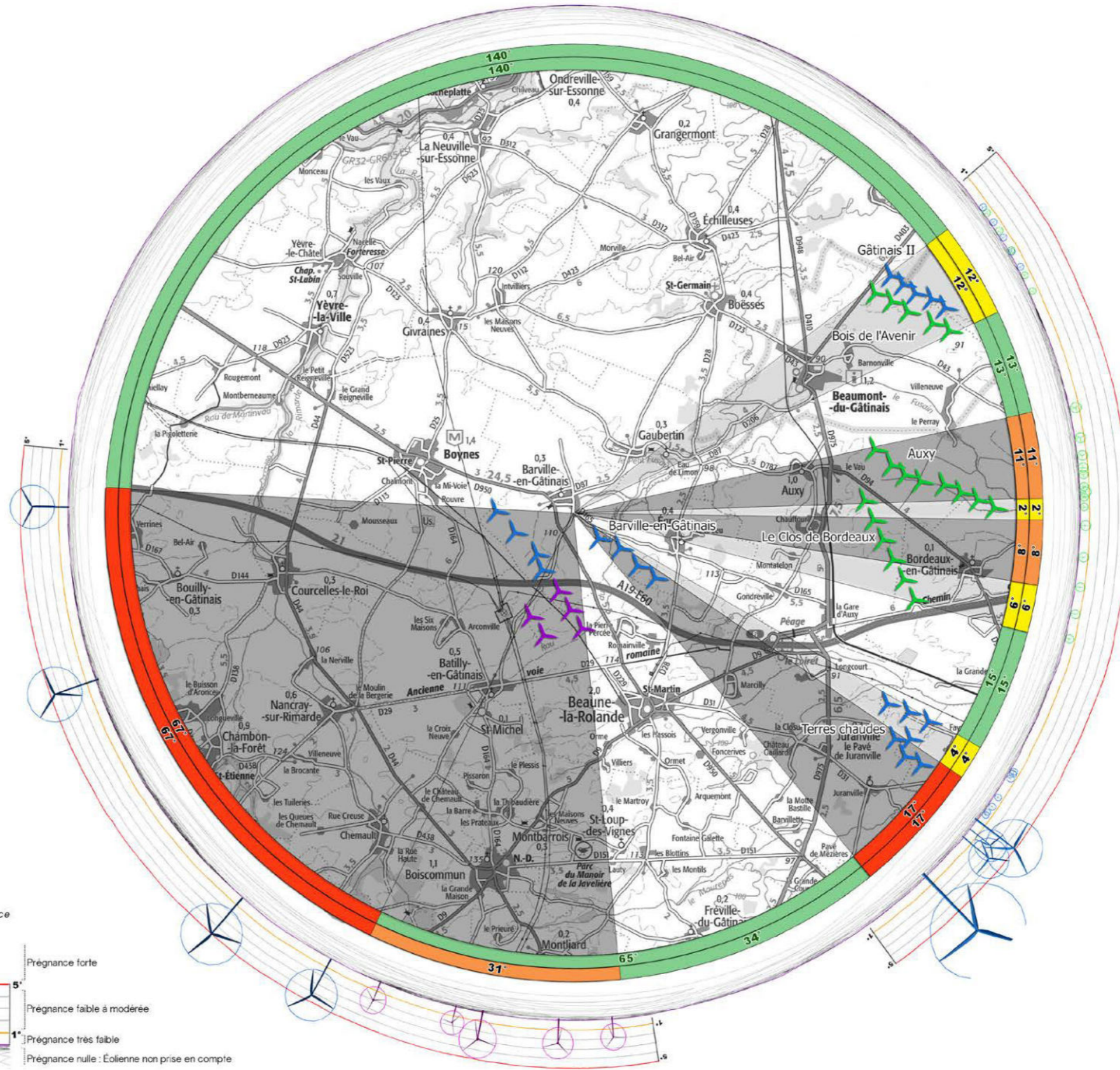
Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Prégnance
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial

Prégnance

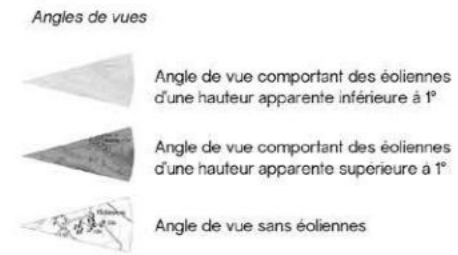
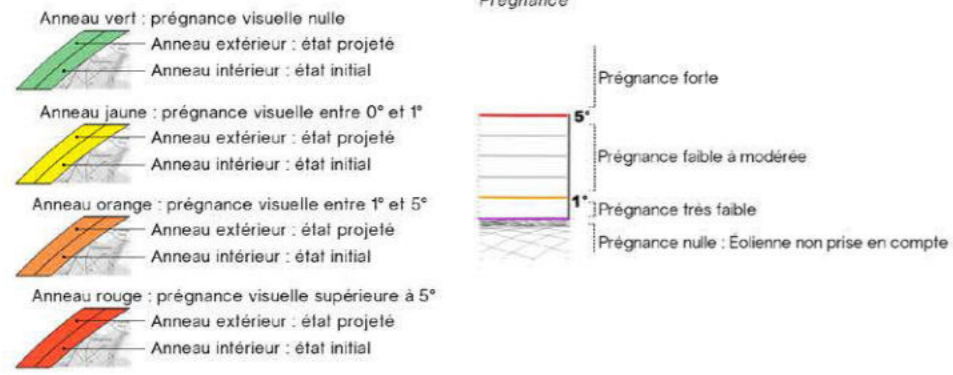
-  Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte



Réalisation : agence COUJASNON

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BARVILLE-EN-GATINAIS (NORD)

LÉGENDE



Réalisation : agence Couásnon

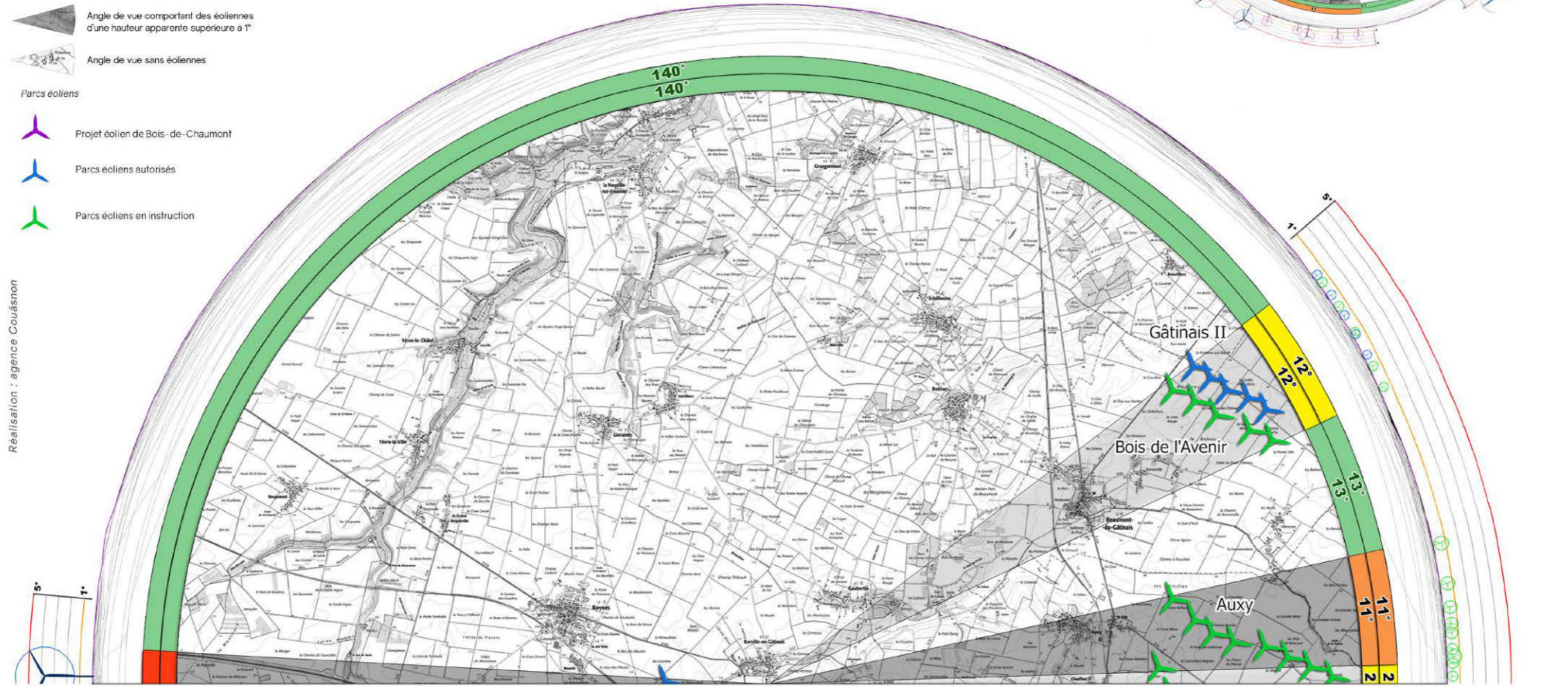
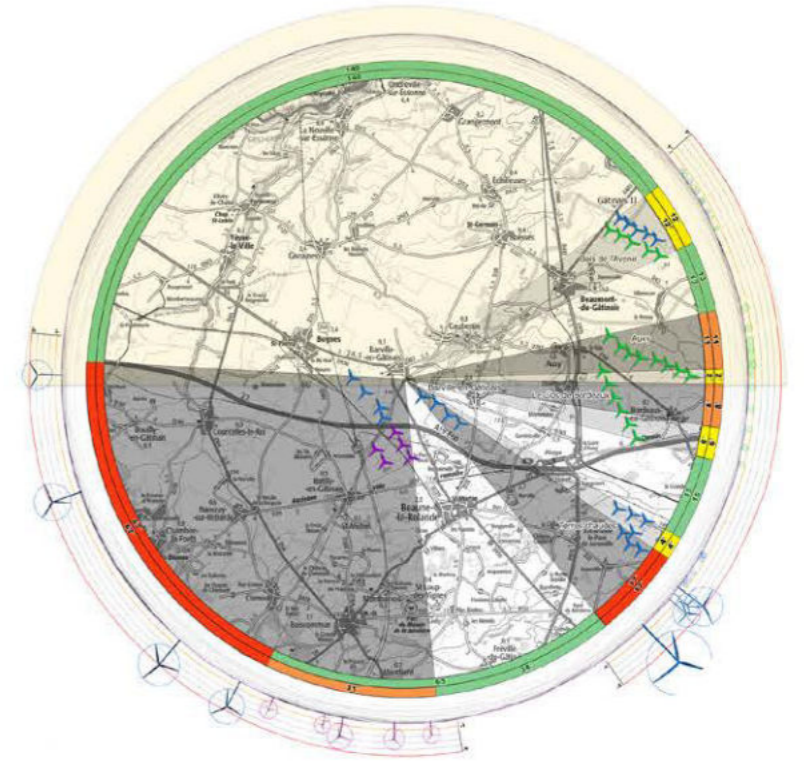
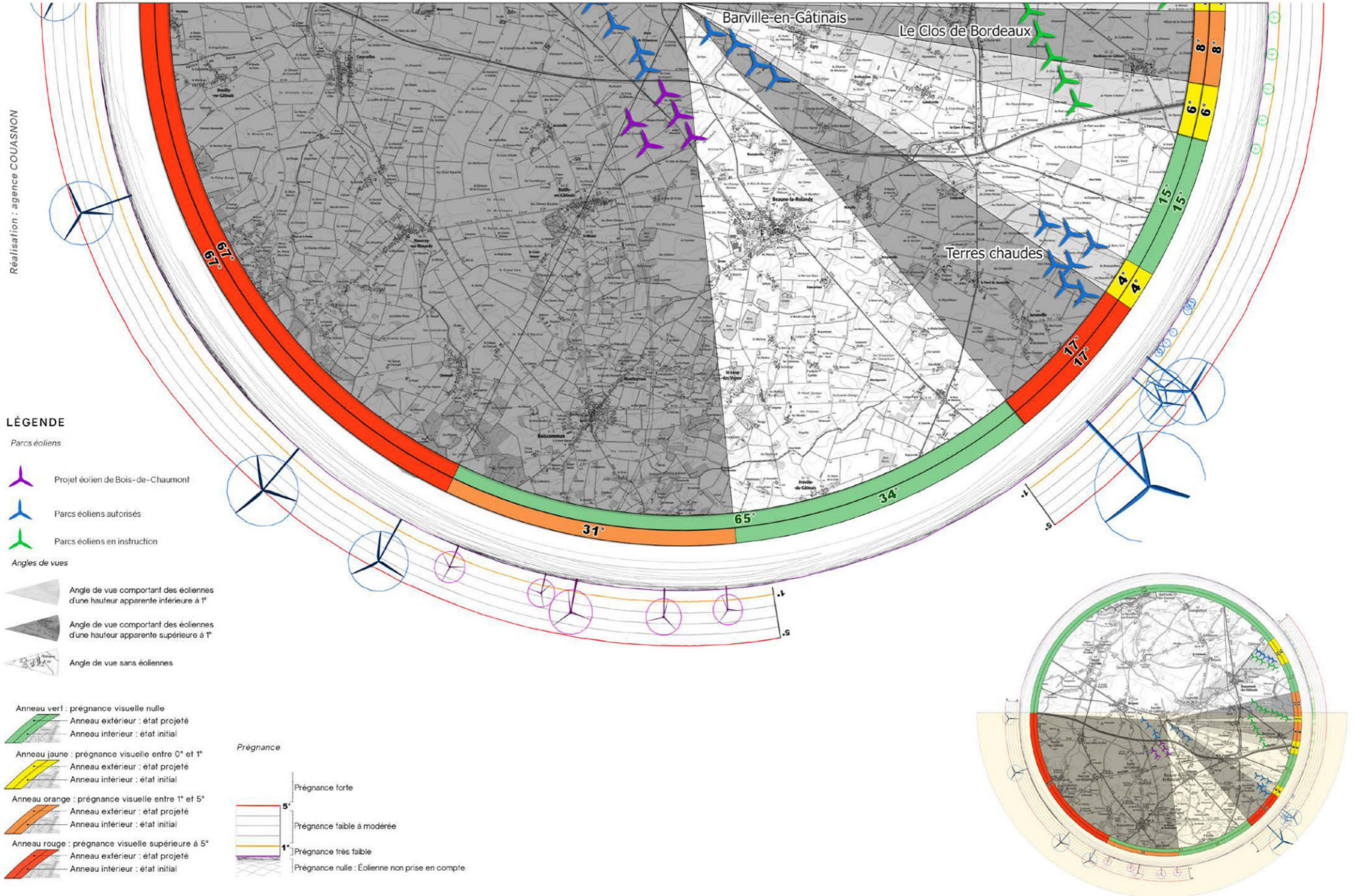


SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - BARVILLE-EN-GÂTINAIS (SUD)



3.7. HAMEAU DE LA PIERRE PERCÉE

Le hameau de la Pierre Percée est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais, au sud de l'autoroute A19 et les perceptions vers l'extérieur sont largement ouvertes sur les vastes parcelles agricoles.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontages n°45 et 46 pris respectivement depuis la frange est et la frange ouest du village.

À l'état initial, plusieurs parcs sont recensés à l'est du bourg avec une prégnance faible à modérée tandis qu'au nord, le parc de Barville en Gâtinais est implanté à proximité du hameau et occupe une vaste emprise horizontale de 66° avec une prégnance visuelle modérée à forte. Ainsi, l'indice d'occupation de l'horizon est de 113° et le seuil d'alerte est approché. L'indice de densité sur les horizons occupés est de 0,26 et le seuil d'alerte de 0,1 est atteint dès l'état initial. Enfin, on recense un vaste espace de respiration au sud de 188° et le seuil d'alerte du critère 3 n'est pas atteint. Ainsi, le seuil d'alerte du critère 1 est approché et le seuil d'alerte du critère 2 est atteint à l'état initial. La saturation visuelle théorique est donc avérée dès l'état initial.

Le projet est implanté à l'ouest à proximité immédiate du hameau et prend place dans la continuité du parc de Barville en Gâtinais. Il occupe une emprise horizontale de 41° avec une prégnance visuelle allant de modérée à forte. Ainsi, l'indice d'occupation de l'horizon augmente de 41° pour atteindre les 154° et le seuil d'alerte est atteint. L'indice de densité sur les horizons occupés baisse après insertion du projet passant de 0,26 à 0,22 du fait d'une vaste emprise pour un faible nombre d'éolienne mais le seuil d'alerte demeure atteint. Enfin, le plus grand espace de respiration passe de 188° à 147° et le seuil d'alerte du critère 3 est atteint après insertion du projet du Bois de Chaumont.

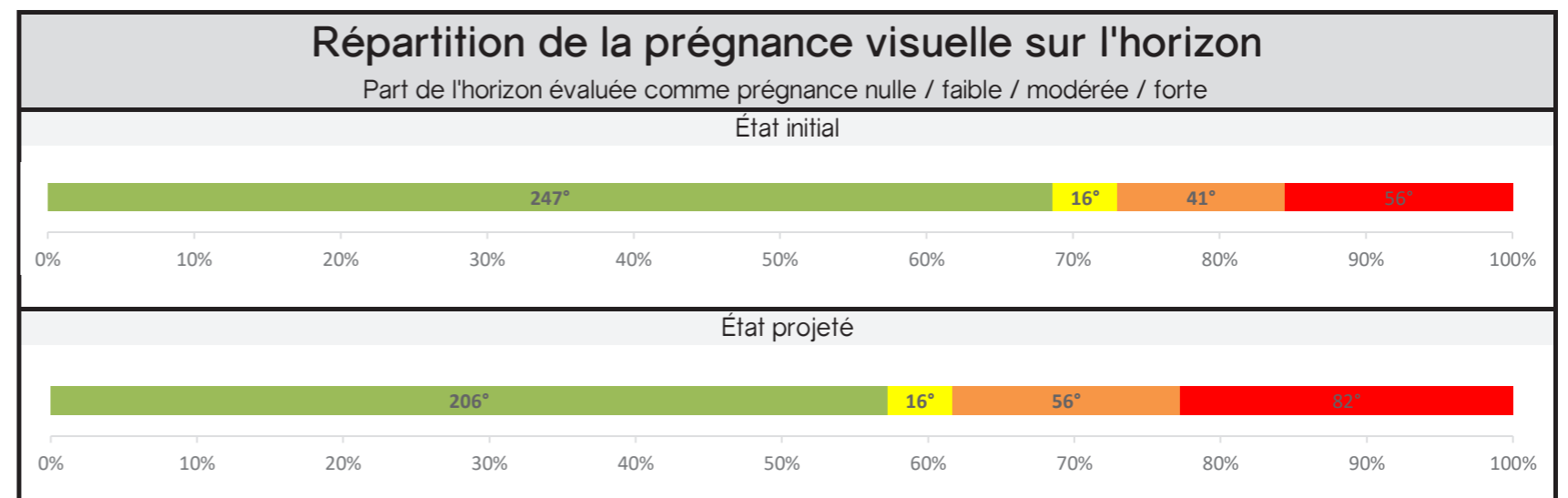
D'après cette analyse théorique, la saturation visuelle depuis le hameau de la Pierre Percée est avérée après insertion du projet du fait de 3 seuils d'alerte atteints. Cependant, il s'agit d'une analyse théorique maximisante du fait de la prise en compte des parcs éoliens en instruction tel que les parcs d'Auxy et du Bois de l'Avenir.

Évaluation de l'occupation visuelle depuis le hameau de la Pierre-Percée

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon						
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens						
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °						
Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
		113	Seuil d'alerte non atteint	154	Seuil d'alerte atteint	41

Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés					
Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°) présentes par angle d'horizon occupé					
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km					
Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
		0,26	Seuil d'alerte atteint	0,22	Seuil d'alerte atteint

Critère 3 : Indice d'espace de respiration						
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"						
Seuil d'alerte : inférieur à 160° dans l'aire de 10 km						
Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
		188	Seuil d'alerte non atteint	147	Seuil d'alerte atteint	-41



Méthode élaborée par l'agence Couâson en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilité entre les parcs.

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - PIERRE-PERCÉE




Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

656 795, 6 776 413, 113,5




(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

LÉGENDE

Parcs éoliens

-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial

Prégnance

-  Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

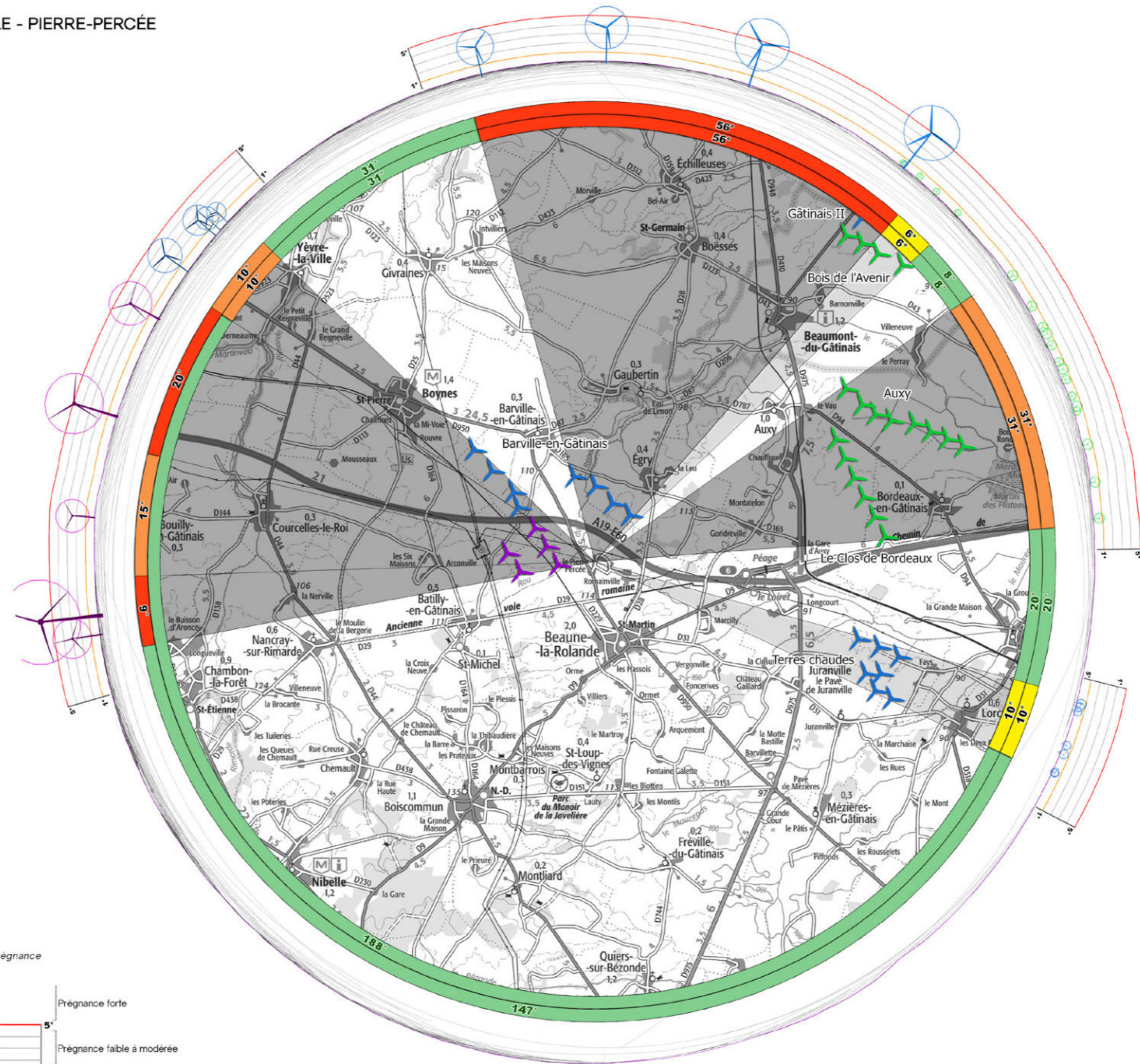


SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - PIERRE-PERCÉE (NORD)

LÉGENDE

- Prégnance**
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Prégnance forte (5°)
 Prégnance faible à modérée (1°)
 Prégnance très faible (1°)
 Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte

- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes

- Parcs éoliens**
- Projet éolien de Bois-de-Chaumont
 - Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en instruction

Réalisation : agence Couásnon

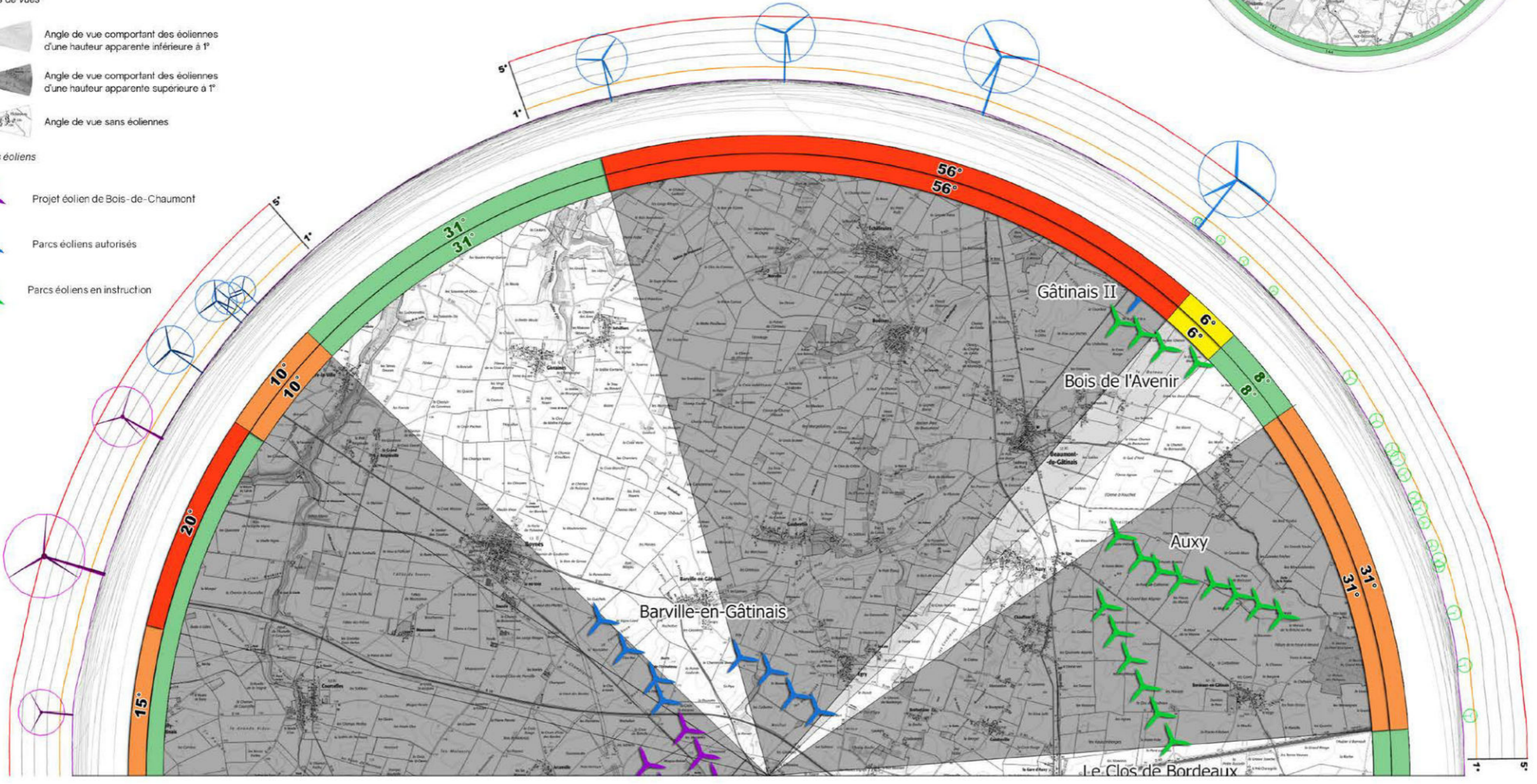
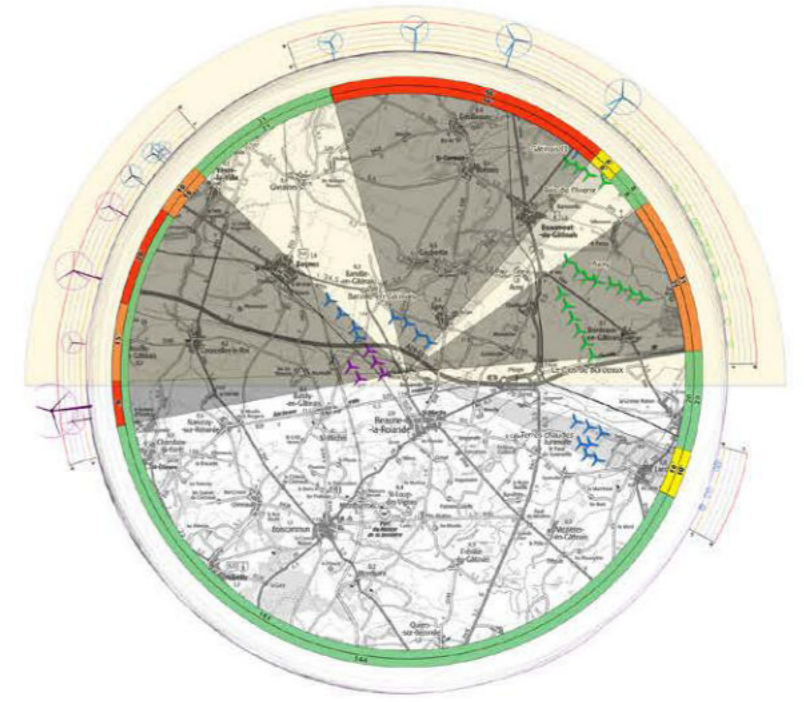
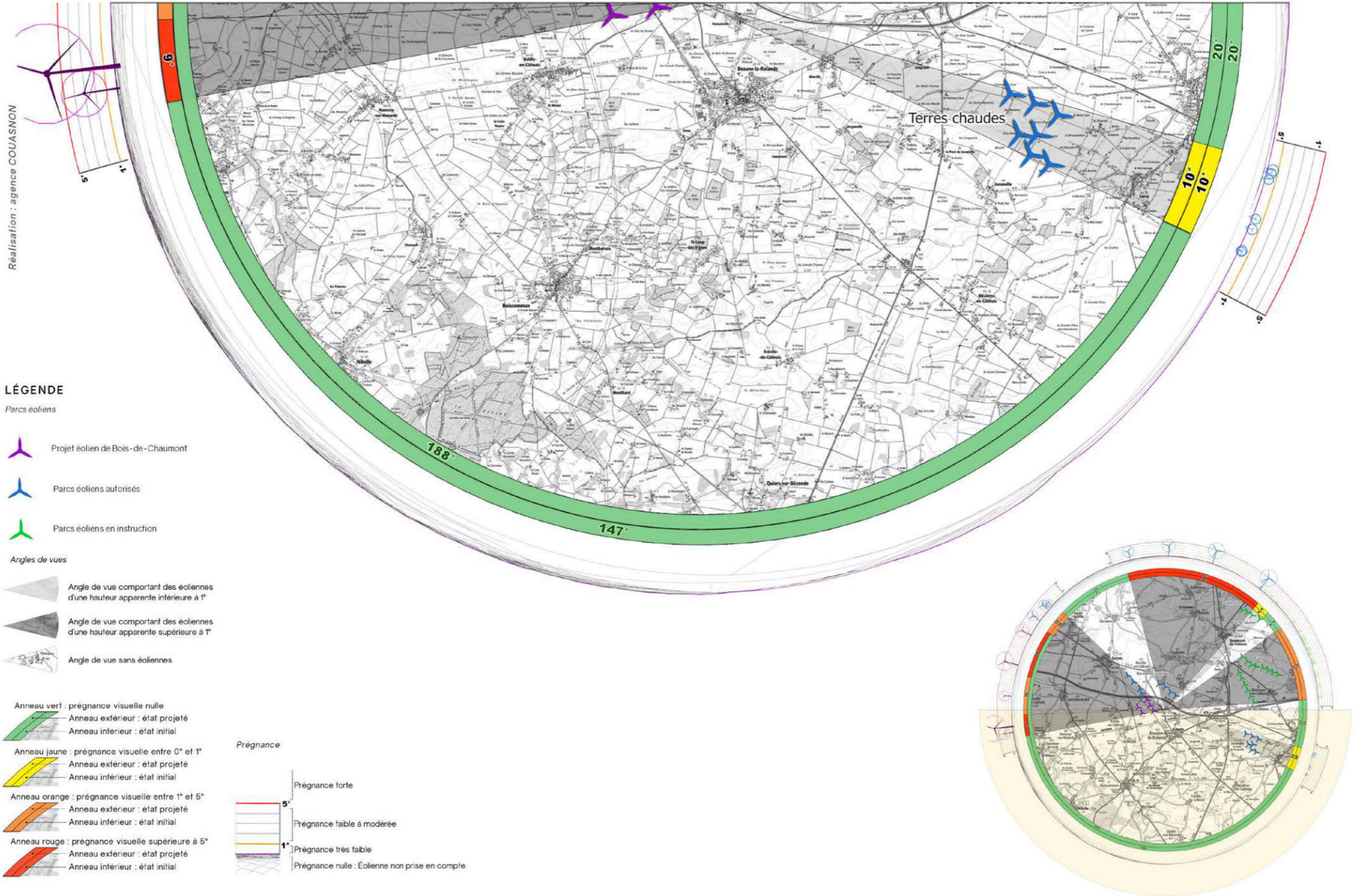





SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - PIERRE-PERCÉE (SUD)






Réalisation : agence COUASNON


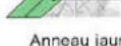






LÉGENDE

Parcs éoliens



-  Projet éolien de Bois-de-Chaumont
-  Parcs éoliens autorisés
-  Parcs éoliens en instruction

Angles de vues

-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
-  Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
-  Angle de vue sans éoliennes

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau jaune : prégnance visuelle entre 0° et 1°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle entre 1° et 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 5°
 -  Anneau extérieur : état projeté
 -  Anneau intérieur : état initial

Prégnance

-  Prégnance forte
-  Prégnance faible à modérée
-  Prégnance très faible
-  Prégnance nulle : Éolienne non prise en compte



4 . CONCLUSION

L'étude de la saturation visuelle du projet éolien du Bois de Chaumont présentée s'appuie sur un ensemble de trois critères (saturation de l'angle horizontal, indice de densité sur les horizons occupés et angle de respiration maximum). Elle a été réalisée depuis sept secteurs habités, à savoir :

- > 1 - le bourg d'Arconville,
- > 2 - le bourg de Batilly-Gâtinais,
- > 3 - le bourg de Beaune-la-Rolande
- > 4 - le bourg de Boynes.
- > 5 - le bourg d'Egry
- > 6 - le bourg de Barville-en-Gâtinais
- > 7 - le hameau de la Pierre Percée

Sur les schémas de saturation réalisés, le seuil d'alerte de l'indice de densité sur les horizons occupés est atteint pour les sept habitats dès l'état initial.

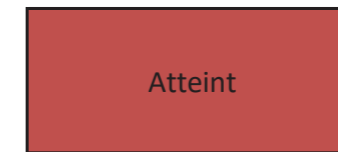
Toutefois, cet indice doit être lu en complément de celui de l'occupation horizontale du motif éolien (critère 1). La valeur de dernier étant en-dessous du seuil d'alerte pour les bourgs d'Arconville, de Batilly-en-Gâtinais, de Beaune-la-Rolande et de Boynes, il n'y a pas de caractère alarmant à présenter une densité supérieure au seuil d'alerte.

Pour les bourgs d'Egry, de Barville-en-Gâtinais et le hameau de la Pierre Percée en revanche, le seuil d'alerte du critère 1 est atteint tout comme celui du critère 3 et la saturation visuelle théorique est avérée pour ces trois bourgs dès l'état initial.

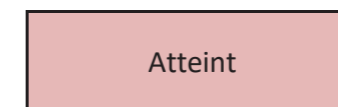
Des photomontages à 360°; présentés en compléments des schémas, permettent d'illustrer la visibilité réelle des parcs et projets pris en compte dans l'analyse théorique et confortent celle-ci sur l'absence de saturation visuelle.

Projet éolien de Bois-de-Chaumont	Critères (atteint / non atteint)		
	1 - Saturation de l'angle horizontal	2 - Indice de densité sur les horizons occupés	3 - Angle de respiration maximum
Depuis le bourg d'Arconville	Non atteint	Atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Batilly-en-Gâtinais	Non atteint	Atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Beaune-la-Rolande	Non atteint	Atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Boynes	Non atteint	Atteint	Non atteint
Depuis le bourg de Egry	Atteint	Atteint	Atteint
Depuis le bourg de Barville-en-Gâtinais	Atteint	Atteint	Atteint
Depuis le hameau de la Pierre-Percée	Atteint	Atteint	Atteint

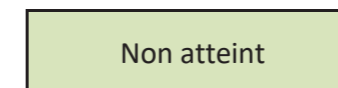
Légende :



Atteint avec le projet



Atteint dès l'état initial



Non atteint

FIGURE 82 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES D'OCCUPATION POUR LES 7 POINTS ÉTUDIÉS APRÈS AJOUT DU PROJET